




**LA SOCIÉTÉ DE GESTION AGF LIMITÉE**  
RAPPORT ANNUEL 2022



**En 2022, AGF a célébré son 65<sup>e</sup> anniversaire.  
Notre longévité est un témoignage qui met en  
valeur un historique d'innovation, une démarche  
rigoureuse en matière d'investissement et un  
engagement indéfectible à l'égard des clients.**

AGF a été fondée en 1957 – C. Warren Goldring, et son partenaire d'affaires, Allan Manford, ont eu l'idée, à l'époque avant-gardiste, de réunir les fonds des investisseurs canadiens afin de permettre à ceux-ci de mieux accéder au marché boursier des États-Unis. Le fonds commun de placement, appelé *American Growth Fund* et résultant de cette idée, était le tout premier fonds d'actions américaines destiné aux investisseurs canadiens. Ses initiales, « AGF », sont devenues la désignation de la société AGF.

En tant qu'entreprise, AGF est née de l'innovation, dans un esprit axé sur le monde et inspirée d'un engagement inébranlable envers sa clientèle. Ces principes sont tout aussi véridiques aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a 65 ans, et le lancement du *American Growth Fund*, une première au sein de l'industrie, les a parfaitement réunis. L'événement de nature innovatrice et de portée internationale a permis aux Canadiens d'investir facilement au-delà de nos frontières – et son succès se confirme encore de nos jours, car nous visons constamment à aider nos clients à atteindre leurs objectifs financiers.



## Table des matières

<b>04</b>	<b>Nos compétences en investissement</b>	<b>56</b>	<b>Rapport de gestion</b>
<b>08</b>	<b>Faits saillants financiers</b>	<b>96</b>	<b>Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière</b>
<b>12</b>	<b>Message aux actionnaires</b>	<b>97</b>	<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>
<b>14</b>	<b>Notre approche : Investis avec discipline</b>	<b>101</b>	<b>États consolidés de la situation financière</b>
<b>18</b>	<b>Ventes et distribution</b>	<b>103</b>	<b>États consolidés du résultat net</b>
<b>20</b>	<b>Foire aux questions – Capital Privé AGF</b>	<b>104</b>	<b>États consolidés du résultat global</b>
<b>23</b>	<b>AGF CustomerFirst et l'avenir du travail</b>	<b>105</b>	<b>États consolidés de la variation des capitaux propres</b>
<b>24</b>	<b>Durabilité à AGF</b>	<b>106</b>	<b>Tableaux consolidés des flux de trésorerie</b>
<b>50</b>	<b>Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise</b>	<b>107</b>	<b>Notes annexes</b>
<b>52</b>	<b>Conseil d'administration</b>	<b>145</b>	<b>Répertoire général d'AGF</b>
<b>54</b>	<b>Comités du conseil d'administration</b>		
<b>55</b>	<b>Conseil d'administration et membres de la haute direction</b>		

À AGF, nous continuons de nous concentrer sur la production de rendements solides quant aux investissements à long terme et sur la prestation d'un service exceptionnel.

41,8 \$

milliards d'actif géré<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Au 30 novembre 2022, l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions de La Société de Gestion AGF Limitée se chiffraient à 41,8 G\$.



# Nos compétences en investissement

## Placements | AGF™

Placements AGF est un groupe de sociétés d'AGF qui offre des services de gestion et de conseil relativement à un éventail de solutions d'investissement que gèrent les équipes chargées des activités d'investissement fondamental et d'investissement quantitatif. AGF offre ses services à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et les investisseurs particuliers, jusqu'aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

### Investissement fondamental

# 24,1 \$

milliards d'actif géré<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Actif géré au 30 novembre 2022.

Les équipes de gestion de l'investissement fondamental d'AGF s'emploient à atteindre systématiquement les objectifs de placement des clients, en tirant parti de leur expérience dans le secteur. Les principaux gestionnaires de portefeuille de ces équipes (axées sur les actions et les titres à revenu fixe) cumulent plus de 280 ans d'expérience en gestion de placements et entretiennent des relations d'affaires solides dans l'ensemble de l'industrie.

La plateforme fondamentale à gestion dynamique d'AGF comprend un large éventail de stratégies axées sur les actions et les titres à revenu fixe couvrant divers objectifs, qu'il s'agisse de l'accumulation de patrimoine, de la gestion du risque ou de solutions générant un revenu. Outre ses compétences en ce qui concerne les actions mondiales et nord-américaines ainsi que les titres à revenu fixe, AGF possède une expertise spécialisée reconnue en matière d'investissements durables et non traditionnels.

En tant que société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale, AGF possède des plateformes d'activités axées sur l'investissement fondamental, sur l'investissement quantitatif, sur le capital privé et sur le patrimoine privé.

### Investissement quantitatif

8,3 \$

milliards d'actif géré<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Actif géré au 30 novembre 2022.

La plateforme d'investissement quantitatif d'AGF bénéficie de l'appui d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences variées. Dirigée par des pionniers de l'investissement factoriel, l'équipe applique une démarche fondée sur la conviction que les résultats d'investissement peuvent être améliorés par l'évaluation et le ciblage des facteurs qui influencent les rendements des marchés. À l'aide d'approches factorielles rigoureuses qui lui permettent d'examiner

le risque sous des angles divers, AGF veille à atteindre son objectif, qui consiste à procurer de meilleurs rendements ajustés en fonction du risque.

AGF a élaboré une plateforme de recherche et de base de données qui lui permet de définir des facteurs particuliers et de concevoir des modèles de risque et d'optimisation des portefeuilles qui sont adaptés aux objectifs de placement propres à chaque stratégie.

## Capital Privé | AGF™

La plateforme d'activités d'AGF axée sur les marchés privés, **Capital Privé AGF**, allie des compétences en matière d'actifs alternatifs privés divers à une participation en tant qu'investisseur principal dans des occasions sur mesure et distinctes, qui visent à apporter une valeur ajoutée aux actionnaires et aux clients d'AGF. Capital privé AGF cherche constamment à diversifier sa gamme de produits destinés aux marchés privés, de même qu'à étendre sa proposition de valeur, à accroître sa clientèle et à développer ses partenariats.

**2,1** \$  
milliards d'actif géré<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Actif géré et actifs donnant droit à des commissions au 30 novembre 2022.

La plateforme d'activités d'AGF axée sur les marchés privés, Capital Privé AGF (« Capital Privé »), constitue un élément essentiel à la mission d'AGF, qui consiste à apporter davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Dans le cadre de sa vision stratégique, et en tant que participant bien établi dans ce secteur en constante évolution, AGF continue de développer ses activités de premier ordre sur les marchés privés diversifiés afin de répondre aux besoins des courtiers de détail, des

gestionnaires de grandes fortunes et des institutions. Compte tenu de son objectif d'atteindre un actif géré de 5 G\$, AGF se concentre sur l'expansion de ses relations existantes et continue d'explorer d'autres occasions uniques pour consolider sa plateforme et ses offres de produits.

Les investissements sur le marché privé peuvent s'avérer des éléments clés dans un portefeuille bien assemblé pour tous les types d'investisseurs, contribuant à une réduction de la volatilité et à des occasions de meilleurs

rendements ajustés en fonction du risque à long terme. Capital Privé allie des compétences en matière de marchés privés diversifiés à une participation en tant qu'investisseur principal dans des occasions sur mesure et distinctes, qui visent à apporter une valeur ajoutée aux actionnaires et aux clients d'AGF. Capital Privé procure de la valeur à AGF par l'entremise de multiples sources : produits liés aux frais de gestion, intéressements, autres accords donnant droit à des commissions et capital investi.



## Patrimoine Privé | AGF™

**Patrimoine Privé AGF** désigne la plateforme axée sur les clients privés d'AGF – elle englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement à des particuliers bien nantis, à des fonds de dotation et à des fondations sur des marchés clés du Canada.

**7,3** \$  
milliards d'actif géré<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Actif géré au 30 novembre 2022.



Cypress Capital Management Ltd. propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société applique une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.



Doherty & Associates Ltd. est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable de l'actif à long terme.



Gestion de placements Highstreet respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements. La société estime qu'une combinaison d'analyses quantitatives et fondamentales visant à saisir des facteurs qui favorisent l'alpha peut mener à la réussite en matière d'investissement.

# Faits saillants financiers

Rétrospective décennale consolidée (activités poursuivies)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	2022	2021	2020 <sup>1,2</sup>	2019 <sup>3,4</sup>	2018 <sup>5</sup>
Produits	469,0 \$	461,6 \$	543,9 \$	436,7 \$	450,2 \$
Charges <sup>10</sup>	330,4	333,9	292,8	326,7	343,7
RAIIA avant les commissions <sup>11</sup>	138,6	127,7	251,1	110,0	106,5
Résultat avant impôt	87,2	51,8	194,4	57,3	62,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	66,6	39,3	173,9	47,9	73,9
Résultat par action attribuable aux actionnaires la Société					
De base	0,97 \$	0,56 \$	2,25 \$	0,61 \$	0,94 \$
Dilué	0,96	0,55	2,22	0,60	0,92
Flux de trésorerie disponibles <sup>11</sup>	70,3 \$	54,8 \$	46,1 \$	52,8 \$	41,4 \$
Dividende par action	0,40 \$	0,34 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$
Dette à long terme	21,6 \$	- \$	- \$	207,3 \$	188,6 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	68 430 165	70 009 123	77 326 775	78 739 081	79 292 775
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	69 437 213	71 660 642	78 359 570	79 672 961	80 637 948

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

<sup>2</sup> L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.

<sup>4</sup> L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$.

<sup>5</sup> L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la remise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

(en millions de dollars canadiens,  
sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	2017 <sup>6</sup>	2016 <sup>7</sup>	2015 <sup>8</sup>	2014	2013 <sup>9</sup>
Produits	455,5 \$	428,7 \$	449,6 \$	464,5 \$	484,5 \$
Charges <sup>10</sup>	339,1	319,2	322,4	309,6	320,9
RAIIA avant les commissions <sup>11</sup>	116,4	109,5	127,2	154,9	163,6
Résultat avant impôt	61,8	52,7	63,9	79,1	66,0
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	52,1	42,5	48,3	61,3	22,4
Résultat par action attribuable aux actionnaires la Société					
De base	0,66 \$	0,53 \$	0,59 \$	0,69 \$	0,25 \$
Dilué	0,64	0,53	0,58	0,68	0,25
Flux de trésorerie disponibles <sup>11</sup>	58,7 \$	61,5 \$	67,8 \$	82,0 \$	102,3 \$
Dividende par action	0,32 \$	0,32 \$	0,51 \$	1,08 \$	1,08 \$
Dette à long terme	138,6 \$	188,2 \$	268,8 \$	308,2 \$	307,9 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	79 330 190	79 278 876	82 295 595	86 000 437	88 163 616
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	81 245 279	80 253 600	83 584 539	87 384 880	88 690 410

<sup>6</sup> L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

<sup>7</sup> L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée compensée par les coûts de transition des fonds.

<sup>8</sup> L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M\$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M\$.

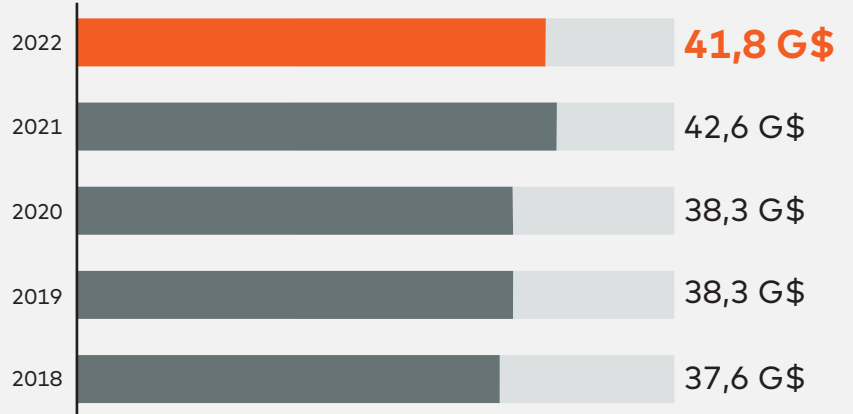
<sup>9</sup> L'exercice 2013 comprend un ajustement non récurrent de 25,0 M\$ à la provision pour impôt en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

<sup>10</sup> Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

<sup>11</sup> Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

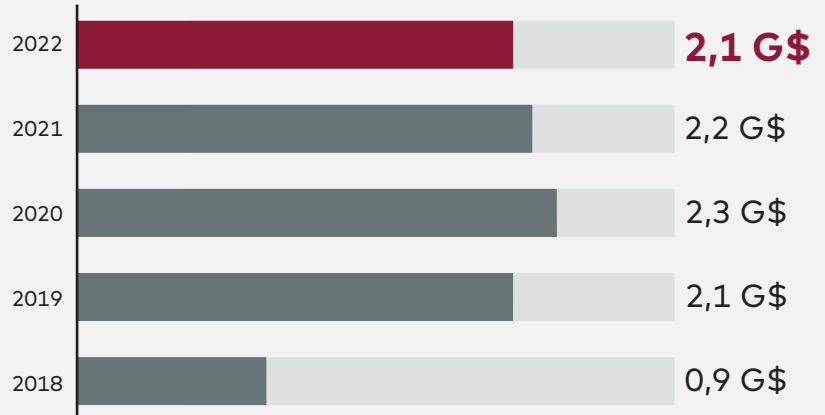
ACTIF GÉRÉ ET ACTIFS DONNANT DROIT À DES COMMISSIONS

**41,8 G\$**



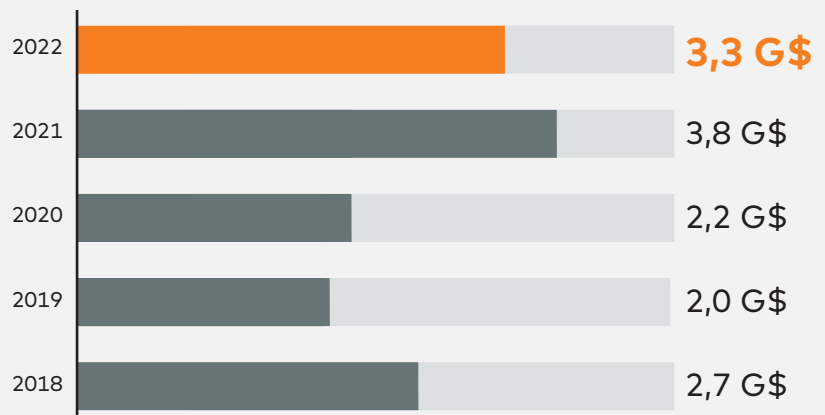
CAPITAL PRIVÉ – ACTIF GÉRÉ ET ACTIFS DONNANT DROIT À DES COMMISSIONS

**2,1 G\$**



VENTES BRUTES DE FOND COMMUNS DE PLACEMENT

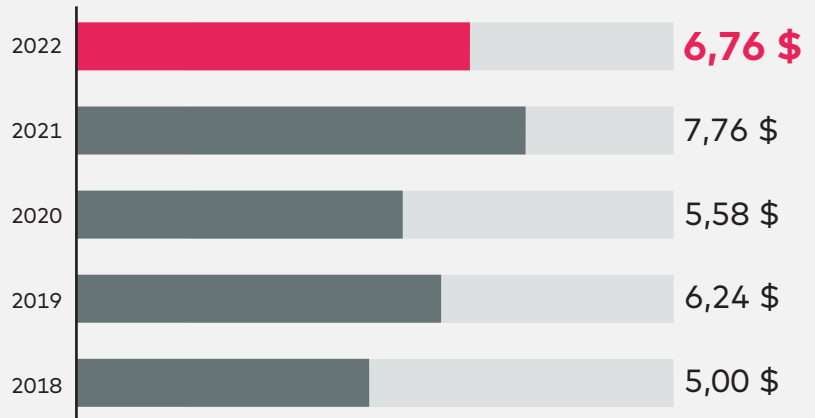
**3,3 G\$**





COURS DE L'ACTION

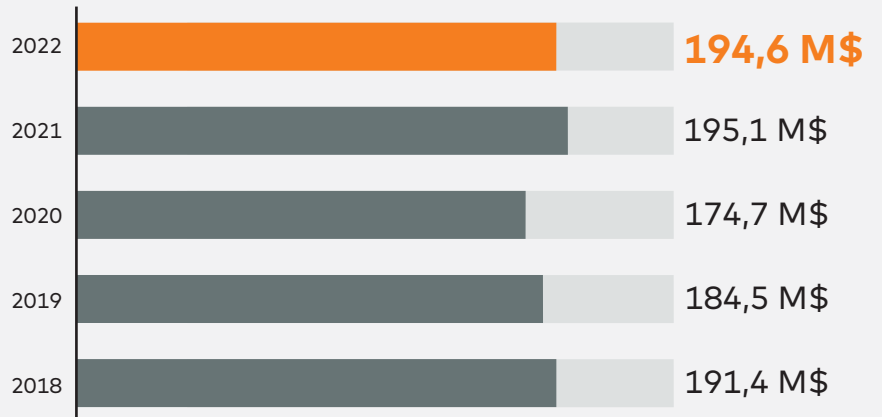
**6,76 \$**



FRAIS DE VENTE, FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION

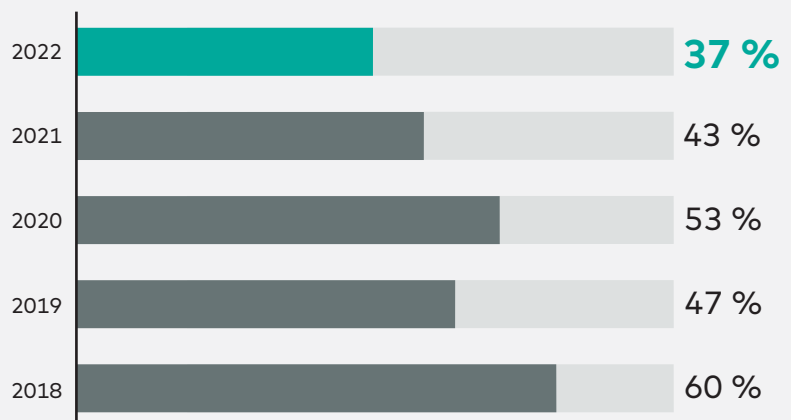
Ajustés en fonction d'éléments non récurrents, d'IFRS 15 et d'IFRS 16

**194,6 M\$**



RATIO DE DISTRIBUTION

**37 %**





MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

# Aujourd'hui, notre temps opportun

Cette année, nous avons célébré notre 65<sup>e</sup> anniversaire. Il s'agit d'une étape marquante, et nous sommes fiers de cet exploit. Notre longévité est un témoignage à divers points de vue, mettant en valeur notre historique d'innovation, notre démarche rigoureuse en matière d'investissement et notre engagement indéfectible à l'égard de nos clients. Elle démontre, peut-être par-dessus tout, les efforts et la contribution extraordinaires de nos employés. Aucune de nos réussites cette année – ou au fil des décennies, en fait – n'aurait été possible sans leur apport exceptionnel et nous leur en sommes sincèrement reconnaissants.



**Kevin McCreadie**

Chef de la direction et chef  
des investissements

Notre succès témoigne aussi de notre capacité de constamment croître et d'évoluer. Notre transition réussie à un modèle de travail hybride est des plus éloquentes à cet égard. Nous avons tous appris à apprécier la souplesse au cours des dernières années, et notre déménagement au CIBC SQUARE cette année – de même que les solutions technologiques mises en œuvre – nous ont permis de nous connecter ainsi que de collaborer efficacement, alors que nous travaillons harmonieusement soit du bureau soit de la maison. En outre, nos employés de la région de Toronto ont l'occasion de travailler dans des locaux neufs et soigneusement conçus, ce qui nous a sans aucun doute revigorés alors que nous commençons notre prochain chapitre.

Cette énergie – qui a été ressentie dans l'ensemble de nos bureaux et régions – s'est avérée particulièrement importante dans le contexte de marchés volatils et de conditions d'exploitation difficiles dans notre secteur en 2022. Malgré ces obstacles, et bien que nous ayons été partiellement confinés pendant le premier trimestre de notre exercice financier, nous avons été en mesure de faire avancer nos objectifs stratégiques. Nous avons également poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie à long terme et l'atteinte de nos objectifs énoncés. Nous nous sommes positionnés dans l'optique d'un succès continu.

## Faits saillants 2022

En dépit d'une toile de fond difficile, AGF a continué de se démarquer au sein de son secteur, mettant ainsi en évidence ses démarches rigoureuses en matière d'investissement, ses processus de gestion des risques et sa gamme de produits conçue pour résister à toutes les conditions de marché. AGF figure parmi l'une des trois seules sociétés au Canada à avoir enregistré des rentrées de fonds nettes positives de fonds communs de placement cette année.

Au 30 novembre 2022, les fonds communs de placement canadiens d'AGF avaient dépassé les rendements des placements cibles, tant sur un an que sur trois ans, avec des moyennes centiles s'établissant à 41 % (cible de 50 %) et à 30 % (cible de 40 %), respectivement, le 1<sup>er</sup> percentile étant le meilleur rendement possible.

Le volet des comptes en gestion distincte d'AGF a également démontré un regain en 2022. À ce jour, AGF a ajouté avec succès ses stratégies de comptes en gestion distincte aux offres de plusieurs plateformes spécialisées aux États-Unis, soit Vestmark, SMArtX Advisory Solutions LLC et Envestnet.

En 2022, Ash Lawrence s'est joint à AGF à titre de chef de Capital Privé AGF, où il a entrepris de renforcer l'équipe. Il est chargé de diriger la croissance continue des affaires d'AGF dans le volet du capital privé et il a présenté un plan stratégique structuré au conseil d'administration à cet effet.

En matière de pratiques d'investissement responsable, AGF International Advisors Company Limited a de nouveau été admise à titre de signataire du UK Stewardship Code, le code de gérance du R.-U., reconnu comme étant l'étalon des pratiques exemplaires en matière de gérance des investissements. Cela témoigne de la rigueur de nos pratiques d'investissement responsable.

En novembre 2022, AGF a annoncé la conclusion de son offre publique de rachat importante (l'« offre »). AGF a racheté aux fins d'annulation 3 488 646 actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF, au prix de 6,75 \$ par action, pour un prix total de 23,5 M\$, soit environ 5,1 % du nombre total d'actions de catégorie B sans droit de vote émises et en circulation d'AGF au 3 octobre 2022, la date d'entrée en vigueur de l'offre.

# Notre approche : Investis avec discipline

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes, qui forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible. Elle constitue l'essence de notre détermination à procurer des rendements constants à nos clients, peu importe de quoi l'avenir sera fait.



En outre, notre marque n'a jamais été aussi solide depuis son relancement en 2017. Selon les résultats de notre étude annuelle menée par un tiers sur le suivi de la marque, AGF est maintenant en tête quand il s'agit de l'impression et de la prise de compte dans une optique générale auprès des conseillers interrogés.

### Regard vers l'avenir

Il est remarquable que nous ayons accompli tant de choses en 2022, compte tenu de l'incroyable volatilité des marchés. Je suis fier de notre persévérance.

Depuis 1957, nous apportons davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement; et nous comptons perpétuer notre héritage, tout en continuant de voir à l'évolution de notre culture et à la prospérité de notre entreprise. En 2023, nous nous concentrerons sur les priorités stratégiques ci-après qui soutiennent la croissance d'AGF :

- » Enregistrer des rendements constants et reproductibles;
- » Maintenir l'élan des ventes et obtenir des rentrées de fonds nettes;
- » Établir une plateforme d'activités diversifiées axées sur les marchés privés;
- » Respecter la ligne directrice quant aux charges, tout en continuant d'investir dans des secteurs clés en plein essor;
- » Améliorer la durabilité de l'entreprise.

Dans la foulée de notre année phénoménale, je constate avec enthousiasme notre élan et les occasions qui s'offrent à nous. Mais, nous savons que nous devons faire preuve de diligence pour saisir ces occasions. Nos réussites à venir ne nous seront pas données; toute notre équipe devra se mobiliser. Notre marque suscite de l'intérêt, notre bilan est sain et notre rendement est solide – et nous comptons en tirer pleinement parti.



### Partage des informations

Nos équipes travaillent ensemble pour offrir une perspective mondiale, tout en ayant l'autonomie nécessaire pour proposer des philosophies d'investissement distinctes.



### Démarche mesurée

Nos équipes effectuent des recherches et des analyses rigoureuses et recueillent des données en temps réel sur toutes les activités d'AGF, afin de réduire l'incidence de changements radicaux et de protéger la croissance à long terme.



### Responsabilisation active

Nos équipes appliquent constamment des processus conçus pour obtenir des rendements reproductibles dans un cadre où la gestion active répond véritablement à des attentes dynamiques.

# Une plateforme distincte de gestion de placements

## Placements | AGF

### Stratégies fondamentales\*

#### Actions

Marchés mondiaux/internationaux  
 Marchés nord-américains  
 Marchés émergents  
 Investissement durable (thématique ou d'impact)  
 Titres producteurs de dividendes/ de revenu

#### Titres à revenu fixe

Titres de crédit mondiaux/titres mondiaux sensibles aux taux  
 Titres de base canadiens  
 Titres de créance des marchés émergents

#### Répartition de l'actif

Solutions gérées (échelle de risque, résultats)

#### Actif alternatif (actifs réels)

Actifs réels mondiaux (métaux précieux, ressources naturelles)

### Stratégies quantitatives

#### Actions\*

Marchés mondiaux/internationaux  
 Marchés nord-américains  
 Marchés émergents  
 Investissement durable (facteurs ESG)\*  
 Titres producteurs de dividendes/ de revenu

#### Titres à revenu fixe

Marchés mondiaux

#### Répartition de l'actif

Stratégies de FNB multicatégories (échelle de risque, résultats)

#### Actif alternatif (actifs réels)

Infrastructures\*

#### Stratégies d'actif alternatif

Neutre par rapport au marché  
 Positions longues/courtes  
 Appel de liquidités  
 Rendement absolu

## Capital Privé | AGF

### Alternatifs privés

#### Produits structurés de crédit

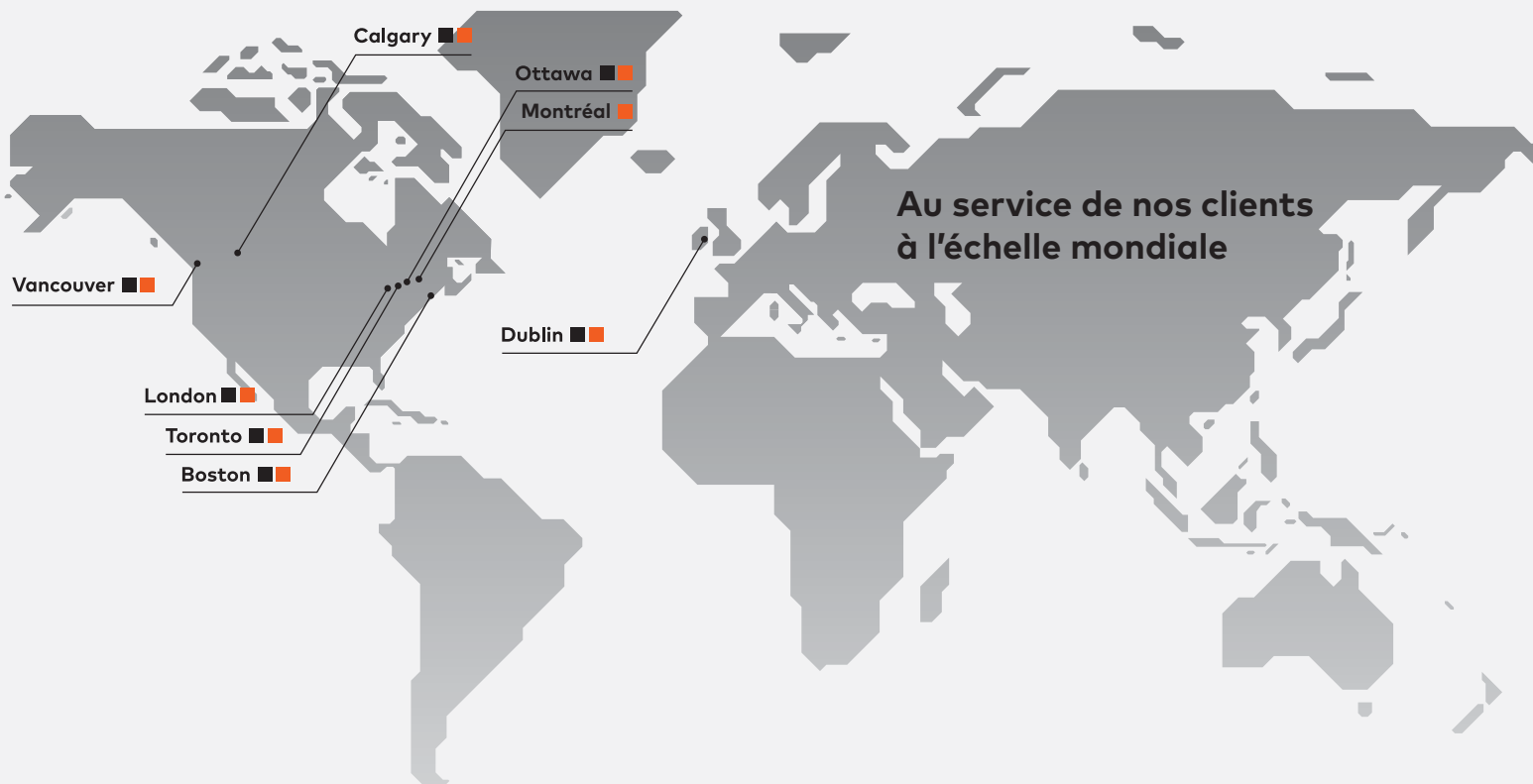
AGF SAF Private Credit LP  
 Fiducie de crédit privé AGF SAF

\* Intégration des facteurs ESG

Gestion de devises

Nos équipes chargées des investissements gèrent une gamme diversifiée de stratégies d'investissement et bénéficient de la latitude suffisante pour pouvoir s'appuyer sur des philosophies et des processus d'investissement différents et axés sur la recherche.

### Notre présence sur la scène mondiale



■ Gestion de placements et recherche

Toronto / Vancouver / Calgary / London / Ottawa / Boston / Dublin

■ Ventes et services

Toronto / Vancouver / Calgary / London / Montréal / Boston / Dublin

# Ventes et distribution



**Judy Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A**  
Présidente et chef de la distribution  
à l'échelle mondiale

**Depuis 1957, AGF apporte davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Au cours des 65 dernières années, nous avons été reconnus pour plusieurs choses, dont notre démarche rigoureuse en matière d'investissement et, bien sûr, notre engagement indéfectible à l'égard de nos clients.**

Ces attributs ont été manifestes l'an dernier, car nous avons accompli de grandes choses du point de vue des ventes et de la distribution, et ce, même si nous étions confrontés à la pandémie en cours et à des marchés extrêmement volatils.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons maintenu et renforcé notre essor impressionnant – et je me réjouis de nos succès notables remportés en 2022, dont les suivants :

## **Élan des ventes**

» Bien que la volatilité des marchés ait mis à rude épreuve l'industrie canadienne des fonds communs de placement dans son ensemble, AGF a continué de



se démarquer de ses pairs. Forte de ses rendements des placements remarquables, AGF figure parmi l'une des trois seules sociétés au Canada à avoir enregistré des rentrées de fonds nettes positives de fonds communs de placement à la clôture de son exercice financier.

- » Le T4-2022 marque le neuvième trimestre de suite de ventes nettes positives de fonds communs de placement pour AGF, soit 251 M\$ pour le trimestre.
- » Si la fébrilité s'est avérée un obstacle majeur en 2022, elle a aussi été un facteur clé quant à la forte croissance de nos FNB américains. Nommément, c'est le *AGFiQ US Market Neutral Anti-Beta Fund* (ou BTAL) qui a le plus profité de la situation, car il offre une couverture d'actions conçue pour enregistrer des rendements positifs sur des marchés volatils et pour conserver le capital en cas de baisse. L'actif géré de nos FNB américains a crû pour atteindre 0,5 G\$US pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, soit une hausse de 284 % en regard du 30 novembre 2021.
- » Aux É.-U., en 2022, nous avons également renforcé nos activités en lien avec les comptes en gestion distincte (« CGD »), en intégrant avec succès des stratégies CGD dans plusieurs plateformes CGD américaines, y compris Vestmark, SMARtX Advisory Solutions LLC et Envestnet.

### Engagement client

Notre réussite relativement aux ventes est attribuable à notre démarche rigoureuse en matière d'investissement, tous nos portefeuilles ayant de ce fait enregistré des rendements relatifs solides. Ce succès résulte aussi de nos relations d'affaires approfondies avec nos clients et de notre soutien assidu aux ventes, grâce aux efforts déployés à l'égard de la sensibilisation et de l'engagement des clients sur le plan numérique; des avantages qui ont aidé à convertir notre excellent rendement pour donner lieu à une part accrue de marché.

En 2022, nous avons continué d'utiliser la technologie pour garder les voies de communication ouvertes dans le but d'offrir des idées, des ressources et des événements virtuels à nos clients et partenaires d'affaires, pour les aider à composer avec les marchés.

Pendant cette troisième année de la pandémie, le besoin d'imposer des confinements a diminué, les gens ont recommencé à voyager ainsi qu'à participer à des événements en personne, et l'intégration d'activités offertes en mode hybride s'est poursuivie. Par conséquent, nous avons accru les interactions avec nos partenaires d'affaires et nos clients, entre autres :

- » Nous avons planifié, géré et tenu 36 événements, dont des mises à jour sur les marchés, des tournées et des webémissions s'adressant à la clientèle de nos volets de détail et de comptes institutionnels.
- » Par l'entremise de canaux numériques et d'événements en ligne, nous avons joint des milliers de conseillers financiers, tout en veillant à accroître notre auditoire aux É.-U.
- » Notre équipe des ventes a réalisé plus de 68 000 interactions/communications auprès de clients, au moyen d'appels et de réunions en ligne, ainsi qu'en personne en succursale, avec des conseillers.
- » Nous avons lancé avec succès une nouvelle gamme de produits uniques, dans le cadre de notre engagement à répondre aux besoins d'un partenaire stratégique clé.

En dépit de la volatilité, nous avons mené à bien toutes ces réalisations remarquables – et plus encore – et c'est tout à l'honneur de notre équipe toute entière.

Le dévouement dont nous avons fait preuve envers nos clients, mais également les uns envers les autres, tout au long de la pandémie, a joué un rôle essentiel relativement à notre succès, et c'est ce dont je suis peut-être le plus fier.

Ensemble, nous tenons à maintenir notre élan et à mettre à profit notre riche héritage des 65 dernières années. Alors que nous entamons notre prochain chapitre, nous demeurons déterminés à consolider nos relations d'affaires clés et à offrir des produits pertinents ainsi qu'un rendement solide – ce que nos clients méritent.



FOIRE AUX QUESTIONS – CAPITAL PRIVÉ

# Pourquoi l'ajout de capital privé à votre portefeuille devient-il une priorité?



**Ash Lawrence, MBA**  
Chef de Capital Privé AGF

En 2022, Ash Lawrence s'est joint à AGF à titre de chef de Capital Privé AGF. Leader respecté et chevronné, il possède une vaste expérience en investissement, en gestion de portefeuilles et d'actifs, ainsi qu'en matière d'élaboration et de structuration de transactions. En tant que chef des activités d'AGF axées sur les marchés privés, M. Lawrence parle de sa vision pour Capital Privé AGF et de l'importance croissante des actifs privés dans l'évolution continue des portefeuilles des investisseurs.

## Pourquoi la plateforme Capital Privé AGF a-t-elle été créée?

L'objectif est simple. Nous voulons être l'un des plus grands spécialistes nord-américains des placements sur les marchés privés et intégrer cette expertise, en plus de nos offres axées sur les marchés publics, à notre proposition globale pour les clients. Pour jeter les bases de ces activités axées sur les marchés privés, nous créerons, au cours des prochaines années, une plateforme de placement qui comprendra plusieurs stratégies liées aux marchés privés et gérées par des gestionnaires chevronnés au sein de leurs catégories d'actif respectives, que nous intégrerons aux activités de gestion d'actifs d'AGF.

## En quoi les activités actuelles d'AGF axées sur les FNB et les fonds communs de placement complètent-elles cette vision?

La plateforme globale d'AGF est extrêmement importante. Peu de gestionnaires d'actifs non traditionnels peuvent, comme nous, tirer parti des connaissances et de l'expérience que procure une telle plateforme dans des domaines comme le développement, la distribution et le marketing de produits. Cela dit, la structure d'un fonds commun de placement est très différente de celle d'un fonds de crédit privé, qui peut notamment présenter des caractéristiques de rachat et d'évaluation uniques. Il est donc essentiel que nos activités sur le marché privé aient une identité et des compétences propres. De cette façon, nous pouvons mieux travailler avec nos partenaires gestionnaires pour structurer les stratégies, tout en tirant parti de ce qu'AGF offre de façon plus globale.

## Quel est l'avantage d'exercer des activités sur les marchés privés, en plus d'offrir la gamme de stratégies existantes d'AGF qui investissent toujours principalement dans des titres cotés en bourse?

Il existe plusieurs avantages. Le premier, et le plus important, est lié à l'évolution de l'intérêt de nos clients. Ce n'est un secret pour personne que les investisseurs se tournent plus que jamais vers les actifs privés. En fait, selon certaines estimations, la répartition entre les secteurs public et privé est

maintenant près de 50-50 chez les plus importants investisseurs institutionnels dans le monde. Par conséquent, si nous voulons servir nos clients dans toute la gamme des actifs qu'ils demandent, nous devons être présents dans le secteur du capital privé. Du côté des investisseurs de détail, les pondérations de leurs portefeuilles ne font que commencer à changer, mais l'ampleur de ce virage graduel offre d'énormes possibilités de croissance pour AGF. L'actif géré sur les marchés privés mondiaux a atteint 10 T\$US en septembre 2021, soit cinq fois plus qu'en 2007, selon Prequin, un fournisseur de données financières. Par ailleurs, les marchés publics, qui demeurent beaucoup plus importants mais dont la croissance a été plus lente, ont presque doublé au cours de la même période.

Ainsi, alors que l'assemblage des portefeuilles continue de progresser et que les stratégies de capital privé y prennent une place nouvelle et croissante, nos activités évoluent pour que nous puissions offrir ces stratégies à nos clients et compléter nos stratégies existantes sur les marchés publics. En d'autres mots, nous voulons être en mesure de proposer aux clients les produits dont ils ont besoin pour qu'ils soient à même d'assembler un portefeuille 50-30-20, donc comprenant des capitaux privés, plutôt qu'un portefeuille 60-40.

Selon certaines estimations, la répartition entre les secteurs public et privé

**est maintenant près de**

**50-50**

chez les plus importants investisseurs institutionnels dans le monde.

## Pourquoi la demande d'actifs du marché privé a-t-elle augmenté de façon aussi importante?

Les placements non traditionnels, qui comprennent les actifs du marché privé, remplissent de

nombreuses fonctions dans les portefeuilles des investisseurs. Dans bien des cas, le principal objectif est d'obtenir des rendements non corrélés avec les obligations ou les actions cotées en bourse, ce qui, en retour, peut aider à réduire la volatilité globale dans le cadre d'une répartition traditionnelle 60-40.

Les résultats à long terme du capital privé contribuent certainement à son attrait vis-à-vis des portefeuilles. Selon des données de Preqin, les rendements du capital-investissement ont grimpé de 23 %, 21 % et 18 % sur 3, 5 et 10 ans, respectivement. Il s'agit d'un écart considérable par rapport aux gains des marchés publics sur des périodes similaires.

investisseurs. On le constate particulièrement ces derniers temps, lorsqu'il s'agit de questions litigieuses comme les mandats environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Même s'ils doivent être mis en œuvre, ces mandats nécessitent l'appui complet des actionnaires.

De plus, on peut soutenir que l'une des raisons pour lesquelles le capital privé tend à être non corrélé avec les obligations et les actions cotées en bourse est précisément le contrôle direct. Autrement dit, les investisseurs privés peuvent conserver leurs placements pendant un cycle de marché complet s'ils le souhaitent, ce qui contribue à différencier leurs rendements et à réduire la volatilité du marché.



Selon des données de Preqin, les rendements du capital-investissement ont grimpé de 23 %, 21 % et 18 % sur 3, 5 et 10 ans, respectivement.

Entre-temps, à l'extrémité inférieure, la dette privée a enregistré des bénéfices de 8 %, 7 % et 8 %, respectivement, sur les mêmes périodes, ce qui semble intéressant par rapport à l'évolution des titres à revenu fixe et des taux d'intérêt au cours de la dernière décennie. En tenant également compte de la faible corrélation de ces stratégies avec les marchés publics, vous pouvez comprendre pourquoi de plus en plus de capitaux sont dirigés vers des stratégies de capital privé.

Toutefois, on oublie souvent un avantage supplémentaire, soit le contrôle direct qui découle de la possession des titres de participation dans un placement sur le marché privé.

Par exemple, lorsqu'une société de capital-investissement investit dans une société, elle achète habituellement une participation majoritaire de 100 %, ce qui lui permet d'influencer l'orientation de cette société d'une façon très difficile à reproduire sur les marchés publics, et ce, même pour les plus grands

### Quelles sont vos perspectives pour les marchés privés en 2023?

Tout dépend de votre style de placement. Pour les investisseurs plus frileux qui s'inquiètent de l'inflation, les infrastructures et les titres de créances privées peuvent offrir de bonnes occasions. L'immobilier, comme nous l'avons mentionné plus tôt, justifie probablement une plus grande prudence en ce moment, en raison de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur cette catégorie d'actif, mais il pourrait y avoir une occasion de valeur en 2023, qui pourrait s'avérer un bon moment pour investir. Contrairement aux marchés publics, le marché privé demande souvent plus de temps aux acheteurs et aux vendeurs pour parvenir à une entente lorsque les conditions macroéconomiques fluctuent comme elles l'ont fait au cours de la dernière année, mais dans ce cas-ci, une fois qu'ils y parviendront, cela pourrait se traduire par de nouvelles occasions de valeur pour les investisseurs.



# Services aux investisseurs AGF



**Chris Jackson**  
Chef de l'exploitation

## Services aux investisseurs AGF

En 2022, nous avons annoncé qu'en janvier 2023, nous intégrerions AGF CustomerFirst (« AGFC ») à Placements AGF Inc. (« AGF »), sous le nouveau nom Services aux investisseurs.

Cette annonce était attendue depuis longtemps, car AGFC a toujours fait partie d'AGF. Au fil des ans, les exigences d'affaires quant au besoin d'une entreprise distincte avaient tellement diminué que cette dernière ne s'avérait plus nécessaire. Par conséquent, nous en avons profité pour mettre à jour cette structure organisationnelle ancienne.

La transition s'est déroulée à point nommé, puisque les bureaux physiques d'AGFC ont été intégrés à ceux de notre nouveau siège social, au CIBC SQUARE plus tôt cette année – ce qui a aidé à réduire l'empreinte écologique des bureaux d'AGF d'environ 22 % – et que nous avons mis en place un modèle de travail hybride.

## L'avenir du travail à AGF

À AGF, nous pensons qu'il nous revient, à nous tous, de créer l'avenir. Il importe de trouver un équilibre entre les avantages du télétravail et de ceux du travail en présentiel – et pour tirer le meilleur parti de ces possibilités, AGF a emménagé dans les locaux de son nouveau siège social, le complexe CIBC SQUARE à Toronto, qui est à la fine pointe de la technologie, et a adopté un modèle de travail hybride en 2022.

Nous nous engageons à offrir à nos employés un environnement de travail fluide, au bureau et à la maison, qui favorise la conciliation travail-vie personnelle, tout en encourageant une plus grande connexion, une meilleure communication et une collaboration accrue. Nous pensons que cela nous permettra de donner le meilleur de nous-mêmes, tout en continuant de répondre aux besoins de nos clients et de faire évoluer notre culture.

Nous estimons que l'énergie que nous tirons de la collaboration et du fait d'être ensemble en personne agira comme catalyseur quant à la poursuite de notre succès. L'environnement de travail hybride d'AGF doit préserver notre capacité collective de continuer d'obtenir des résultats issus de notre démarche rigoureuse pour nos clients, pour AGF et pour nos employés.



# Durabilité à AGF



## Créer un avenir axé sur la durabilité

À AGF<sup>1</sup>, nous reconnaissons que la responsabilité et la durabilité vont bien au-delà de notre démarche en matière d'investissement; ce mode de pensée influe sur le façonnement de notre entreprise. Du fait que nous sommes tournés vers l'avenir, la durabilité de l'entreprise – qui est devenue une priorité clé pour nous ces dernières années – demeurera un thème central que nous continuerons d'intégrer dans notre culture organisationnelle.

C'est un honneur pour moi de présider le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF, qui vise à encadrer les politiques et les programmes, et à gérer les risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité d'AGF. Il s'agit notamment de traiter les questions d'importance pour AGF et ses parties prenantes, et qui sont susceptibles d'influer sur les activités, la stratégie, l'exploitation, les résultats et la réputation de la Société.

Mais surtout, nous savons que notre approche doit continuer d'évoluer pour répondre aux besoins changeants de nos multiples parties prenantes et pour gérer les risques associés à la réputation, au commerce et aux règlements.

Dans l'optique de notre engagement, nous avons établi une feuille de route pluriannuelle pour guider nos actions.

En 2022, l'amélioration de la durabilité de l'entreprise a été officiellement adoptée comme l'un des objectifs stratégiques d'AGF. Nous avons réalisé une évaluation globale des facteurs ESG importants – les domaines qui, selon nous, sont les plus pertinents pour nos parties prenantes, et qui ont le plus grand potentiel d'impact sur la valeur d'AGF. Nous avons examiné les structures de gouvernance d'AGF liées aux facteurs ESG et à la responsabilité de la direction pour chaque domaine; et nous avons pris de nombreuses mesures pour étoffer nos processus de gestion et de surveillance des facteurs clés de risques et d'occasions.

En 2023, nous poursuivrons cet examen et apporterons d'autres changements à nos processus de gestion des risques et des occasions ESG notables. Nous viserons à améliorer nos rapports produits sur la durabilité, et ce, afin de fournir aux parties prenantes des informations plus utiles quant à la prise de décision et de répondre aux exigences réglementaires croissantes.

En 2022, nous avons célébré notre 65<sup>e</sup> année d'existence. Cet événement marquant nous a permis de jeter un regard sur les nombreuses années de notre histoire jalonnée de multiples réalisations, mais aussi de nous tourner vers les 65 prochaines années.

Les occasions et les obligations, pour des entreprises comme AGF, n'ont jamais été aussi nombreuses. Notre engagement à l'égard du développement durable continuera de nous façonner et de nous guider dans nos actions, de même que de nous aider à soutenir toutes nos parties prenantes. Nous sommes confiants dans notre capacité à contribuer à un avenir axé davantage sur la durabilité.

En tant que chef de file de longue date de l'investissement durable, nous sommes fiers du chemin parcouru et de notre évolution au fil des décennies. Cependant, pour assurer la longévité d'AGF, nous devons continuer de faire progresser nos pratiques en matière de durabilité afin de rester une entreprise stable et prospère.



**Judy Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A**

Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale et présidente du Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, le terme AGF peut faire référence à une ou à plusieurs des filiales directes ou indirectes de La Société de Gestion AGF Limitée ou à toutes ces filiales conjointement.

# Stratégie d'entreprise

Depuis 1957, AGF apporte davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Et pour assurer sa stabilité et sa longévité, AGF continuera de se façonner selon son application de pratiques responsables et durables. Ainsi, depuis 2022, la durabilité de l'entreprise constitue officiellement une priorité stratégique d'AGF.

Conformément à notre raisonnement, « notre responsabilité d'aujourd'hui pour bâtir un avenir durable », nous avons mis en place un cadre détaillé de responsabilité de l'entreprise qui adopte des pratiques avant-gardistes liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin d'obtenir des résultats positifs à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Voici les éléments clés qui, selon nous, sont essentiels à la réussite d'AGF à long terme :

## Investissement durable

Avancement continu des pratiques d'investissement responsable et durable au sein de toutes nos équipes de gestion de placements.

## Talent, culture et EDI

Amélioration de l'expérience des employés en favorisant un niveau élevé d'engagement, en faisant progresser les initiatives en matière de diversité, en offrant des pratiques équitables et inclusives, de même qu'en attirant et en encourageant les talents grâce à un soutien continu et à une planification réfléchie de la relève.

## Exploitation et gouvernance durables

Gestion des risques et des occasions connexes à l'exploitation et à la gouvernance d'AGF, ainsi qu'à l'engagement de cette dernière auprès des collectivités.

Nous savons que les attentes des clients et du marché continuent d'évoluer; ainsi, nous tenons à respecter nos principes directeurs : partage des informations, démarche mesurée et responsabilisation active. Ces principes continueront de nous guider et de façonner nos pratiques et notre approche relativement à la gestion des risques ESG importants, et nous permettront de fournir des résultats positifs à nos parties prenantes ou nous aideront à y parvenir.

# Notre histoire en matière de durabilité

## ● 2022

La durabilité de l'entreprise a été officiellement adoptée comme l'un des objectifs stratégiques d'AGF, en accord avec l'importance que le développement durable revêt pour nous.

AGF International Advisors Company Limited a de nouveau été admise à titre de signataire du UK Stewardship Code.

AGF a emménagé dans les locaux de son nouveau siège social, le complexe CIBC SQUARE à Toronto. L'immeuble, à la fine pointe de la technologie, offre aux employés un lieu de travail adaptable, ainsi que des occasions d'accroître la collaboration et la communication, et permet de réduire l'empreinte écologique des bureaux d'AGF d'environ 22 %. Le CIBC SQUARE a obtenu la cote santé-sécurité WELL et la certification Platine de WiredScore, et devrait obtenir la certification LEED® Platine (noyau et enveloppe) ainsi que la certification Platine WELL, ce qui en fera le premier immeuble triple platine de Toronto.

À l'occasion de notre 65<sup>e</sup> anniversaire et pour souligner la Semaine de la Terre, AGF a annoncé un partenariat avec Trees for Life, dans le but de planter 650 arbres dans la zone de conservation de Claireville, à Brampton (Ontario). Les employés ont eu l'occasion de participer sur place aux activités, et de mettre ainsi à profit l'engagement d'AGF visant à appuyer les initiatives axées sur l'environnement.

## ● 2021

AGF met en place son Comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion (« EDI ») afin de permettre une sensibilisation à l'échelle organisationnelle et de promouvoir des pratiques exemplaires en la matière.

AGF figure parmi les participants fondateurs et les contributeurs de l'initiative Engagement climatique Canada.

Le Fonds d'actions mondiales Croissance durable AGF, qui présente des antécédents de rendement parmi les plus étendus en investissement durable, célèbre son 30<sup>e</sup> anniversaire.

AGF International Advisors Company Limited, une filiale d'AGF, est admise à titre de signataire du UK Stewardship Code, le code de gouvernance du R.-U., reconnu dans le monde entier comme étant l'étalon des pratiques exemplaires en matière de gouvernance des investissements. Cela témoigne de la rigueur des pratiques d'investissement responsable d'AGF.

## ● 2020

AGF devient membre de SASB Alliance.

AGF lance le FNB Actions mondiales Croissance durable AGF à la NEO Bourse, offrant ainsi une stratégie éprouvée d'investissement durable sous forme de FNB.

AGF signe la Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion, une initiative coordonnée par l'Association pour l'investissement responsable (« AIR »).

## ● 2019

AGF met en place son Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité, dirigé par la présidente d'AGF, pour encadrer la surveillance d'entreprise axée sur les politiques, les programmes et les risques afférents qui concernent des questions clés de politique publique et de développement durable.

## ● 2018

AGF lance le FNB Actions mondiales optimisées Facteurs ESG AGFiQ, l'un des premiers FNB Facteurs ESG lancés au Canada.

## ● 2017

AGF met en place son Comité d'examen des considérations ESG pour permettre à l'équipe de gestion de placements de voir à l'intégration et à la surveillance des facteurs et des risques ESG dans ses processus.

## ● 2016

AGF devient membre du 30% Club Canada après avoir atteint la quasi-parité des sexes au sein de son conseil d'administration – six hommes et quatre femmes.

## ● 2015

AGF développe sa politique d'investissement responsable.

AGF devient signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PIR »).

## ● 2003

AGF (Acuity) est la seule société canadienne retenue pour participer à titre de membre au Groupe de travail sur la gestion d'actifs du Programme des Nations Unies pour l'Environnement<sup>2</sup>. Précurseur des PIR, ce groupe a publié des rapports influents sur l'importance des facteurs ESG et la responsabilité fiduciaire.

## ● 1991

Lancement du Fonds d'actions environnement sain.

## ● 1989

AGF (Acuity) est membre fondateur de l'AIR, organisme national sans but lucratif voué à l'avancement de l'investissement responsable au Canada<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> La Société de Gestion AGF Limitée a fait l'acquisition de Acuity Funds Ltd. et Acuity Investment Management Inc. en février 2011.

# Membres signataires et supporteurs



La Société de Gestion AGF Limitée est membre du 30% Club Canada et de l'IFRS Sustainability Alliance (anciennement SASB Alliance). Placements AGF Inc. est membre ou signataire des PIR des Nations Unies, de CERES, de l'AIR, de CDP et de la Climate Action 100+. AGF International Advisors Company Ltd. est signataire du LGPS Code of Transparency (code de transparence du régime de pension) et du UK Stewardship Code (code de gérance du R.-U.).

# Surveillance en matière de durabilité

L'avancement en matière de responsabilité et de durabilité est intégré aux divers niveaux de l'entreprise.



En ce qui a trait à notre gouvernance d'entreprise, le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF vise à encadrer les politiques et les programmes, de même qu'à gérer les risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité d'AGF (et de ses sociétés affiliées). Il s'agit notamment de traiter les questions d'importance pour AGF et ses parties prenantes, et qui sont susceptibles d'influer sur les activités, la stratégie, l'exploitation, les résultats et la réputation de la Société.

## Le conseil a le mandat suivant :

- » Fournir des conseils et un soutien relativement à l'intégration des facteurs ESG dans nos processus de gestion des investissements et nos activités de gérance.

- » Prendre des engagements, à l'égard de questions liées à la responsabilité sociale, qui ont une incidence positive sur les collectivités au sein desquelles nous œuvrons.
- » Gérer notre empreinte carbone.
- » Retenir les meilleurs talents et veiller à ce que l'inclusion et la diversité fassent partie intégrante des pratiques à l'échelle de toute l'entreprise.
- » Évaluer et proposer la participation d'AGF lorsqu'il y a lieu aux initiatives et aux accords en matière de questions ESG aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

# Notre personnel

## À AGF, nos employés constituent notre principal atout.

Nous sommes déterminés à être un employeur de choix. Dans cette optique, nous considérons que les pratiques et les initiatives responsables nous aident à attirer, à faire progresser et à récompenser nos employés. Le fait d'accepter la diversité comme une force et d'offrir un milieu satisfaisant sur le plan humain et physique nous permet d'offrir un meilleur service et un meilleur soutien au sein de l'entreprise, auprès de nos clients et de nos collectivités.



## Équité, diversité et inclusion (EDI)

À AGF, nous pensons qu'une prise de décision éclairée au sein de l'entreprise nécessite des points de vue différents, qui proviennent de personnes ayant des origines, des expériences et des perspectives diverses et travaillant ensemble.

Nous restons fermement attachés à nos pratiques d'embauche et à notre culture d'inclusion, en veillant à ce que chacun puisse se joindre à notre équipe et contribuer à son succès. AGF est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. AGF a pour politique de recruter et de sélectionner des candidats uniquement en fonction de leurs compétences et de la pertinence de leurs antécédents professionnels connexes, en mettant l'accent sur

la sélection de la personne la plus qualifiée pour le poste. AGF ne fait aucune discrimination à l'égard des candidats en raison de leur race, de leur couleur, de leur religion, de leur genre, de leur nationalité, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur handicap ou d'un autre statut ou encore d'une condition protégée par les lois applicables. Des mesures d'adaptation sont offertes sur demande dans tous les aspects de notre processus de recrutement et de sélection, de même qu'à tous nos employés dans le cadre de leur travail.

L'engagement d'AGF visant à embaucher des personnes aux antécédents variés repose sur la volonté de nourrir une culture d'entreprise favorable et inclusive, au sein de laquelle toutes les voix peuvent être entendues, respectées et valorisées. Par conséquent, nous avons élaboré un plan pluriannuel pour accélérer les initiatives EDI à AGF, afin de continuer de promouvoir les fondements de notre culture d'entreprise tout comme l'expérience collective de nos employés.

À titre de membre du 30% Club Canada, nous sommes fiers de compter parmi les chefs de file de l'industrie, compte tenu du fait que 36 % des sièges de notre conseil d'administration et 21 % des postes de notre haute direction sont occupés par des femmes\*. La représentation des femmes au sein de notre conseil sert d'ailleurs de guide en matière de recrutement dans l'ensemble de l'entreprise.

AGF fait également appel à des organismes externes pour aider à faire progresser les initiatives EDI au sein de nos collectivités. Kevin McCreadie, chef de la



direction et chef des investissements d'AGF, copréside le Conseil pour la promotion des femmes en affaires de la Chambre de commerce du Canada et AGF appuie l'initiative nationale de croissance inclusive de la Chambre de Commerce du Canada.

En 2022, nous avons offert une formation sur les préjugés inconscients et le leadership, aux fins de mise en pratique par tous nos employés dans le cadre de leurs fonctions.

Pour favoriser une culture encore plus inclusive, nous observons régulièrement des événements et des jours fériés tels que le mois de la Fierté, le Mois national de l'histoire autochtone, le Nouvel An lunaire et la Journée Martin Luther King, afin de sensibiliser et d'informer nos employés sur la signification et l'histoire de ces événements.

\* Vices-présidentes et postes supérieurs.

### Comité EDI

Le Comité EDI AGF se compose d'employés de tous les niveaux de l'entreprise, et M. McCreadie, chef de la direction d'AGF, en est le promoteur. Grâce à des démarches liées à la proximité, le comité est en mesure de développer et de créer une conscience organisationnelle et d'encourager des pratiques exemplaires vis-à-vis de l'EDI à AGF.

Le mandat du comité comprend entre autres objectifs :

- » Définir et recommander des programmes de formation et de sensibilisation afin d'affermir et de promouvoir une culture de tolérance et d'inclusion pour tous les employés.
- » Définir et recommander des stratégies ou des pratiques proactives qui favorisent un environnement de travail dans lequel les employés peuvent être eux-mêmes.
- » Définir et recommander des politiques qui témoignent de l'engagement d'AGF à l'égard de l'EDI pour tous les employés.

### Représentation des employés

AGF a effectué des sondages sur l'EDI auprès des employés afin d'établir un profil précis de son essence en tant que collectif, de cerner la façon dont elle peut déployer ses efforts pour cultiver un milieu de travail

diversifié et inclusif, et enfin de déterminer les forces et les occasions d'amélioration quant à l'engagement à AGF. Les employés répondent de manière volontaire aux sondages. En outre, la collecte d'information sur les employés fait partie intégrante du processus d'accueil et d'intégration des nouveaux employés d'AGF. La vaste majorité (73 %<sup>2</sup>) des employés ont répondu aux sondages, fournissant à AGF des informations précieuses sur la composition de son personnel.

Pour plus de détails sur des données ESG relatives à AGF, se reporter à la page 48.

<sup>2</sup> Au 30 novembre 2022.



### Salaire décent

Nous défendons un salaire décent et nous versons à nos employés un salaire de base concurrentiel qui permet de couvrir les besoins fondamentaux et de participer à la vie en collectivité.

Le Comité de rémunération AGF se compose de cinq membres indépendants qui voient à la révision, à l'évaluation et à la supervision des politiques et des programmes en matière de rémunération des dirigeants. Chaque année, ce comité examine divers rapports publiés sur la rémunération et fait appel à des consultants indépendants et à des maisons de sondages, s'il y a lieu, pour évaluer la compétitivité des composantes du programme de rémunération d'AGF. Le comité juge que le programme de rémunération d'AGF procure une rémunération juste et concurrentielle qui reflète une relation appropriée entre la rémunération et le rendement d'un cadre supérieur.

Rémunération supérieure  
au salaire minimum de

**20 % au moins**

dans tous les pays dans lesquels  
nous avons des employés



## Éducation, formation et développement

AGF s'engage à sans cesse améliorer les compétences, les capacités et les connaissances de tous ses employés au moyen de formations en leadership et en relations interpersonnelles de même que techniques. La formation permet à notre personnel de suivre la cadence des changements auxquels AGF doit s'adapter pour avancer vers l'avenir.

Le service des ressources humaines a ciblé des cours permettant de développer des compétences personnelles et professionnelles communes à de nombreux parcours, ainsi que d'autres compétences spécialisées qui seront recherchées par AGF au fur et à mesure de sa croissance. Nous reconnaissons également que de nombreuses activités hors des salles de classe peuvent également s'avérer précieuses pour les employés ainsi que pour AGF. En offrant l'occasion de remplacer quelqu'un dans le cadre d'une rotation des postes, les employés acquièrent une base de compétences hors pair et une meilleure compréhension de la façon dont nous exerçons nos activités.

Par l'entremise du programme d'indemnité de formation et d'indemnité d'associé professionnel et d'adhésion d'AGF, les employés sont remboursés pour des frais de formation et de perfectionnement professionnel encourus, ce qui a pour but d'appuyer leur croissance et leur développement personnels, sous réserve d'un plafond à vie par employé.

### Formation ESG

Des experts internes et externes offrent à nos professionnels de l'investissement des formations qui visent à améliorer leur compréhension et leurs compétences en matière de considérations ESG.

En 2020, AGF est devenue membre de l'IFRS Sustainability Alliance. Dans le cadre de cet engagement, plusieurs membres de l'équipe de gestion de placements d'AGF ont obtenu, ou sont en voie d'obtenir, la désignation FSA, *Fundamentals of Sustainability Accounting* (fondements des normes comptables de durabilité) (17 personnes au 30 novembre 2021). Compte tenu de l'attention croissante portée au risque climatique, un membre

de l'équipe de gestion de placements d'AGF a reçu le certificat *Sustainability and Climate Risk* (durabilité et risque climatique) de la Global Association of Risk Professionals.

En outre, des membres de l'équipe de haute direction et des cadres supérieurs d'AGF ont suivi des cours accrédités par des organismes tels que Competent Boards, CERES et PRI Academy.

Nous continuons de déployer des formations relatives aux facteurs ESG auprès de tous à AGF, y compris les cadres supérieurs et les membres du conseil d'administration. Les sujets abordés en 2022 comprenaient la sensibilisation aux tendances émergentes en matière d'investissement ESG et de durabilité de l'entreprise ainsi que des sujets relatifs à l'EDI. Nos équipes ont ainsi pu se familiariser avec les principes des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») visant à améliorer la communication et les pratiques en lien avec le risque climatique, ainsi qu'avec les cadres réglementaires, notamment le Plan d'action pour la finance durable de la Commission européenne.

### Formation relative à la cybersécurité

Dans le but d'assumer notre part de la responsabilité commune, quant à la gestion et à la réduction du risque lié aux menaces à la cybersécurité, pour AGF et pour ses clients – surtout que la pandémie a accentué ce risque pour les entreprises et les particuliers – AGF offre à tous ses employés une formation mensuelle à cet effet.

Afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la cybersécurité (octobre), nous avons envoyé des courriels hebdomadaires présentant des conseils en matière de cybersécurité tout au long de ce mois. En outre, un webinaire de sensibilisation à la cybersécurité a été organisé à l'intention des employés pour leur permettre d'en apprendre davantage sur la protection du lieu de travail, et de poser des questions.

Le site intranet d'AGF comprend également une section qui propose des conseils et des nouvelles en matière de cybersécurité, afin d'informer et de sensibiliser les employés à ce sujet et de les aider à protéger AGF.

### Mise à jour sur les affaires et sur l'industrie

Des événements et des communications portant sur les nouvelles et les tendances du secteur comptent parmi les nombreux moyens utilisés par AGF pour encourager ses employés à faire preuve d'un esprit critique et à dialoguer afin de stimuler l'innovation et de « perturber » de manière positive la façon dont nous exerçons nos activités.

Chaque trimestre, AGF organise une assemblée générale de tous les employés avec son équipe de direction; cette rencontre se veut un échange dans le cadre duquel il est question des activités et des résultats d'AGF ainsi que d'autres sujets importants pour l'entreprise, tels que l'EDI.

En 2022, nous avons poursuivi notre série de conférences de fin d'année avec des séances offertes à tous les employés. Au cours de ces événements, des chefs de file de l'industrie partagent leurs points de vue et leurs réflexions sur des sujets de l'heure qui façonnent nos activités et les futurs secteurs de croissance de l'industrie.



### Santé et sécurité

La santé, la sécurité et le bien-être de nos employés constituent une priorité à AGF.

Il incombe au Comité de santé et de sécurité AGF de veiller à ce que tous les employés soient protégés, qu'il s'agisse de participer à une évacuation complète de l'immeuble lors des exercices annuels d'évacuation en cas d'incendie, de surveiller nos étages pour

détecter des conditions dangereuses, de répondre à l'urgence médicale d'un employé ou de s'assurer que la totalité du personnel quitte l'immeuble en toute sécurité dans une situation d'urgence réelle.

Les employés ont également accès au Programme d'aide aux employés et aux familles AGF, à savoir un guichet unique offrant des conseils professionnels (psychologues ou psychiatres), de l'aide en matière d'orientation professionnelle, des services de naturopathie, ainsi qu'un soutien pour les questions financières, juridiques, familiales et de nutrition.

En outre, tous nos salariés bénéficient chaque année de six jours réservés à leur bien-être. Ces journées sont des congés payés pour des raisons liées à des situations personnelles qui sont généralement non planifiées ou planifiées peu de temps avant qu'elles soient prises.

### COVID-19

AGF était bien préparée pour faire face aux défis qu'elle a dû relever en raison de la COVID-19. Nous possédions déjà un plan de reprise des activités qui avait été testé régulièrement jusqu'à l'arrivée de la pandémie. Ainsi, les bureaux ont été fermés, et la grande majorité des employés ont travaillé depuis leur domicile. Tout au long de cette période, nous avons soutenu nos employés en répondant à leurs besoins technologiques, et en leur offrant des journées supplémentaires de santé mentale, des ressources de soutien et une fréquence accrue de communications de la part de l'équipe de direction d'AGF, notamment le chef de la direction, le service des ressources humaines, le Bureau du chef des investissements et le chef de l'exploitation.

### Engagement des employés

En 2020, 2021 et 2022, AGF a effectué plusieurs sondages auprès de ses employés quant à leur engagement. D'après le dernier sondage :

**93 %**

des employés estiment que **leur santé et leur sécurité sont au cœur des priorités** du chef de la direction et de l'équipe de direction d'AGF.

**95 %**

se sentent **bien soutenus** par leurs supérieurs.

**92 %**

estiment que leurs **supérieurs leur donnent l'autonomie** nécessaire pour accomplir leur travail.

Après ces années difficiles, AGF continue d'accorder la priorité à la santé et au bien-être de ses employés en offrant des avantages sociaux considérables, en encourageant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et en organisant des activités sociales pour rassembler les employés d'AGF



### L'avenir du monde du travail

Alors que nous envisageons un environnement post-pandémique, et en témoignage de l'évolution de notre culture, nous avons mis en place des directives et des pratiques révisées qui visent à contribuer de manière positive à la santé mentale et physique de nos employés, tout en réduisant notre impact environnemental. Nous préconisons, entre autres, une approche hybride en ce qui concerne le travail, selon un cadre où les employés peuvent travailler depuis leur domicile et au bureau.

### CIBC SQUARE

En 2022, AGF a emménagé dans les locaux de son nouveau siège social, le complexe CIBC SQUARE à Toronto.

Le CIBC SQUARE a obtenu la cote santé-sécurité WELL et la certification Platine de WiredScore, et devrait obtenir la certification LEED® Platine (noyau

et enveloppe) ainsi que la certification Platine WELL, ce qui en ferait le premier immeuble triple platine de Toronto.

Du fait de son engagement à l'égard du développement durable, le complexe CIBC SQUARE est chef de file à Toronto en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique supérieure par rapport à des immeubles comparables<sup>1</sup>. Les immeubles du CIBC SQUARE sont dotés de compteurs intelligents qui surveillent la consommation d'énergie en temps réel et fournissent une boucle de rétroaction quant aux initiatives de conservation. Ces immeubles utilisent des filtres à eau de haut rendement, font l'objet de suivis réguliers, en plus de recueillir et de traiter des eaux de pluie – pour réduire la consommation d'eau et éliminer des polluants nocifs et indésirables. AGF participe aussi activement aux systèmes de recyclage améliorés et de pointe de CIBC SQUARE qui récupèrent des articles tels que les piles, les lampes et les déchets électroniques.

Afin d'encourager les moyens de transport écologiques et la durabilité, les employés d'AGF ont accès aux aires de stationnement de l'immeuble, qui comprennent des stations de recharge pour véhicules électriques et plus de 500 espaces de stationnement sécurisés pour vélos.





Le complexe CIBC SQUARE vise également à donner aux employés un accès maximal à la lumière du jour et à des vues sur l'extérieur, tout en réduisant la consommation d'énergie grâce au vitrage à haut rendement des immeubles. En outre, pour favoriser la santé physique et mentale, les employés d'AGF ont accès au centre de conditionnement physique de premier ordre du CIBC SQUARE et à un parc public d'une acre.

Enfin, pour répondre à la demande croissante d'accessibilité et d'inclusion, le complexe CIBC SQUARE comprend des toilettes non genrées, une bibliothèque de ressources axées sur la santé mentale et physique, dix places de stationnement accessibles, une aire de repos pour les chiens de soutien et une connexion Wi-Fi gratuite.

### Contribuer à notre environnement

À AGF, nous tenons compte de notre impact sur l'environnement dans l'optique de notre obligation fiduciaire en tant que gestionnaire d'actifs et de nos propres activités commerciales.

Nous avons toujours pris des mesures pour modifier nos pratiques commerciales ou en adopter de nouvelles au moyen de la technologie, de la logistique et des installations afin de réduire notre empreinte écologique. Nous croyons que notre déménagement au CIBC SQUARE a renforcé ces efforts.

### Faits saillants :

- » Passage à l'envoi électronique de relevés et d'autres documents aux clients en 2018.
- » Recyclage de tous les appareils électroniques anciens et inutilisés auprès de fournisseurs certifiés.
- » Transition vers des plateformes infonuagiques – objectif : 95 % de nos services et systèmes d'ici à 2023.
- » Participation à Stewardship Ontario et à Éco Entreprises Québec pour promouvoir le recyclage et la réduction des déchets.
- » Don des meubles de bureau et des moquettes usagés, tous fabriqués à partir de matériaux recyclables.
- » Utilisation réduite de récipients à usage unique dans nos bureaux en fournissant de la vaisselle réutilisable.
- » Participation à des programmes et à des activités connexes au développement durable comme le recyclage, l'éclairage DEL, la gestion de l'énergie, la conservation de l'eau et la réduction des déchets – tous offerts par les propriétaires des locaux commerciaux d'AGF.

<sup>1</sup> <https://www.cibcsquare.com/about/#more-than-being-green>



En 2022, AGF a emménagé dans les locaux de son nouveau siège social, le complexe CIBC SQUARE à Toronto, réduisant son empreinte écologique de **22 %**

# Redonner aux collectivités





À AGF, notre mission consiste à apporter davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement – et cela comprend les collectivités où nous travaillons et vivons. Depuis 1957, nous démontrons notre engagement envers nos collectivités, et ce geste fait partie intégrante de notre identité. AGF redonne depuis longtemps aux collectivités et forme des partenariats avec des organismes qui appuient et respectent nos principes de base en matière de responsabilité sociale.



### Formation

Nous encourageons la formation continue et favorisons les occasions d'évolution, afin d'investir dans notre avenir.



### Diversité

Nous employons des personnes aux origines, expériences et perspectives diverses. Nous favorisons le changement social.



### Environnement

Nous sommes soucieux de notre empreinte écologique et veillons à promouvoir la durabilité dans l'optique de la protection de la planète.

## Changer les choses

En 2017, AGF a lancé le programme Changer les choses afin de reconnaître et de célébrer le travail que les employés d'AGF accomplissent en dehors du bureau pour changer les choses au sein de leurs collectivités.

Par l'entremise de ce programme, les employés bénéficient **d'un jour de bénévolat rémunéré par an** et sont encouragés à participer à des activités et à des événements de bénévolat organisés tout au long de l'année en vue de soutenir nos trois piliers de responsabilité

sociale, en plus d'appuyer les initiatives de longue date d'AGF comme la campagne Centraide.

En 2022, les employés ont participé à diverses activités, notamment l'adoption de pratiques qui ont un effet positif sur l'environnement ainsi que le bénévolat auprès d'organismes de leurs choix. Dans le cadre d'activités de bénévolat d'une demi-journée organisées en collaboration avec Trees for Life, les employés ont planté 650 arbres.

En 2022, AGF figure sur la liste des chefs de file locaux pour son appui à Centraide, qui fournit une aide d'urgence à des organismes communautaires à travers le pays en lien avec des besoins fondamentaux tels que la nourriture, le soutien aux personnes âgées isolées et les ressources en santé mentale.

## Organismes soutenus par AGF

Les commandites et les partenariats nous aident à concrétiser notre engagement vis-à-vis de nos principes de base en matière de responsabilité sociale, tout en nous permettant d'accroître la sensibilisation à l'égard des causes importantes et de veiller à l'appui de celles-ci.



### Junior Achievement

Junior Achievement (« JA ») est le plus grand organisme à but non lucratif au monde voué à l'éducation financière et entrepreneuriale des jeunes. En partenariat avec JA du centre de l'Ontario, AGF soutient des programmes sur la culture financière et délègue des employés d'AGF dans les écoles. Cette année, un groupe d'employés d'AGF a participé à une présentation dans le cadre du programme « Économie pour le succès » de JA, offerte à environ 100 étudiants des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années. Le programme met l'accent sur l'importance de continuer d'aller à l'école et examine en quoi cette décision aujourd'hui peut favoriser les rêves d'avenir et les choix de carrière.



### Indspire

Indspire est un organisme de bienfaisance national autochtone qui investit dans l'éducation des Autochtones, afin de favoriser leur réussite, de même que de leur offrir de l'aide financière, des ressources et un soutien de modèles de rôle. Il constitue le plus important organisme de financement axé sur l'éducation des Autochtones, mis à part le gouvernement fédéral. AGF a lancé, par l'entremise du programme *Bâtir un avenir meilleur* d'Indspire, le Fonds de bourses d'études AGF destiné à des étudiants autochtones – un investissement qui

permet chaque année la création de quatre bourses d'études de 5 500 \$, pour des étudiants autochtones s'inscrivant à un programme d'études commerciales, dans un collège, un cégep ou une université reconnus au Canada.



### La Compagnie Canada

En tant que défenseur de nos soldats, La Compagnie Canada s'efforce de protéger l'héritage de nos soldats et de mettre à profit leurs compétences et leur expérience uniques, afin d'améliorer notre nation. En sensibilisant et en aidant nos militaires à se prendre en charge, en les mettant en contact avec des chefs d'entreprise, La Compagnie Canada a une incidence positive sur l'avenir du Canada.



Women In Finance

### 100 Women in Finance

100 Women in Finance (« 100WF ») est un organisme qui cherche à renouveler le secteur financier au regard de la diversité et de l'équité entre les genres – en promouvant la pluralité de pensées, en améliorant la visibilité des femmes et en donnant à ces dernières les moyens de trouver leur voie personnelle vers le succès. L'objectif commun étant de faire progresser les carrières de femmes, AGF est fière d'être associée à 100WF et s'engage à fournir à ses employées des ressources, des occasions et des outils qui leur permettent de réaliser leur plein potentiel.



### Women in ETFs

Women in ETFs est le premier groupe en faveur des femmes dans l'industrie des fonds négociés en bourse. Fondé en janvier 2014, cet organisme sans but lucratif compte plus de 4 400 membres (hommes et femmes) qui travaillent dans de grands centres financiers à travers les États-Unis, le Canada, l'EMOA et la région Asie-Pacifique, et vise à promouvoir les carrières de femmes, en mettant à profit les compétences et les ambitions de chacun.



### 30% Club Canada

Le 30% Club vise à promouvoir l'égalité entre les genres au sein des conseils d'administration et du personnel de haute direction, dans une optique de leadership et de gouvernance. À titre de membre du 30% Club, AGF possède un conseil d'administration quasi paritaire – six hommes et quatre femmes. Le 30% Club encourage les sociétés à affecter un plus grand nombre de femmes à des postes de conseil d'administration et de haute direction, et appuie leurs efforts dans ce sens.



### Le Projet Prospérité

AGF est partenaire corporatif du Projet Prospérité, un organisme sans but lucratif fondé pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les Canadiennes, qui sont touchées de façon disproportionnée. Le Projet a une portée pancanadienne et répond à un besoin important d'établir un rapport explicite entre les femmes et la prospérité, tout en soulignant l'importance économique de l'égalité des genres avant, pendant et après la période de relance qui suivra la COVID-19.



### Trees for Life

Trees for Life fournit à des organismes de plantation d'arbres au Canada des outils, des ressources et des réseaux qui leur permettent de soutenir leurs initiatives existantes de plantation d'arbres, d'en mettre de nouvelles en œuvre et de sensibiliser les membres de leurs collectivités à la valeur des arbres. AGF est donatrice depuis 2019, contribuant à des projets qui ont permis de maximiser la plantation d'arbres en milieux urbains et d'embellir nos collectivités tout en soutenant la biodiversité locale.



# Gouvernance d'entreprise





## Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

AGF affiche des antécédents solides en matière de création de valeur à long terme pour ses actionnaires. Selon nous, des pratiques saines et avant-gardistes en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) nous permettront de continuer d'évoluer et de prospérer en tant que société de gestion de placements à l'échelle mondiale et d'avoir une influence positive sur notre propre avenir.

Relativement à sa gouvernance d'entreprise, AGF s'engage à ce que ses pratiques en la matière évoluent selon les pratiques exemplaires.

- » La composition de chacun des trois comités du conseil d'administration répond à des lignes directrices distinctes.
- » Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.
- » Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées d'AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de cinq ans après leur nomination pour obtenir les actions ou les unités d'actions en question.
- » Lors de chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents.
- » Un programme d'orientation et de formation est offert à tous les nouveaux membres du conseil d'administration. Un programme d'éducation permanente est également offert à tous les membres du conseil d'administration.
- » Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF doivent s'engager annuellement à respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF.



## Code de conduite éthique

Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF sont tenus de respecter un code de conduite et de déontologie (le « Code ») qui édicte les normes auxquelles ils doivent se conformer dans leurs relations d'affaires. Il est extrêmement important d'observer les directives énoncées dans ce Code et toute violation de l'un ou l'autre de ces articles sera sanctionnée par un avertissement, une réévaluation des responsabilités, une suspension des fonctions ou un licenciement, avec ou sans préavis, selon les circonstances. Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF doivent comprendre le Code, et **s'engager à respecter celui-ci chaque année.**

Alors que le Code établit une base commune de normes déontologiques, tous les membres du conseil d'administration, dirigeants, membres du personnel et contractuels d'AGF sont également tenus de respecter d'autres politiques connexes à l'échelle d'AGF et de s'y conformer.

### Politiques à l'échelle d'AGF

- » Politique relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes
- » Code de déontologie relatif aux opérations sur titres personnelles
- » Principes et directives en matière de plaintes
- » Politique de sécurité de l'information
- » Politiques d'entreprise en matière de ressources humaines
- » Politique en matière de divulgation
- » Politique sur la gestion des documents
- » Politique relative aux déclarations d'initiés, aux délits d'initiés et aux périodes d'interdiction d'effectuer des opérations
- » Politique relative au marketing
- » Politique sur la protection des renseignements personnels
- » Politique et directives relatives aux médias sociaux
- » Politique sur la dénonciation
- » Politique et procédures relatives à la lutte contre la fraude
- » Politique sur la protection des renseignements personnels des employés





## Gestion des risques liés aux tiers

Nous sommes conscients que l'utilisation et la dépendance d'AGF à l'égard de tiers augmentent notre profil de risque. Le programme de gestion des risques liés aux tiers d'AGF se concentre sur la compréhension et la gestion des risques associés aux tiers, y compris les vendeurs et les fournisseurs, et à tous les autres services impartis.

Le programme est géré de manière centralisée et régit les rôles et les responsabilités tout au long du cycle de vie des relations avec les tiers, les évaluations annuelles des risques ou du degré d'importance relative de chaque tiers, les directives de suivi et les rapports de gestion pour un aperçu détaillé des risques liés aux tiers dans l'ensemble d'AGF.

Notre vaste programme confirme notre aptitude à respecter les obligations contractuelles, à observer les exigences réglementaires s'il y a lieu, à atténuer les risques associés aux relations avec les tiers et à créer un environnement de partenariat avec des tiers de confiance.

## Diversité du conseil d'administration

AGF est d'avis qu'il est sain pour les entreprises, comme pour l'économie, d'avoir un conseil d'administration diversifié.

Nous sommes fiers que **36 %** des membres du conseil d'AGF soient des femmes, car leur présence reflète notre engagement à l'égard de la diversité au travail<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Au 30 novembre 2022.



## Renseignements personnels et cybersécurité

### Renseignements personnels

À AGF, nous nous engageons à protéger les renseignements personnels de nos clients, de nos employés et de nos partenaires, car nous considérons cette précaution comme faisant partie intégrante du service que nous offrons. Nous respectons la confidentialité des renseignements reçus, et nous avons adopté des pratiques de protection des renseignements personnels conformes aux lois fédérales et provinciales en vigueur ainsi qu'aux lois régionales sur la protection des renseignements personnels, dont le *Règlement général sur la protection des données* (RGPD).

Dans le cadre de notre engagement envers nos clients, il incombe à chaque employé d'AGF d'assurer la confidentialité de tous les renseignements personnels auxquels il peut accéder. Chaque année, les employés signent la politique d'AGF sur la protection des renseignements personnels et suivent une formation obligatoire sur la confidentialité pour veiller à bien comprendre les obligations et les attentes en ce qui concerne les activités qu'ils mènent.

### Cybersécurité

La protection des données et des systèmes d'information d'AGF est essentielle à la gestion et à la réduction du risque à notre égard, surtout que la pandémie a accentué ce risque pour les particuliers et les entreprises.

Chaque année, le conseil d'administration d'AGF reçoit un compte rendu des activités en lien avec la cybersécurité, qui comprend une mise à jour sur la situation actuelle relativement à la cybersécurité, un rapport d'avancement sur les projets connexes à celle-ci et les mesures et paramètres clés pour AGF. Chaque trimestre, ces données sont également partagées à l'interne avec l'équipe de haute direction et autres parties prenantes au sein d'AGF.



**Cadre d'application relatif à la cybersécurité à AGF :**



Dans le but d'assumer notre part de la responsabilité commune, quant à la protection de nos ressources et de celles de nos clients, ainsi qu'à nos efforts soutenus pour réduire le risque sur le plan de la cybersécurité à AGF et au sein de l'industrie, nous offrons à tous nos employés un programme de sensibilisation exhaustif à cet effet. Cette formation traite d'une gamme de sujets, dont les suivants :

- » Rançongiciels
- » Tactiques d'hameçonnage
- » Confidentialité des données
- » Sensibilisation à l'hypertrucage
- » Sécurité Internet
- » Protection des données

**Mesures et paramètres clés :**

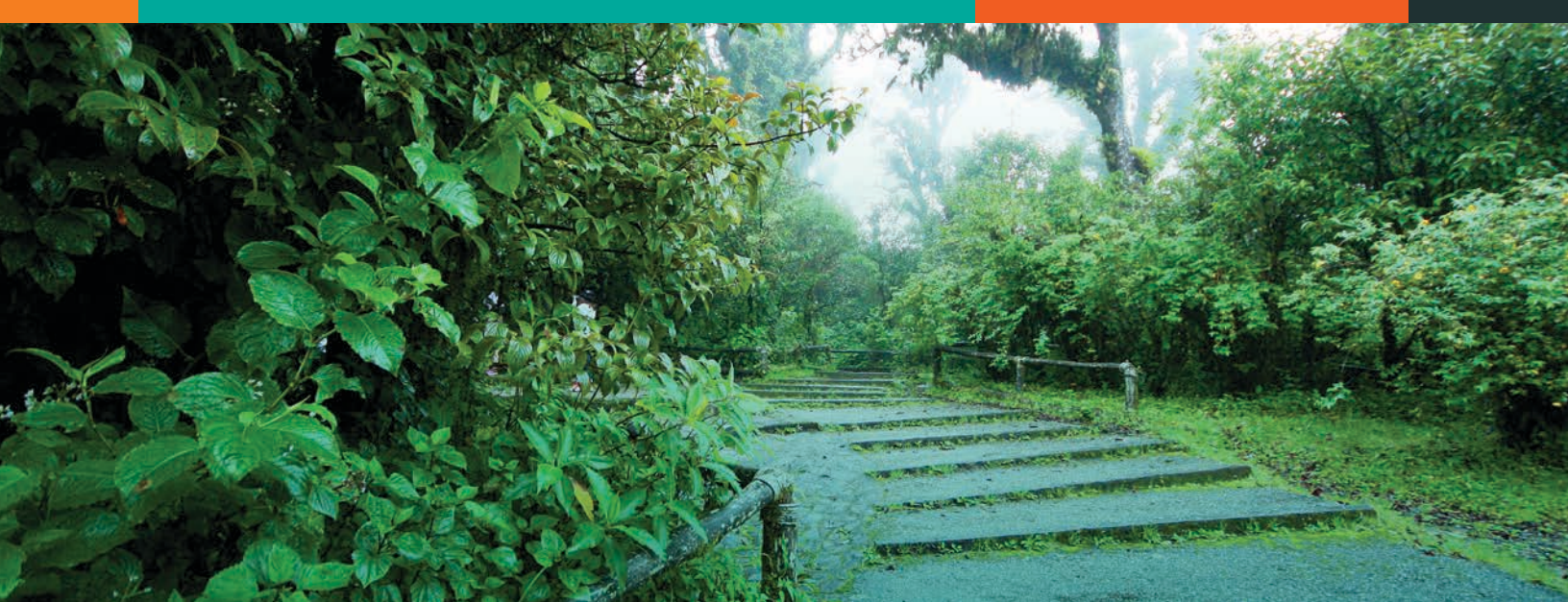
Nombre d'incidents de cybersécurité graves **0**  
Cible pour 2022 : 0

Nombre d'incidents de cybersécurité nuisant à la disponibilité du système **0**  
Cible pour 2022 : 0

Employés ayant réussi une épreuve de simulation d'hameçonnage (%) **92 %**  
Cible pour 2022 : 90 %

Employés ayant suivi une formation de sensibilisation à la cybersécurité (%) **95 %**  
Cible pour 2022 : 95 %

# Investissement responsable



À AGF, des pratiques de bonne gouvernance et d'investissement responsable sont intégrées dans les activités de nos équipes de gestion de placements. Nous croyons que l'intégration des considérations ESG dans nos processus décisionnels d'investissement ainsi que dans nos pratiques d'actionnariat contribue à de meilleurs résultats d'investissement pour nos clients et constitue un élément essentiel de notre obligation fiduciaire en tant que gestionnaire d'actifs.

En 2015, AGF a défini sa politique d'investissement responsable pour formaliser sa pratique d'intégration des considérations ESG dans la prise de décision en matière d'investissement, le vote et l'engagement de l'entreprise grâce à une gestion active.

Notre approche à l'égard de l'investissement responsable repose sur trois principes : recherche et analyse, surveillance des risques et actionnariat actif.



## Recherche et analyse

Nous reconnaissons que la recherche, l'analyse et l'évaluation efficaces des enjeux ESG constituent une partie importante de l'évaluation de la valeur et du rendement des investissements à moyen et à long termes. Nous pensons que la prise en compte des facteurs ESG peut permettre de découvrir des occasions d'investissement tout en réduisant le risque d'un portefeuille, car les facteurs ESG peuvent offrir des informations précieuses et sous-exploitées quant à la culture, à l'excellence opérationnelle, à la réputation et aux risques de conformité à la réglementation d'une entreprise.

Essentiellement, il incombe à chaque équipe de gestion de placements de déterminer comment intégrer les facteurs ESG à son processus de placement dans l'optique de chaque mandat. Étant donné que les facteurs ESG déterminants revêtent pour nous de l'importance, nous continuons de mettre au point et d'améliorer notre processus.

### Risque climatique

À AGF, nous croyons que les changements climatiques créeront des risques pour l'économie mondiale et nous tenons à continuer de lutter contre ces changements, de même qu'à promouvoir le bon fonctionnement du système financier.

En tant que partisans du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »), nous nous sommes engagés à améliorer notre compréhension, notre mise en œuvre et notre communication des recommandations du GIFCC, dans les quatre domaines de divulgation proposés : gouvernance, stratégie, gestion des risques, de même que mesures et objectifs.

En outre, AGF maintiendra son engagement auprès d'organismes tels que Projet de divulgation du carbone (*Carbon Disclosure Project*) (« CDP »), Ceres Investor Network on Climate Risk, Climate Action 100+ et Engagement climatique Canada, afin de rester à la pointe des enjeux, des risques et des politiques liés au climat au sein de notre industrie.



### Surveillance des risques ESG

Notre **Comité d'examen des considérations ESG** détermine et révisé les objectifs ESG d'AGF et aide les équipes de gestion de placements à les atteindre. Au moyen de cette surveillance, l'analyse des facteurs ESG importants est intégrée dans le cadre d'application de ces équipes.

Le comité est formé de représentants de chaque équipe de gestion de placements; il épaulé le Bureau du chef des investissements et le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF dans les tâches suivantes :

- » Intégration des enjeux ESG à nos processus de gestion de placements.
- » Formation de l'équipe de gestion de placements aux questions ESG.
- » Élaboration de processus destinés à mesurer l'engagement des gestionnaires de portefeuille auprès d'entités émettrices, sur les questions relatives à la durabilité.

- » Rédaction et mise à jour des politiques d'investissement responsable, et mise au point de processus visant à surveiller l'observation de ces politiques.

Dans le cadre de sa gestion continue des risques, AGF dispose également d'une équipe indépendante de gestion des risques; l'équipe détermine quels sont les risques liés aux facteurs ESG à l'échelle des portefeuilles et mène une évaluation formelle chaque trimestre – réunissant les membres du Bureau du chef des investissements ainsi que tous les gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers. Parmi les éléments traités lors des évaluations : attribution du rendement, risques associés au rendement, analyse des facteurs ESG, risque de liquidité et ventilations d'un portefeuille.

Aussi, le Comité de gouvernance des investissements AGF agit à titre de comité de surveillance clé auprès de nos entités de gestion de placements, afin d'assurer une surveillance et une gouvernance efficaces quant à la gestion des portefeuilles, des opérations, des préoccupations relatives à la liquidité et des conflits d'intérêts potentiels. Les résultats sont ensuite communiqués au conseil d'administration de chaque entité concernée.

### Ressources aux fins de gestion des risques ESG

- » AGF est abonnée à une publication des données et des résultats de recherches de MSCI ESG Research, qui sont incorporés dans les évaluations trimestrielles. En 2022, AGF a considérablement élargi son accès à la recherche, notamment par voie de modules supplémentaires sur les changements climatiques.
- » Les indicateurs de données relatives aux ESG sont intégrés dans notre plateforme de recherche, pour aviser les équipes de gestion de placements lorsque sont cernés des risques ESG potentiels, qui peuvent ainsi être évalués et pris en compte de manière appropriée, dans le cadre de la stratégie d'investissement.



## Actionnariat actif

### Engagements

Les engagements ESG peuvent non seulement avoir un impact positif sur les résultats d'investissement, mais également sur la société dans son ensemble. Nous estimons que l'engagement actif et le vote par procuration maximisent la valeur des investissements à long terme. En outre, l'engagement nous permet d'utiliser les droits de propriété pour établir un dialogue ouvert avec les entités au nom de nos clients.

Nos objectifs d'engagement visent à approfondir notre compréhension des enjeux ESG qui sous-tendent la stratégie ou l'évaluation des entreprises et à donner à ces dernières l'occasion de mieux comprendre notre processus et nos objectifs d'investissement. Par exemple, nous concentrons nos activités d'engagement sur les enjeux ESG clés qui peuvent avoir une incidence déterminante sur le profil risque-rendement d'une entreprise, en tenant compte de l'importance d'un placement et de la contribution prévue d'un engagement réussi à la création de valeur à long terme.

Pour aider à déterminer l'importance relative d'un investissement, nous pouvons faire appel aux normes SASB propres au secteur, ainsi qu'à l'expérience et aux connaissances approfondies de nos analystes, qui peuvent inclure d'autres questions ESG importantes propres à l'entreprise.

### Environnement

Nous nous entretenons avec les entreprises sur des enjeux environnementaux qui sont financièrement importants pour leurs activités commerciales, y compris sur l'incidence de leurs activités sur l'environnement, les effets de celui-ci sur leurs activités et l'atténuation des risques pour les entreprises afin de prévenir, d'anticiper et de gérer les accidents.

### Social

Nous nous entretenons avec les entreprises sur des enjeux sociaux qui sont financièrement importants et qui peuvent avoir un impact positif sur la société

au fil du temps. Nous cherchons à comprendre comment une entreprise gère ses enjeux sociaux avec tous les intervenants concernés, ce qui peut inclure le maintien et l'amélioration de ses pratiques de gestion du capital humain et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

### Gouvernance

Nous nous entretenons avec les entreprises afin de comprendre la façon dont elles gèrent leurs enjeux de gouvernance et transmettent les meilleures pratiques dans un effort d'amélioration, car une gouvernance d'entreprise solide peut améliorer la stabilité et le rendement d'une entreprise, mais aussi soutenir sa stratégie à long terme. Nous nous concentrons sur des questions importantes telles que la responsabilisation et la qualité d'un conseil d'administration, y compris la diversité au sein de celui-ci.

### Vote par procuration

En tant que gestionnaire d'actifs, AGF est tenue d'agir dans l'intérêt véritable des comptes qu'elle gère, ce qui comprend l'exercice des droits de vote connexes aux titres en portefeuille de chaque compte client. Ainsi, AGF exercera les droits de vote des clients dans l'intérêt véritable du portefeuille afin de maximiser l'incidence économique favorable sur la valeur pour les actionnaires. En outre, AGF croit que des pratiques de gouvernance, sociales et environnementales responsables peuvent avoir une incidence importante sur la valeur d'une entreprise et, par conséquent, nous incluons ces principes dans l'analyse des votes par procuration.

Il incombe à chaque gestionnaire de portefeuille de voter, et ce, conformément aux lignes directrices en matière de vote par procuration.

AGF tient des registres annuels de votes par procuration pour tous les clients dont le vote relève de sa gestion et qui ont des droits de voter par procuration. Des fournisseurs de services peuvent tenir ces registres au nom d'AGF. Nous avons mis en place des procédures de contrôle adéquates pour garantir l'exhaustivité et l'exactitude de ces registres.

Pour plus de détails sur notre approche et sur nos lignes directrices, se reporter à notre politique d'engagement et à notre politique de vote par procuration sur le site Web AGF.com.





## Règlements et normes à l'échelle mondiale

Lorsqu'une occasion se présente, AGF participe à un dialogue en vue d'influer sur l'approche de l'entreprise quant aux considérations ESG qui sont importantes et pertinentes dans chaque circonstance particulière. AGF participe à des discussions étendues sur les normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable. AGF collabore avec des entreprises et des responsables des politiques sur un large éventail d'enjeux, afin de mieux comprendre la qualité des entreprises dans lesquelles elle investit et le positionnement de ces dernières dans l'optique des défis à venir, de même que leurs approches à l'égard des considérations ESG.



### UNPRI

Depuis décembre 2015, Placements AGF Inc. est signataire des Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies.



### IFRS Sustainability Alliance

Depuis l'intégration de la Value Reporting Foundation dans l'IFRS Foundation, l'International Sustainability Standards Board (« ISSB ») de l'IFRS Foundation voit aux normes SASB. L'ISSB s'est engagée à s'appuyer sur les normes SASB de l'industrie et à mettre à profit l'approche sectorielle de SASB en matière d'élaboration de normes. L'ISSB incite les préparateurs et les investisseurs à continuer d'utiliser les normes SASB. En tant que membre d'IFRS Sustainability Alliance, anciennement SASB Alliance, AGF croit fermement que les marchés

financiers d'aujourd'hui doivent pouvoir compter sur la communication normalisée d'informations se rapportant à la durabilité. Nous mettons à profit les outils offerts aux membres pour aider à mettre au point et à appliquer un cadre, propre au secteur, définissant l'importance relative, en vue de déterminer les risques et les occasions ESG. Cet engagement s'inscrit dans la continuité de nos efforts visant à appuyer notre équipe de gestion de placements lorsqu'il s'agit de prendre en compte les considérations ESG importantes dans leurs analyses. En outre, 17 membres de l'équipe ont obtenu, ou sont en voie d'obtenir, la désignation FSA.



### UK Stewardship Code

Le UK Stewardship Code 2020 établit des normes élevées en matière de gérance, pour les organismes qui investissent des capitaux au nom d'épargnants et de bénéficiaires de pensions de retraite du R.-U., ainsi que pour ceux qui les soutiennent. AGF International Advisors Company Limited est signataire du UK Stewardship Code depuis 2021 et s'engage pleinement à l'égard des 12 principes du Code, afin d'observer une plus grande transparence en ce qui concerne son approche de la gérance des investissements, de même que ses processus dans ce contexte, pour les clients et les investisseurs potentiels au R.-U.



# Données ESG relatives à AGF<sup>1</sup>

## Nos employés

	2022	2021	2020	2019
<b>Employés par région</b>				
Canada	617	614	601	610
Reste du monde	16	17	17	19
Total	633	631	618	629

<b>Employés par tranches d'âge</b>				
Moins de 30 ans	65	64	72	68
De 30 à 50 ans	394	380	377	399
Plus de 50 ans	174	187	169	162
Permanents – Moins de 30 ans	59	57	67	61
Permanents – De 30 à 50 ans	393	380	375	391
Permanents – Plus de 50 ans	174	187	168	161
Temporaires – Moins de 30 ans	6	7	5	7
Temporaires – De 30 à 50 ans	1	0	2	8
Temporaires – Plus de 50 ans	0	0	1	1
Temps plein – Moins de 30 ans	65	62	72	67
Temps plein – De 30 à 50 ans	392	378	375	397
Temps plein – Plus de 50 ans	170	183	164	157
Temps partiel – Moins de 30 ans	0	2	0	1
Temps partiel – De 30 à 50 ans	2	2	2	2
Temps partiel – Plus de 50 ans	4	4	5	5

<b>Employés selon le genre</b>			
Depuis 2022, AGF divulgue le genre des employés autodéclarés. Se reporter à la section « EDI et autodéclarations ».			
Femmes	302	298	307
Hommes	329	320	322
Autres	-	-	-
Permanents – Femmes	300	296	299
Permanents – Hommes	324	314	314
Permanents – Autres	-	-	-
Temporaires – Femmes	2	2	8
Temporaires – Hommes	5	6	8
Temporaires – Autres	-	-	-
Temps plein – Femmes	297	292	299
Temps plein – Hommes	326	319	322
Temps plein – Autres	-	-	-
Temps partiel – Femmes	5	6	8
Temps partiel – Hommes	3	1	0
Temps partiel – Autres	-	-	-

	2022	2021	2020	2019
<b>Roulement de personnel</b>				
Roulement de personnel volontaire total –				
Travailleurs permanents	77	43	42	63
Roulement de personnel volontaire –				
Travailleurs permanents (%)	12,3 %	7,1 %	7,0 %	10,3 %
Roulement de personnel involontaire total –				
Travailleurs permanents	19	12	25	40
Roulement de personnel involontaire –				
Travailleurs permanents (%)	3,1 %	2,0 %	4,2 %	6,5 %

<b>Formation des employés</b>				
Employés recevant des évaluations de rendement (%)	99 %	96 %	96 %	96 %
Montant total versé aux employés aux fins de formation	284 766 \$	145 587 \$	233 212 \$	185 382 \$

<b>Équipe de haute direction</b>				
Équipe de haute direction – Total	6	5	5	5
Équipe de haute direction – Femmes	2 <sup>2</sup>	1	1	1
Équipe de haute direction – Hommes	4	4	4	5

## EDI et autodéclarations

La majorité des employés d'AGF résident au Canada, surtout dans la province de l'Ontario. Conformément au *Code des droits de la personne de l'Ontario* (le « Code »), la collecte de données permettant d'identifier des personnes en fonction de leur race, de leur invalidité, de leur orientation sexuelle et de leur appartenance à d'autres groupes visés par le Code doit se faire sur les lieux visés par le Code, dans un but conforme au Code et conformément au cadre législatif canadien en matière de droits de la personne. Les moyens les moins intrusifs de collecte de données qui garantissent l'anonymat sont considérés comme des pratiques exemplaires, telles qu'un sondage de déclaration volontaire. Par conséquent, depuis 2022, AGF présente la ventilation des employés par race ou par genre, selon les réponses fournies par les employés dans le cadre d'un sondage de déclaration volontaire.

<sup>1</sup> Toutes les données sont en date du 30 novembre 2022.

<sup>2</sup> Comprend les rôles intérimaires.

<sup>3</sup> Autodéclaration du genre : les options de réponse comprenaient : Hommes, Femmes, Non binaires, Transgenres, Personnes bispirituelles, Autres, Préfèrent ne pas répondre, N'ont pas divulgué ou Champ vide.

<sup>4</sup> Autodéclaration de la race ou de l'ethnicité : les options de réponse comprenaient : Blancs, Asiatiques, Latino-américains ou hispaniques, Moyen-orientaux, Autochtones, Noirs, Autres, Deux races ou plus, Préfèrent ne pas répondre, N'ont pas divulgué ou Champ vide.



<b>Autodéclaration du genre<sup>3</sup></b>	<b>2022</b>
Temps plein – Femmes	35,9 %
Temps plein – Hommes	33,9 %
Temps plein – Préfèrent ne pas répondre	3,0 %
Temps plein – Champ vide	27,2 %
Temporaires – Femmes	14,3 %
Temporaires – Hommes	57,1 %
Temporaires – Préfèrent ne pas répondre	0 %
Temporaires – N'ont pas divulgué	28,6 %
Cadres supérieurs (VP+) – Femmes	20,5 %
Cadres supérieurs (VP+) – Hommes	52,1 %
Cadres supérieurs (VP+) – Préfèrent ne pas répondre	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – N'ont pas divulgué	26,0 %

<b>Autodéclaration de la race<sup>4</sup></b>	<b>2022</b>
Temps plein – Noirs	4,3 %
Temps plein – Asiatiques	24,6 %
Temps plein – Autochtones	0,2 %
Temps plein – Latino-américains et hispaniques	0,3 %
Temps plein – Moyen-orientaux	1,2 %
Temps plein – Blancs	32 %
Temps plein – Deux races ou plus	3,5 %
Temps plein – Autres	1,6 %
Temps plein – Préfèrent ne pas répondre	5,3 %
Temps plein – N'ont pas divulgué	27,2 %
Temporaires – Latino-américains et hispaniques	14,3 %
Temporaires – Moyen-orientaux	14,3 %
Temporaires – Asiatiques	42,8 %
Temporaires – N'ont pas divulgué	28,6 %

<b>Autodéclaration de la race</b>	<b>2022</b>
Cadres supérieurs (VP+) – Asiatiques	11,0 %
Cadres supérieurs (VP+) – Moyen-orientaux	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – Blancs	57,5 %
Cadres supérieurs (VP+) – Deux races ou plus	2,7 %
Cadres supérieurs (VP+) – Préfèrent ne pas répondre	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – N'ont pas divulgué	26,0 %

## Notre conseil d'administration

<b>Conseil d'administration</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Nombre de membres	11	10	10	10
Membres de la haute direction	3	3	3	4
Membres indépendants	8	7	7	6
Membres – Femmes	4	4	4	4
Membres – Hommes	7	6	6	6
Membres – Autres	-	0	0	0
Membres – Plus de 70 ans	3	3	3	3
Membres – De 60 à 70 ans	3	2	2	1
Membres – Moins de 60 ans	5	5	5	6
Nombre moyen d'années au conseil d'administration	12,86	13,4	12,4	11,4
Membres indépendants	7	6	6	6
Indépendance – Conseil d'administration (%)	63 %	60 %	60 %	60 %
Indépendance – Comité d'audit (%)	100 %	100 %	100 %	100 %
Indépendance – Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise (%)	100 %	100 %	100 %	100 %
Indépendance – Comité de rémunération et de ressources humaines (%)	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux d'assiduité moyen aux réunions du conseil d'administration	99 %	98 %	99 %	100 %

## Éthique et conformité

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Nombre d'employés agréés ayant fait l'objet d'une enquête, d'une plainte déposée par un consommateur, d'un litige civil privé ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement	Aucun employé agréé d'AGF n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte ou d'un litige civil connexes à l'investissement en 2022.	Aucun employé agréé d'AGF n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte ou d'un litige civil connexes à l'investissement en 2021.	Aucun employé agréé d'AGF n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte ou d'un litige civil connexes à l'investissement en 2020.	Aucun employé agréé d'AGF n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte ou d'un litige civil connexes à l'investissement en 2019.
Incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication commerciale, y compris la publicité, la promotion et le parrainage, par types de résultat	AGF n'a signalé aucun incident important de non-conformité en 2022.	AGF n'a signalé aucun incident important de non-conformité en 2021.	AGF n'a signalé aucun incident important de non-conformité en 2020.	AGF n'a signalé aucun incident important de non-conformité en 2019.
Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier	AGF n'a subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires en 2022.	AGF n'a subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires en 2021.	AGF n'a subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires en 2020.	AGF n'a subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires en 2019.
Plaintes fondées concernant des atteintes à la vie privée et des pertes de données de clients	AGF n'a reçu aucune plainte concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données de clients en 2022.	AGF n'a reçu aucune plainte concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données de clients en 2021.	AGF n'a reçu aucune plainte concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données de clients en 2020.	AGF n'a reçu aucune plainte concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données de clients en 2019.

# Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

AGF s'engage à ce que ses pratiques en matière de gouvernance d'entreprise évoluent au rythme des pratiques exemplaires. Chacun des membres du conseil d'administration assume ses responsabilités de façon active, en veillant à protéger et à promouvoir les intérêts des actionnaires. Afin d'aider à assurer la concordance des intérêts, le conseil d'administration d'AGF exige, conformément à sa politique, que chaque membre du conseil d'administration détienne des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels.

AGF exerce ses activités dans un secteur fortement réglementé et respecte toutes les lois et tous les règlements afférents à ses activités commerciales. Parmi les organismes de réglementation se trouvent des commissions de valeurs mobilières et des organismes de réglementation d'institutions financières dans les ressorts territoriaux respectifs où AGF exerce ses activités.

## Pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise en vigueur à AGF

- » La composition de chacun des trois comités du conseil d'administration répond à des lignes directrices distinctes.
- » Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.
- » Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de cinq ans après leur nomination pour obtenir les actions ou les unités d'actions en question.
- » Lors de chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents.
- » Un programme d'orientation et de formation est offert à tous les nouveaux membres du conseil d'administration. Un programme d'éducation permanente est également offert à tous les membres du conseil d'administration.
- » Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF doivent s'engager annuellement à respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF.

# Conseil d'administration

## Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AGF veille à la gérance de la Société, y compris à la supervision de la conduite des activités et des affaires d'AGF. Le conseil détient un mandat écrit, qui est révisé annuellement. Le conseil d'administration est chargé de réviser toute documentation afférente au plan stratégique et d'en discuter avec la direction au moins une fois par année. Le plan stratégique tient compte des risques et des occasions d'affaires d'AGF. Toute opération ayant une incidence considérable sur le plan stratégique et toute autre décision d'importance concernant le groupe de sociétés AGF est assujettie à l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci évalue l'efficacité de ses comités en fonction des rapports que ceux-ci produisent. De plus, chaque membre du conseil d'administration répond annuellement à un questionnaire d'évaluation de l'efficacité des comités et du conseil d'administration, de même qu'à un questionnaire d'auto-évaluation, dont les résultats sont pris en considération lors de l'élection des membres du conseil d'administration et de la nomination des membres des comités du conseil d'administration, qui ont lieu chaque année. Le conseil d'administration nomme le chef de la direction et les autres membres de la haute direction.

Le conseil d'administration se réunit périodiquement avec les membres de la haute direction afin de prendre connaissance des rapports relatifs aux activités d'AGF et de les examiner. Le conseil d'administration s'attend à ce que ces rapports soient complets, exacts et opportuns. Le conseil d'administration doit approuver toute documentation

importante destinée aux actionnaires. De plus, il doit réviser et approuver les rapports intermédiaires et annuels à l'intention des actionnaires, y compris les états financiers et les rapports de gestion.

## Indépendance quant à la direction

Le conseil d'administration d'AGF compte onze membres, dont la majorité sont indépendants de la direction. Les membres indépendants sont : Jane Buchan, Kathleen Camilli, Ian L. T. Clarke, Douglas L. Derry, Charles Guay, Cybele Negris et G. Wayne Squibb. M. Squibb agit à titre de premier administrateur et préside les réunions des membres indépendants pour assurer qu'une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents. W. Robert Farquharson, ancien cadre dirigeant d'AGF, Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF, Judy G. Goldring, présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale d'AGF, et Kevin McCreadie, chef de la direction et chef des investissements d'AGF, ne sont pas des membres indépendants, car ils occupent ou ont déjà occupé des postes de direction à AGF. M. Goldring détient indirectement toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, qui possède 80 % des actions avec droit de vote d'AGF. M. Goldring et M<sup>me</sup> Goldring sont les actionnaires indirects de Goldring Capital Corporation et ils ont signé une convention unanime des actionnaires. M. Farquharson détient 20 % des actions avec droit de vote d'AGF.





**Blake C. Goldring**

**Jane Buchan**

**Kathleen Camilli**

**Ian L.T. Clarke**

**Douglas L. Derry**

**W. Robert Farquharson**



**Judy G. Goldring**

**Charles Guay**

**Kevin McCreadie**

**Cybele Negris**

**G. Wayne Squibb**

L'année entre parenthèses après chaque nom indique l'année au cours de laquelle cette personne est devenue membre du conseil.

**Blake C. Goldring**

**C.M., M.S.M., C.D., CFA (2000)**

**Président exécutif du conseil, La Société de Gestion AGF Limitée**

Blake C. Goldring est président exécutif du conseil d'AGF. Il s'est joint à AGF en 1987, et il a occupé plusieurs postes importants avant d'être nommé président en 1997, chef de la direction en 2000, puis président du conseil en 2006. Sous sa direction, AGF a grandi pour devenir une société de gestion de placements de premier ordre à l'échelle mondiale.

Il siège à plusieurs conseils d'administration de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif, notamment celui de l'Institut C.D. Howe. Il est fondateur de La Compagnie Canada, un organisme de bienfaisance créé pour établir des liens entre les gens d'affaires, les chefs des collectivités et les membres des Forces armées canadiennes.

M. Goldring a obtenu de nombreuses distinctions en reconnaissance de ses réalisations sur les plans personnel et professionnel. En 2018, il a été nommé membre de l'Ordre du Canada et en 2021, il a reçu un doctorat en lettres humaines du Collège Victoria de l'Université de Toronto.

M. Goldring est titulaire d'un B.A. spécialisé en économie de l'Université de Toronto et d'un MBA de l'INSEAD en France. Il est aussi membre de la Toronto Society of Financial Analysts, analyste financier agréé (CFA®) et membre (Fellow) de l'Institut des banquiers canadiens, en plus d'avoir obtenu la certification ESG du Competent Boards en 2022.

**Jane Buchan, Ph.D., CAIA (2017)**

**Chef de la direction, Martlet Asset Management, LLC**

Jane Buchan est chef de la direction de Martlet Asset Management. Elle était chef de la direction de PAAMCO jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2018.

Elle était aussi administratrice et présidente du conseil d'administration de la Chartered Alternative Investment Analyst Association (CAIA), jusqu'en 2018. Elle siège au conseil de Globe Life Inc. (NYSE : GL) et d'Immix Biopharma (Nasdaq : IMMX), de même qu'à celui d'une société privée. En plus d'avoir cofondé l'association 100 Women in Finance, M<sup>me</sup> Buchan est administratrice pour le Standards Board of Alternative Investments et siège aux comités de placement de plusieurs fondations et fonds de dotation.

**Kathleen Camilli (2015)**

**Fondatrice et directrice, Camilli Economics, LLC**

Kathleen Camilli est fondatrice et directrice de Camilli Economics, LLC, et l'une des meilleures spécialistes en prévisions macroéconomiques aux É.-U. Auparavant, elle était économiste spécialiste des États-Unis à Credit Suisse Asset Management et économiste en chef de la société Tucker Anthony Sutro.

Elle a commencé sa carrière à la Banque de la Réserve fédérale de New York et elle a occupé des postes à la Chase Manhattan Bank et à Drexel Burnham Lambert. Elle siège au conseil d'administration d'UniFirst Corporation (NYSE), à titre de membre indépendante depuis 2012. En 2018, elle est devenue membre du conseil de la société privée Zero Hash, une filiale de Seed CX. De 2004 à 2008, elle siégeait, à titre de membre indépendante, au conseil de Mass Bank (Nasdaq).

M<sup>me</sup> Camilli est membre des associations suivantes : National Association of Corporate Directors (Governance Fellow), National Association for Business Economics, Economic Club of New York et Extraordinary Women on Boards. M<sup>me</sup> Camilli est titulaire d'un MBA en finance et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de New York. De plus, elle a siégé aux conseils d'administration de nombreux organismes sans but lucratif.

**Ian L.T. Clarke**

**CA, FCA, IAS.A (2022)**

**Directeur des finances, Autorité aéroportuaire du Grand Toronto**

Ian L. T. Clarke s'est joint à l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto (« GTAA ») en mars 2017, à titre de directeur des finances, après avoir siégé au conseil d'administration de l'organisme pendant cinq ans. En août 2022, il a également été chargé des services de partenariats commerciaux et d'affaires, de même que des stratégies et analyses commerciales de l'organisme. Il a pris sa retraite de la GTAA le 31 décembre 2022.

Avant de se joindre à la GTAA, il a occupé le poste de directeur des finances, développement des affaires, à Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (« MLSE ») pendant 26 ans. Au cours de sa carrière à MLSE, M. Clarke a été chargé des finances, de l'administration, des dépôts réglementaires, des négociations collectives, de même que de la restructuration d'obligations et de prêts. Il a aussi mené les activités de diligence raisonnable et de structuration fiscale dans le cadre de l'acquisition des Raptors de Toronto et du Centre Air Canada par le Maple Leaf Gardens Ltd. De plus, il a dirigé et négocié l'acquisition du Toronto FC, de même que le développement des projets BMO Field et Maple Leaf Square.

En 2021, il est devenu membre du conseil du Comité olympique canadien. M. Clarke a été membre du conseil de la Toronto Foundation pendant neuf ans et membre du conseil de l'hôpital St. Michael's pendant dix ans. Il est comptable agréé et détient le titre d'administrateur de l'Institut des administrateurs de sociétés. Par ailleurs, M. Clarke a dirigé dix missions bénévoles à La Nouvelle-Orléans, en Jamaïque et au Kenya, qui ont donné lieu à la construction de trois écoles et de 14 maisons, en plus de permettre de recueillir plus d'un million de dollars.

**Douglas L. Derry, FCPA, FCA (2000)**  
**Administrateur de société**

Douglas L. Derry est président du conseil de Poplar Lane Holdings Ltd., une entreprise familiale.

Il siège ou a récemment siégé à titre de président de comité d'audit aux conseils d'administration de sociétés ouvertes, de services d'intérêt public et de sociétés privées, y compris Assurance vie Équitable du Canada (2000-2016), Keewhit Investments et des fonds d'investissement à capital fixe (gérés par Scotia Capitaux). Il a également siégé au comité d'examen indépendant des fonds d'investissement susmentionnés et d'autres gérés par BMO Nesbitt Burns Inc.

M. Derry est membre de longue date de divers conseils d'administration d'organismes sans but lucratif, dont l'Institut de recherche de l'hôpital St. Michael's, la Patrick and Barbara Keenan Foundation et la Trinity College School (administrateur honoraire). M. Derry a été associé principal à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., et il a déjà été président du conseil d'administration de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, de la Bishop Strachan School, de l'Empire Club Foundation, de l'Empire Club of Canada, de la Toronto Symphony Foundation, de l'Université de Guelph et de la fiducie du patrimoine de l'Université de Guelph (vice-président du conseil).

M. Derry est titulaire d'un B.A. spécialisé de l'Ivey Business School de l'Université Western; il est membre (Fellow) de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario. En 2012, il a reçu la médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II, en reconnaissance de ses services dévoués à l'égard de ses pairs, de sa collectivité et du Canada.

**W. Robert Farquharson, CFA (1977)**  
**Vice-président du conseil, La Société de Gestion AGF Limitée**

W. Robert Farquharson est vice-président du conseil d'administration d'AGF, sans faire partie de l'équipe de la haute direction. Il s'est joint à AGF à titre d'analyste et pendant 60 ans, il a géré plusieurs fonds AGF et occupé divers postes de cadre supérieur et d'administrateur.

M. Farquharson est titulaire d'un B. Com. de l'Université de Toronto et d'un doctorat honorifique en droit (LL.D.) de l'Université de Guelph, en plus d'être analyste financier agréé (CFA®). M. Farquharson est membre de plusieurs conseils de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif.

**Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A (2007)**  
**Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, La Société de Gestion AGF Limitée**

Judy G. Goldring est présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, de La Société de Gestion AGF Limitée. À ce titre, elle supervise la mise en œuvre de plans stratégiques à l'appui des priorités commerciales de la Société, procure des conseils au chef de la direction sur la planification des affaires et guide les initiatives d'entreprise.

Elle favorise la responsabilisation unifiée ainsi que des plus grandes synergies entre les différents canaux de distribution de ventes d'AGF à l'échelle mondiale.

Elle s'occupe également des équipes des ressources humaines, de même que des affaires liées à Patrimoine Privé AGF.

M<sup>me</sup> Goldring est titulaire d'un B.A. en économie de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit (LL.B.) de l'Université Queen's. Elle est membre du Barreau du Haut-Canada, en plus d'être membre de l'Association du Barreau canadien depuis 1993. En 2019, elle a reçu un doctorat honorifique en droit (LL.D.) de l'Université de Toronto.

Elle est vice-présidente du conseil d'administration de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) et siège à celui de la Toronto French School (TFS). En 2015, Judy Goldring a été intronisée au temple de la renommée du prix Top 100 du Réseau des femmes exécutives™ (WXN).

**Charles Guay (2017)**  
**Président et chef de l'exploitation, SuccessFinder**

Charles Guay est reconnu en tant que bâtisseur et agent de changement. Depuis 2018, il est président et chef de l'exploitation de SuccessFinder, chef de file en technologie spécialisée dans les RH qui fournit aux entreprises une plateforme puissante d'analyse prédictive des talents – pour aider ces dernières à avoir plus confiance dans leurs décisions et à maximiser le potentiel de leurs employés. Auparavant, il a mené son propre cabinet d'experts-conseils stratégiques et acquis des compétences qui constituent des antécédents considérables à titre de dirigeant, au sein de l'industrie des services financiers pendant plus de 20 ans.

M. Guay a été président et chef de la direction de Standard Life Canada avant de devenir vice-président directeur, Marchés institutionnels, de même que président et chef de la direction de Manuvie Québec. Avant de se joindre à Standard Life, il avait passé la plus grande partie de sa carrière à Banque Nationale du Canada, où il a dirigé la division des fonds communs de placement pendant 11 ans, à titre de président et chef de la direction. Il a fait ses débuts à RBC Dominion valeurs mobilières, exerçant avec succès le rôle de conseiller en placements.

Il siège à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de Pomerleau et de la Fondation CHU Sainte-Justine. Il est lauréat de plusieurs prix d'excellence, tels que le « Top 40 under 40 », le prix Arista et le prix Hermès de carrière de l'Université Laval, où il a obtenu son diplôme en 1994, dans le domaine des affaires et de la finance.

**Kevin McCreadie, MBA, CFA (2018)**  
**Chef de la direction et chef des investissements, La Société de Gestion AGF Limitée**

Kevin McCreadie est chef de la direction et chef des investissements de La Société de Gestion AGF Limitée.

À ce titre, il est chargé de superviser la mission, la vision et la direction stratégique d'AGF afin d'assurer la réussite de la Société dans son ensemble. Il dirige également l'équipe de la haute direction et assure la liaison avec le conseil d'administration d'AGF.

En tant que chef des investissements, M. McCreadie assume la direction et le leadership des équipes de gestion de placements d'AGF.

M. McCreadie, qui œuvre dans le domaine de la gestion de placements depuis plus de 35 ans, possède une vaste expérience en matière de gestion de l'actif de détail et institutionnel, de même que de gestion directe de portefeuille, en plus de compter plus de dix ans d'expérience à titre de chef des investissements au sein de deux importantes sociétés de services financiers des É.-U.

Il est titulaire d'un MBA en finance de la Wharton Graduate School of Business, en plus d'être analyste financier agréé (CFA®).

**Cybele Negris, IAS.A (2022)**  
**Chef de la direction et cofondatrice de Webnames.ca**

Cybele Negris est chef de la direction d'une société du secteur des technologies, entrepreneure à succès, administratrice chevronnée, conférencière recherchée, mentore et chroniqueuse, en plus d'avoir été intronisée au temple de la renommée parmi les Canadiennes les plus influentes ayant reçu le prix Top 100.

Elle est chef de la direction et cofondatrice de la société Webnames.ca, le premier fournisseur de service de registre « .ca » pour les entreprises situées au Canada, de même que de Webnames Corporate, chef de file en matière de gestion et de sécurité relativement aux portefeuilles de noms de domaines liés à des sociétés privées et à des organismes gouvernementaux.

M<sup>me</sup> Negris siège actuellement aux conseils d'administration de plusieurs sociétés, organismes sans but lucratif et institutions de premier plan du Canada – y compris la Monnaie royale canadienne – et met à profit ses compétences issues de sa vaste expérience en matière de commerce et de gouvernance.

Elle a reçu, à quatre reprises, le prix Top 100, parmi les femmes les plus influentes au Canada, du Réseau des femmes exécutives™ (WXN). De plus, elle a été nommée au palmarès des grandes femmes d'affaires canadiennes de PROFIT W100, et ce, pour neuf années consécutives. Elle a également été reconnue parmi les femmes d'affaires les plus influentes par Business In Vancouver, et elle a reçu le prix d'excellence « Top 40 Under 40 ».

**G. Wayne Squibb (2009)**  
**Président et chef de la direction, Realstar Group et premier administrateur, AGF**

G. Wayne Squibb a cofondé Realstar Group dont il est chef de la direction depuis 1983. L'une des principales sociétés d'investissement et de gestion dans le secteur immobilier au Canada, Realstar Group investit de façon stratégique dans les domaines de la location d'appartements, de l'hôtellerie ainsi que dans ceux des sports et du divertissement au Canada et au R.-U.

La société détient les droits de franchise maîtresse des marques hôtelières Days Inn, Motel 6 et Studio 6 au Canada, et a déjà possédé et exploité la chaîne Delta Hotels and Resorts. Depuis plusieurs années, M. Squibb est un citoyen engagé auprès de collectivités, et il est membre de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif et de conseils de sociétés.

# Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités : le comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise, le comité d'audit et le comité de rémunération et de ressources humaines. Les principales responsabilités correspondant au mandat de chacun des comités sont énoncées ci-après. Chaque président, qui est membre indépendant du conseil d'administration, est chargé de diriger les réunions du comité et de s'assurer que le comité exerce ses rôles et qu'il s'acquitte de ses responsabilités. Le président d'un comité est également chargé de faire rapport au conseil d'administration sur les questions qui ont été traitées par le comité depuis la dernière réunion ordinaire du conseil d'administration. Chaque comité examine périodiquement son efficacité à exercer ses rôles et à s'acquitter de ses responsabilités et soumet un rapport au conseil d'administration sur cette question. Les comités peuvent convoquer des réunions sans que la direction soit présente, lorsque les comités le jugent nécessaire. Chaque président assure la liaison entre la direction et le conseil d'administration.

Comités	Membres	Principales responsabilités
<b>Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise</b>	Kathleen Camilli (présidente)	Au moins une fois par année, examiner les chartes du conseil d'administration et des comités du conseil et faire part au conseil de ses recommandations visant à adopter ou à modifier les chartes en question. Considérer le nombre de membres et la composition du conseil d'administration afin de favoriser l'efficacité du processus décisionnel et formuler des recommandations à l'intention du conseil sur les changements à apporter à la composition du conseil. Trouver des membres potentiels pour le conseil d'administration, les évaluer et faire part au conseil de ses recommandations quant à la désignation de nouveaux membres. Évaluer la contribution individuelle de chaque membre du conseil d'administration.
	Jane Buchan	
	Douglas L. Derry	
	Charles Guay	
	Cybele Negris	
	G. Wayne Squibb	
<b>Comité d'audit</b>	Douglas L. Derry (président)	Superviser le processus de préparation de l'information financière. Superviser les contrôles internes et les contrôles de présentation de l'information. Superviser le rendement de la fonction de l'audit interne, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs internes concernant les contrôles internes. Superviser le bien-fondé de la politique de conformité et réviser les rapports d'organismes de réglementation des valeurs mobilières. S'occuper directement de la sélection des auditeurs externes, de leur rémunération et de leur reconduction et surveiller leur travail, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs externes. Ces derniers relèvent directement du comité.
	Jane Buchan	
	Kathleen Camilli	
	Ian L. T. Clarke	
	G. Wayne Squibb	
<b>Comité de rémunération et de ressources humaines</b>	Jane Buchan (présidente)	Réviser, évaluer et superviser les politiques et les programmes en matière de rémunération des dirigeants et s'assurer de l'efficacité des programmes de rémunération généraux d'AGF pour l'atteinte des objectifs stratégiques pertinents. Établir des objectifs de rendement axés sur la réussite financière à long terme d'AGF pour le chef de la direction. Évaluer périodiquement le rendement du chef de la direction dans l'optique de ces objectifs. Examiner les plans d'AGF pour le chef de la direction et la succession des dirigeants d'AGF. Examiner la rémunération et les objectifs de rendement de tous les dirigeants.
	Kathleen Camilli	
	Ian L. T. Clarke	
	Douglas L. Derry	
	Charles Guay	
	Cybele Negris	
	G. Wayne Squibb	

# Conseil d'administration et membres de la haute direction

## Conseil d'administration

### La Société de Gestion AGF Limitée

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA<sup>1</sup>

Jane Buchan, Ph.D., CAIA<sup>6</sup>

Kathleen Camilli<sup>5</sup>

Ian L. T. Clarke, CA, FCA, IAS.A

Douglas L. Derry, FCPA, FCA<sup>3</sup>

W. Robert Farquharson, CFA

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A

Charles Guay

Kevin McCreadie, MBA, CFA

Cybele Negris, IAS.A

G. Wayne Squibb<sup>7</sup>

### Sociétés et fiducies de fonds communs de placement

John B. Newman<sup>3, 4</sup>

Louise Anne Morwick, CFA<sup>2</sup>

Paul Hogan

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA

Jamie Bowland

### AGF International Advisors Company Limited

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA<sup>2</sup>

Michael C. Brady

Brian Brennan

David M. Kennedy

Richard McGrath

## Membres de la haute direction

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA

Président exécutif du conseil

Kevin McCreadie, MBA, CFA

Chef de la direction et chef des investissements

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A

Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale

Chris Jackson

Chef de l'exploitation

Jenny Quinn

Vice-présidente et chef intérimaire des finances

Ash Lawrence, MBA

Vice-président principal et chef de Capital Privé AGF

<sup>1</sup> Président exécutif du conseil de La Société de Gestion AGF Limitée

<sup>2</sup> Président(e) du conseil

<sup>3</sup> Président du comité d'audit

<sup>4</sup> Président du comité consultatif d'audit

<sup>5</sup> Présidente du comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise de La Société de Gestion AGF Limitée

<sup>6</sup> Présidente du comité de rémunération et de ressources humaines de La Société de Gestion AGF Limitée

<sup>7</sup> Premier administrateur



### Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs portant sur La Société de Gestion AGF Limitée, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière prévue ainsi que sur sa situation financière. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont par nature prévisionnels et relatifs à des événements ou à des situations futurs, ou comprennent des termes comme « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « juger », « estimer », ou les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables ou des verbes employés au futur ou au conditionnel. De plus, tout énoncé portant sur la performance financière future (y compris les produits, le résultat ou les taux de croissance), les stratégies commerciales courantes ou les perspectives, le rendement des fonds et nos décisions futures possibles, est considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, dont la croissance prévue, les résultats d'exploitation, les perspectives commerciales, le rendement et les occasions d'affaires. Bien que nous considérions ces facteurs et hypothèses comme raisonnables selon les informations disponibles présentement, ils pourraient être erronés. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses à l'égard de notre exploitation, aux facteurs économiques et à l'industrie des services financiers en général. Ils ne garantissent pas les résultats futurs, et les événements et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux présentés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs que nous avons faits en raison, notamment, de facteurs de risque importants, y compris la valeur de notre actif géré, le volume de ventes et de rachats de nos produits de placement, le rendement de nos fonds de placement ainsi que des gestionnaires et des conseillers de portefeuilles, les décisions des clients relatives à la répartition de l'actif, les produits à venir, les niveaux de frais adoptés par la concurrence pour les produits de gestion de placements et l'administration, les échelles de rémunération des courtiers adoptées par la concurrence et la rentabilité de nos activités de gestion de placements, ainsi que de facteurs liés à l'économie, à la politique et au marché en général en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions mondiales et financiers, la concurrence, la fiscalité, l'évolution des règlements gouvernementaux, les procédures judiciaires ou réglementaires imprévues, les changements technologiques, la cybersécurité, les effets possibles d'une guerre ou d'activités terroristes, l'apparition d'une maladie ayant des répercussions sur l'économie à l'échelle locale, nationale ou internationale (telle que la COVID-19), les catastrophes naturelles et les perturbations touchant les infrastructures publiques, telles que les transports, les communications, l'alimentation en électricité ou en eau potable ou tout autre événement catastrophique et notre capacité de réaliser les opérations stratégiques et de mener à bien l'intégration d'acquisitions et de retenir le personnel clé. Nous tenons à souligner que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Le lecteur doit examiner attentivement cette liste et d'autres facteurs et ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous ne sommes pas tenus de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres (et déclinons expressément pareille obligation), sauf si les lois applicables l'exigent expressément. Pour plus de détails sur les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

## Faits saillants financiers

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	30 nov. 2022	31 août 2022	31 mai 2022	28 févr. 2022	30 nov. 2021	31 août 2021	31 mai 2021	28 févr. 2021
Trimestres clos les								
Actif géré et actifs donnant droit à des commissions <sup>1</sup>	<b>41 819 \$</b>	39 555 \$	40 277 \$	41 955 \$	42 635 \$	43 360 \$	40 809 \$	39 251 \$
Ventes nettes de fonds communs de placement	<b>251</b>	51	132	330	352	288	408	385
Produits	<b>114,2</b>	112,5	117,5	124,9	121,9	123,1	109,5	107,3
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	<b>51,5</b>	46,4	47,3	49,3	49,9	50,1	47,1	48,0
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration, abstraction faite des indemnités de cessation d'emploi et des charges d'expansion de l'entreprise	<b>49,0</b>	46,2	47,1	47,9	49,8	48,7	46,7	47,4
RAIIA avant les commissions <sup>2,4</sup>	<b>30,2</b>	33,2	35,4	40,0	35,5	37,5	28,2	26,8
Commission de vente reportées <sup>4</sup>	<b>–</b>	–	17,8	19,3	15,3	14,1	17,7	15,5
RAIIA <sup>3</sup>	<b>30,2</b>	33,2	17,6	20,7	20,2	23,4	10,5	11,3
Résultat net avant impôts	<b>27,3</b>	29,0	13,5	17,6	16,9	20,0	7,1	7,8
Résultat net	<b>21,6</b>	22,1	10,1	12,9	13,8	14,9	5,0	5,6
Résultat par action								
De base	<b>0,32 \$</b>	0,33 \$	0,15 \$	0,18 \$	0,20 \$	0,21 \$	0,07 \$	0,08 \$
Dilué	<b>0,32</b>	0,32	0,14	0,18	0,19	0,21	0,07	0,08
Flux de trésorerie disponibles <sup>3</sup>	<b>24,1</b>	20,6	12,3	13,3	12,5	21,5	10,4	10,5
Dividende par action	<b>0,10</b>	0,10	0,10	0,09	0,09	0,09	0,08	0,08
Dette à long terme <sup>3</sup>	<b>21,6</b>	–	–	–	–	–	–	–
Nombre moyen pondéré d'actions de base	66 854 462	67 758 818	68 270 570	69 778 674	69 831 890	69 840 774	70 014 806	70 147 427
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	67 464 947	69 268 495	70 020 635	71 714 425	71 598 548	72 287 249	72 138 793	71 553 205

<sup>1</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

<sup>2</sup> Voir la définition de RIIA avant les commissions à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RIIA avant les commissions et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés dans les états consolidés du résultat net.

<sup>3</sup> Les flux de trésorerie disponibles et la dette à long terme ne sont pas des mesures de résultats normalisées prescrites par les IFRS. Les descriptions de ces mesures non conformes aux IFRS, ainsi que d'autres, et les rapprochements avec les IFRS, s'il y a lieu, sont présentés dans le présent rapport de gestion.

<sup>4</sup> Le 1<sup>er</sup> juin 2022, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont éliminé l'option de commissions de vente reportées.

## Information trimestrielle et annuelle sélectionnée

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
<b>Actif géré à la clôture de la période</b>					
Placements AGF					
Fonds communs de placement	23 898 \$	22 496 \$	24 006 \$	23 898 \$	24 006 \$
Comptes institutionnels, comptes de sous-conseillers et comptes de FNB	8 514	7 932	9 082	8 514	9 082
Patrimoine Privé	7 275	7 000	7 366	7 275	7 366
Capital Privé	55	60	73	55	73
<b>Total de l'actif géré</b>	<b>39 742 \$</b>	<b>37 488 \$</b>	<b>40 527 \$</b>	<b>39 742 \$</b>	<b>40 527 \$</b>
Actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé <sup>5</sup>	2 077	2 067	2 108	2 077	2 108
<b>Actif géré total et actifs donnant droit à des commissions<sup>5</sup> à la clôture de la période</b>	<b>41 819 \$</b>	<b>39 555 \$</b>	<b>42 635 \$</b>	<b>41 819 \$</b>	<b>42 635 \$</b>
Ventes nettes de fonds communs de placement	251,0 \$	51,0 \$	352,0 \$	765,0 \$	1,432,0 \$
Ventes nettes de fonds communs de placement de détail	76,0	51,0	355,0	589,0	1,450,0
RAIIA avant les commissions <sup>1,6</sup>	30,2	33,2	35,5	138,6	127,7
Commissions de vente reportées <sup>6</sup>	–	–	15,3	37,1	62,6
Résultat net	21,6	22,1	13,8	66,6	39,3
Résultat dilué par action	0,32	0,32	0,19	0,96	0,55
Flux de trésorerie disponibles <sup>2</sup>	24,1	20,6	12,5	70,3	54,8
<b>Information financière supplémentaire<sup>7</sup></b>					
RAIIA avant les commissions <sup>6</sup>					
RAIIA avant Capital Privé	21,7 \$	26,6 \$	28,2 \$	110,5 \$	108,8 \$
Gestionnaires de Capital Privé <sup>3</sup>	1,4	0,7	0,9	3,1	5,1
Placements à long terme de Capital Privé <sup>4</sup>	7,1	5,9	6,4	25,0	13,8
<b>RAIIA avant les commissions</b>	<b>30,2 \$</b>	<b>33,2 \$</b>	<b>35,5 \$</b>	<b>138,6 \$</b>	<b>127,7 \$</b>
RAIIA <sup>6</sup>					
RAIIA avant Capital Privé	21,7	26,6	12,9	73,4	46,2
Gestionnaires de Capital Privé <sup>3</sup>	1,4	0,7	0,9	3,1	5,1
Placements à long terme de Capital Privé <sup>4</sup>	7,1	5,9	6,4	25,0	13,8
<b>RAIIA</b>	<b>30,2 \$</b>	<b>33,2 \$</b>	<b>20,2 \$</b>	<b>101,5 \$</b>	<b>65,1 \$</b>
Résultat dilué ajusté par action avant Capital privé	0,22	0,25	0,11	0,65	0,35
Gestionnaires de Capital Privé <sup>3</sup>	0,02	0,01	0,01	0,03	0,05
Placements à long terme de Capital Privé <sup>4</sup>	0,08	0,06	0,07	0,28	0,15
<b>Résultat dilué ajusté par action</b>	<b>0,32 \$</b>	<b>0,32 \$</b>	<b>0,19 \$</b>	<b>0,96 \$</b>	<b>0,55 \$</b>

<sup>1</sup> Pour plus de détails, se reporter à la note 2.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, se reporter à la note 3.

<sup>3</sup> Le résultat des gestionnaires de Capital Privé s'entend de la quote-part du résultat de coentreprises, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et des produits tirés d'autres accords donnant droit à des commissions.

<sup>4</sup> Les placements à long terme de Capital Privé comprennent les ajustements de la juste valeur et les distributions relativement aux placements à long terme compris au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

<sup>5</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

<sup>6</sup> Le 1<sup>er</sup> juin 2022, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont éliminé l'option de commissions de vente reportées.

<sup>7</sup> Certains montants comparatifs ont fait l'objet d'un retraitement pour être conformes à la présentation de l'exercice écoulé.

## Rétrospective de l'exercice

AGF a connu un bon exercice 2022 – la Société ayant enregistré des ventes solides de fonds communs de placement tout au long de l'exercice ainsi que continué de mettre en œuvre son plan stratégique, et ce, malgré les conditions difficiles sur les marchés. Voici un résumé de nos faits saillants stratégiques et financiers pour l'exercice.

## Faits saillants stratégiques et financiers

### Actif géré et ventes

Au 30 novembre 2022, l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions d'AGF se chiffraient à 41,8 G\$, contre 39,6 G\$ au 31 août 2022 et 42,6 G\$ au 30 novembre 2021. Au 30 novembre 2022, abstraction faite de Capital Privé, l'actif géré se chiffrait à 39,7 G\$, contre 37,4 G\$ au 31 août 2022 et 40,5 G\$ au 30 novembre 2021.

En 2022, les marchés sont restés fébriles. Au cours de la dernière année, de nombreuses banques centrales ont majoré les taux d'intérêt pour lutter contre la hausse de l'inflation, ce qui a entraîné des marchés baissiers pour les actions ainsi que pour les obligations. En outre, la guerre en Ukraine et la crise énergétique en Europe ajoutent toujours à l'incertitude sur les marchés.

En dépit de ces obstacles, AGF a réussi à maintenir la dynamique de ses ventes à la hausse. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, AGF a enregistré des ventes nettes de fonds communs de placement de 251,0 M\$, contre 51,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2022 et 352,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail<sup>1</sup> s'élevaient à 76,0 M\$, contre 51,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2022 et 355,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, les ventes nettes de fonds communs de placement s'élevaient à 765,0 M\$, contre 1 432,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. Les ventes nettes de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 589,0 M\$ pour l'exercice 2022, contre des ventes nettes de 1 450,0 M\$ pour l'exercice 2021.

La croissance des ventes s'est poursuivie au premier trimestre de 2023, les ventes nettes se chiffrant à 62,1 M\$ au 20 janvier 2023.

### Rendement des placements

AGF vise à enregistrer des rendements constants et reproductibles, dans des proportions ciblées à 50 % sur un an et à 40 % sur trois ans pour les rendements bruts des fonds communs de placement AGF (avant déduction des frais), relativement aux pairs dans la même catégorie, le 1<sup>er</sup> percentile étant le meilleur rendement possible. Les rendements des placements, tant sur un an que sur trois ans, ont continué de s'améliorer. Au 30 novembre 2022, la moyenne centile d'AGF s'était améliorée, s'établissant à 41 % (53 % en 2021) pour l'exercice écoulé et à 30 % (51 % en 2021) pour les trois exercices antérieurs. AGF gère une gamme de produits diversifiés par catégories et par styles – et les rendements des fonds d'AGF se sont améliorés par rapport à ceux de ses pairs. Grâce aux démarches de placement disciplinées d'AGF dans toutes les catégories d'actif, qui comprennent une attention particulière au risque, AGF a dépassé ses objectifs sur un an et sur trois ans dans une conjoncture marquée par la forte volatilité des marchés.

<sup>1</sup> Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

## Faits saillants sur le plan des affaires

- Au cours de l'exercice écoulé, AGF a adopté un modèle de travail hybride, alors que ses employés emménageaient dans les locaux de son nouveau siège social à CIBC Square. L'immeuble, à la fine pointe de la technologie, offre aux employés un lieu de travail adaptable, ainsi que des occasions d'accroître la collaboration et la communication, en plus de permettre de réduire davantage l'empreinte écologique des bureaux d'AGF, soit d'environ 22 %.
- En 2022, Ash Lawrence s'est joint à AGF à titre de chef de Capital Privé AGF, où il a entrepris de renforcer l'équipe. Il est chargé de diriger la croissance continue des affaires d'AGF dans le volet du capital privé et il a présenté un plan stratégique structuré au conseil d'administration à cet effet.
- AGF a nommé Cybele Negris, chef de la direction et cofondatrice de Webnames.ca Inc., à son conseil d'administration. M<sup>me</sup> Negris est entrée en fonction le 27 septembre 2022. Entrepreneure accomplie du secteur des technologies et administratrice chevronnée, elle ajoute à la diversité collective d'expériences, d'expertises et de perspectives au sein du conseil d'administration d'AGF.
- Ian Clarke, membre du conseil d'administration d'AGF, remplacera Douglas L. Derry à titre de président du comité d'audit. Après la clôture de l'exercice, M. Derry se retire du conseil d'administration. AGF remercie M. Derry de sa collaboration pendant les 25 dernières années, au cours desquelles il a siégé au conseil d'administration d'AGF ainsi qu'à celui des fonds AGF.
- Le volet des comptes en gestion distincte d'AGF a également démontré un regain en 2022. À ce jour, AGF a ajouté avec succès ses stratégies de comptes en gestion distincte aux offres de plusieurs plateformes spécialisées aux États-Unis, soit Vestmark, SMARtX Advisory Solutions LLC et Envestnet.
- Le 14 novembre 2022, AGF a annoncé la conclusion de son offre publique de rachat importante (l'« offre »). AGF a racheté aux fins d'annulation 3 488 646 actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF, au prix de 6,75 \$ par action, pour un prix total de 23,5 M\$, soit environ 5,1 % du nombre total d'actions de catégorie B sans droit de vote émises et en circulation d'AGF au 3 octobre 2022, la date d'entrée en vigueur de l'offre.
- En 2022, AGF a célébré son 65<sup>e</sup> anniversaire. La longévité d'AGF est éloquent sur plusieurs plans. Elle témoigne notamment d'un historique jalonné d'innovations, d'une démarche rigoureuse en matière d'investissement et d'un engagement inébranlable à l'égard des clients.

## Faits saillants financiers – Exercice clos le 30 novembre 2022

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration se chiffraient à 430,3 M\$, contre 432,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, soit une baisse de 0,4 %. La diminution est attribuable à un actif géré moyen inférieur.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se chiffraient à 194,6 M\$, contre 195,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, abstraction faite des indemnités de cessation d'emploi et des charges d'expansion de l'entreprise, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se chiffraient à 190,2 M\$, contre 192,6 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. La diminution est attribuable au recul des charges de rémunération fondée sur le rendement ainsi que des charges de rémunération fondée sur des actions.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, le RAlIA avant les commissions s'élevait à 138,6 M\$, contre 127,7 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, soit une hausse de 10,9 M\$ ou de 8,5 %. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, la marge du RAlIA avant les commissions s'établissait à 29,6 %, contre 27,7 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2021.



Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, le RAlIA, abstraction faite de Capital Privé, s'élevait à 110,5 M\$, contre 108,8 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, soit une hausse de 1,7 M\$ ou de 1,6 %. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, le RAlIA de Capital Privé s'élevait à 28,1 M\$, contre 18,9 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, soit une hausse de 9,2 M\$ ou de 48,7 %. Du montant de 28,1 M\$, 3,1 M\$ (5,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) provenaient de la participation d'AGF dans des gestionnaires de Capital Privé et 25,0 M\$ (13,8 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) du placement d'AGF dans des placements à long terme de Capital Privé.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, le résultat dilué par action se chiffrait à 0,96 \$, contre 0,55 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021.

## Faits saillants financiers – Trimestre clos le 30 novembre 2022

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration se chiffraient à 103,0 M\$, contre 103,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2022 et 113,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021. La diminution est attribuable à un actif géré moyen inférieur des fonds communs de placement.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se chiffraient à 51,5 M\$, contre 46,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2022 et 49,9 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, abstraction faite des indemnités de cessation d'emploi et des charges d'expansion de l'entreprise, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se chiffraient à 49,0 M\$, contre 46,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2022 et 49,8 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021. L'augmentation en regard du trimestre précédent est surtout attribuable à la hausse des charges de rémunération fondée sur le rendement ainsi que des charges de rémunération fondée sur des actions, et à l'accroissement des coûts de vente et de marketing. La diminution en regard de l'exercice précédent est surtout attribuable au recul des charges de rémunération fondée sur le rendement.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, le RAlIA avant les commissions s'élevait à 30,2 M\$, contre 33,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2022, soit une baisse de 3,0 M\$ ou de 9,0 %, et contre 35,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021, soit une baisse de 5,3 M\$ ou de 14,9 %. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, la marge du RAlIA avant les commissions s'établissait à 26,4 %, contre 29,5 % pour le trimestre clos le 31 août 2022 et 29,1 % pour le trimestre clos le 30 novembre 2021.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, le RAlIA de Capital Privé s'élevait à 8,5 M\$, contre 6,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2022 et 7,3 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021. Du montant de 8,5 M\$, 1,4 M\$ (0,9 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021) provenaient de la participation d'AGF dans des gestionnaires de Capital Privé et 7,1 M\$ (6,4 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021) du placement d'AGF dans des placements à long terme de Capital Privé.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, le résultat dilué par action se chiffrait à 0,32 \$, contre 0,32 \$ pour le trimestre clos le 31 août 2022 et 0,19 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021.

## Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion en date du 24 janvier 2023 consiste en une analyse de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (« AGF » ou la « Société ») pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021. Le présent rapport doit être lu de concert avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2022. Les états financiers pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, y compris l'information comparative, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), sauf indication contraire.

AGF fait également appel à des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer sa performance globale et pour faciliter la comparaison de ses résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Les détails et le calcul des mesures non conformes aux IFRS figurent dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. Dans le présent rapport, les variations en pourcentage sont fondées sur des résultats arrondis à la décimale indiquée. Les résultats, sauf les données sur les actions, sont présentés en millions de dollars. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. Dans le cadre de la présentation de ce rapport, les termes « nous », « notre », « nos » ou « la Société » désignent AGF et ses filiales.

### Nos activités et notre stratégie

Fondée en 1957, AGF est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale, qui offre l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, par l'entremise de ses trois plateformes d'activités distinctes : Placements AGF, Capital Privé AGF et Patrimoine Privé AGF.

AGF apporte de la discipline selon une approche visant à procurer une expérience exceptionnelle à la clientèle et à incorporer des pratiques saines, responsables et durables. Les solutions d'investissement de la Société, qui reposent sur les compétences d'AGF axées sur des activités fondamentales et quantitatives de même que sur l'investissement privé, s'étendent à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

AGF, dont le siège social est situé à Toronto (Canada), a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle sur place en Amérique du Nord et en Europe. Avec un actif géré, ainsi que des actifs donnant droit à des commissions, totalisant plus de 40 G\$, AGF offre ses produits et services à plus de 800 000 investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ». AGF assure les services d'administration aux fonds communs de placement AGF par l'entremise des Services aux investisseurs AGF, et possède une infrastructure de négociations exhaustive pour soutenir des fonds négociés en Bourse (« FNB ») ainsi que des produits enregistrés en vertu du *Investment Company Act of 1940* aux États-Unis par l'entremise de sa filiale AGF Investments LLC.

## Placements AGF

Placements AGF est un groupe de sociétés d'AGF qui offre des services de gestion et de conseil relativement à un éventail de solutions d'investissement que gèrent les équipes chargées des activités d'investissement fondamental et d'investissement quantitatif. AGF offre ses services à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et les investisseurs particuliers, jusqu'aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

### Investissement fondamental

Les équipes de gestion de l'investissement fondamental d'AGF s'emploient à atteindre systématiquement les objectifs de placement des clients, en tirant parti de leur expérience dans le secteur. Les principaux gestionnaires de portefeuille de ces équipes (axées sur les actions et les titres à revenu fixe) cumulent plus de 280 ans d'expérience en gestion de placements et entretiennent des relations d'affaires solides dans l'ensemble de l'industrie.

La plateforme fondamentale à gestion dynamique d'AGF comprend un large éventail de stratégies axées sur les actions et les titres à revenu fixe couvrant divers objectifs, qu'il s'agisse de l'accumulation de patrimoine, de la gestion du risque ou de solutions générant un revenu. Outre ses compétences en ce qui concerne les actions mondiales et nord-américaines ainsi que les titres à revenu fixe, AGF possède une expertise spécialisée reconnue en matière d'investissements durables et non traditionnels.

### Investissement quantitatif

La plateforme d'investissement quantitatif d'AGF bénéficie de l'appui d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences variées. Dirigée par des pionniers de l'investissement factoriel, l'équipe applique une démarche fondée sur la conviction que les résultats d'investissement peuvent être améliorés par l'évaluation et le ciblage des facteurs qui influencent les rendements des marchés. À l'aide d'approches factorielles rigoureuses qui lui permettent d'examiner le risque sous des angles divers, AGF veille à atteindre son objectif, qui consiste à procurer de meilleurs rendements ajustés en fonction du risque.

AGF a élaboré une plateforme de recherche et de base de données qui lui permet de définir des facteurs particuliers et de concevoir des modèles de risque et d'optimisation des portefeuilles qui sont adaptés aux objectifs de placement propres à chaque stratégie.

## Patrimoine Privé AGF

Patrimoine Privé AGF (« Patrimoine Privé ») désigne la plateforme axée sur les clients privés d'AGF – elle englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement à des particuliers bien nantis, à des fonds de dotation et à des fondations sur les marchés clés du Canada.

Cypress Capital Management propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société applique une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.

Doherty & Associates est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable de l'actif à long terme.

Gestion de placements Highstreet respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements. La société estime qu'une combinaison d'analyses quantitatives et fondamentales visant à saisir des facteurs qui favorisent l'alpha peut mener à la réussite en matière d'investissement.

## Capital Privé AGF

La plateforme d'activités d'AGF axée sur les marchés privés, Capital Privé AGF (« Capital Privé »), constitue un élément essentiel à la mission d'AGF, qui consiste à apporter davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Dans le cadre de sa vision stratégique, et en tant que participant bien établi dans ce secteur en constante évolution, AGF continue de développer ses activités de premier ordre sur les marchés privés diversifiés afin de répondre aux besoins des courtiers de détail, des gestionnaires de grandes fortunes et des institutions. Compte tenu de son objectif d'atteindre un actif géré de 5 G\$, AGF se concentre sur l'expansion de ses relations existantes et continue d'explorer d'autres occasions uniques pour consolider sa plateforme et ses offres de produits.

Les investissements sur le marché privé peuvent s'avérer des éléments clés dans un portefeuille bien assemblé pour tous les types d'investisseurs, contribuant à une réduction de la volatilité et à des occasions de meilleurs rendements ajustés en fonction du risque à long terme. Capital Privé allie des compétences en matière de marchés privés diversifiés à une participation en tant qu'investisseur principal dans des occasions sur mesure et distinctes, qui visent à apporter une valeur ajoutée aux actionnaires et aux clients d'AGF. Capital Privé procure de la valeur à AGF par l'entremise de multiples sources : produits liés aux frais de gestion, intéressement, autres accords donnant droit à des commissions et capital investi. L'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé ainsi que le RAIIA des gestionnaires de Capital Privé et des placements à long terme sont comptabilisés dans le tableau ci-après.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
Actif géré de Capital Privé	55 \$	60 \$	73 \$	55 \$	73 \$
Actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé <sup>1</sup>	2 077	2 067	2 108	2 077	2 108
Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé <sup>1</sup>	2 132	2 127	2 181	2 132	2 181
Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions <sup>1</sup> à la clôture de la période	41 819 \$	39 555 \$	42 635 \$	41 819 \$	42 635 \$
<b>Pourcentage du total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions<sup>1</sup></b>	<b>5,1 %</b>	<b>5,4 %</b>	<b>5,1 %</b>	<b>5,1 %</b>	<b>5,1 %</b>
<b>RAIIA des gestionnaires de Capital Privé et des placements à long terme</b>	<b>8,5 \$</b>	<b>6,6 \$</b>	<b>7,3 \$</b>	<b>28,1 \$</b>	<b>18,9 \$</b>

<sup>1</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

AGF touche des frais de gestion des investissements sous-jacents gérés par l'entremise du gestionnaire. À mesure que les fonds seront lancés et que leurs actifs s'accroîtront, le résultat du gestionnaire augmentera. AGF touchera également des commissions annuelles continues des actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé. À mesure que les actifs de cette catégorie s'accroîtront à la suite de l'expansion de partenariats, le revenu tiré des accords donnant droit à des commissions augmentera. En outre, en enregistrant des rendements intéressants et durables sur ses investissements, AGF touchera sa part proportionnelle de l'intéressement.

Les faits saillants financiers relativement à l'intéressement d'AGF auprès des gestionnaires de Capital Privé se résument comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
Résultat du gestionnaire <sup>1</sup>	(0,6) \$	- \$	0,1 \$	(1,1) \$	1,0 \$
Revenu tiré des accords donnant droit à des commissions	0,8	0,7	0,8	3,0	1,9
Produit d'intéressement	1,2	-	-	1,2	2,2
<b>RAIIA des gestionnaires de Capital Privé<sup>2</sup></b>	<b>1,4 \$</b>	<b>0,7 \$</b>	<b>0,9 \$</b>	<b>3,1 \$</b>	<b>5,1 \$</b>

<sup>1</sup> Le résultat du gestionnaire s'entend de la quote-part du résultat de coentreprises en lien avec les gestionnaires de Capital Privé.

<sup>2</sup> Le RAIIA des gestionnaires de Capital Privé s'entend de la quote-part du résultat de coentreprises, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et des produits tirés d'autres accords donnant droit à des commissions.

### Valeur du capital investi

AGF participe également à titre d'investisseur dans les parts des fonds sous-jacents qu'elle gère, participant ainsi à la hausse de l'évaluation et aux distributions des fonds. Le capital investi sera recyclé et réinvesti au fil du temps. Les investissements détenus dans les fonds sous-jacents sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du fonds tient compte de l'intéressement à verser au gestionnaire, selon les rendements obtenus à ce jour. AGF peut également recevoir des distributions en trésorerie des fonds sous-jacents. Ces produits sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

Les faits saillants financiers relativement à l'investissement d'AGF dans les placements à long terme de Capital Privé se résument comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
Capital engagé à la clôture de la période	224,2 \$	217,2 \$	229,0 \$	224,2 \$	229,0 \$
Capital financé depuis le lancement	181,3	160,1	158,1	181,3	158,1
<b>Solde du capital engagé<sup>1</sup></b>	<b>42,9</b>	<b>57,1</b>	<b>70,9</b>	<b>42,9</b>	<b>70,9</b>
Juste valeur des investissements	199,1	175,8	160,7	199,1	160,7
RAIIA des placements à long terme de Capital Privé pour la période	7,1	5,9	6,4	25,0	13,8

<sup>1</sup> Abstraction faite d'un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, Capital Privé a contribué à hauteur de 0,10 \$ au résultat dilué par action, contre 0,07 \$ pour le trimestre clos le 31 août 2022 et 0,08 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, Capital Privé a contribué à hauteur de 0,31 \$ au résultat dilué par action, contre 0,20 \$ pour l'exercice précédent.



## Durabilité de l'entreprise

Depuis 1957, AGF apporte davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Et pour assurer sa stabilité et sa longévité, AGF continuera de se façonner selon son application de pratiques responsables et durables. Ainsi, depuis 2022, la durabilité de l'entreprise constitue officiellement une priorité stratégique d'AGF.

Conformément à notre raisonnement, « notre responsabilité d'aujourd'hui pour bâtir un avenir durable », nous avons mis en place un cadre détaillé de responsabilité de l'entreprise qui adopte des pratiques avant-gardistes liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin d'obtenir des résultats positifs à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Voici les éléments clés qui, selon nous, sont essentiels à la réussite d'AGF à long terme :

- **Investissement durable** – Avancement continu des pratiques d'investissement responsable et durable au sein de toutes nos équipes de gestion de placements.
- **Talent, culture et EDI** – Amélioration de l'expérience des employés en favorisant un engagement élevé, en faisant progresser les initiatives en matière de diversité, en offrant des pratiques équitables et inclusives, de même qu'en attirant et en encourageant les talents grâce à un soutien continu et à une planification réfléchie de la relève.
- **Exploitation et gouvernance durables** – Gestion des risques et des occasions connexes à l'exploitation et à la gouvernance d'AGF, ainsi qu'à l'engagement de cette dernière auprès des collectivités.

Nous savons que les attentes des clients et du marché continuent d'évoluer; ainsi, nous tenons à respecter nos principes directeurs : partage des informations, démarche mesurée et responsabilisation active. Ces principes continueront de nous guider et de façonner nos pratiques et notre approche relativement à la gestion des risques ESG importants, et veilleront à ce que nous fournissions des résultats positifs à nos parties prenantes ou nous aideront à y parvenir.

Pour plus de détails sur la durabilité de l'entreprise à AGF, se reporter au rapport annuel ou visitez le site [AGF.com](http://AGF.com).

## Actif géré et actifs donnant droit à des commissions<sup>1</sup>

(en millions de dollars)	Trimestres clos les				Exercices clos les		
	30 nov. 2022	31 août 2022	31 mai 2022	28 févr. 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2021	
Actif géré de fonds communs de placement à l'ouverture de la période <sup>2</sup>	22 497 \$	22 849 \$	23 625 \$	24 006 \$	23 792 \$	24 006 \$	20 322 \$
Ventes brutes	914	594	818	989	914	3 315	3 806
Rachats	(663)	(543)	(686)	(659)	(562)	(2 550)	(2 374)
Ventes nettes	251	51	132	330	352	765	1 432
Plus-value (moins-value) des portefeuilles de fonds	1 150 \$	(404) \$	(908) \$	(711) \$	(138) \$	(873) \$	2 252 \$
Actif géré de fonds communs de placement à la clôture de la période <sup>2</sup>	23 898 \$	22 496 \$	22 849 \$	23 625 \$	24 006 \$	23 898 \$	24 006 \$
Actif géré quotidien moyen de fonds communs de placement <sup>2</sup>	22 504 \$	22 207 \$	23 183 \$	24 075 \$	23 896 \$	22 992 \$	22 532 \$
Actif géré de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB à l'ouverture de la période	7 932 \$	8 114 \$	8 752 \$	9 082 \$	10 042 \$	9 082 \$	9 390 \$
Variation nette, y compris le rendement du marché	582	(182)	(638)	(331)	(960)	(568)	(308)
Actif géré de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB à la clôture de la période	8 514 \$	7 932 \$	8 114 \$	8 751 \$	9 082 \$	8 514 \$	9 082 \$
<b>Total de l'actif géré de Placements AGF</b>	<b>32 412 \$</b>	<b>30 428 \$</b>	<b>30 963 \$</b>	<b>32 376 \$</b>	<b>33 088 \$</b>	<b>32 412 \$</b>	<b>33 088 \$</b>
Actif géré de Patrimoine Privé	7 275 \$	7 000 \$	7 204 \$	7 410 \$	7 366 \$	7 275 \$	7 366 \$
<b>Sous-total, abstraction faite de l'actif géré de Capital Privé, à la clôture de la période</b>	<b>39 687 \$</b>	<b>37 428 \$</b>	<b>38 167 \$</b>	<b>39 786 \$</b>	<b>40 454 \$</b>	<b>39 687 \$</b>	<b>40 454 \$</b>
Actif géré de Capital Privé <sup>3</sup>	55 \$	60 \$	58 \$	69 \$	73 \$	55 \$	73 \$
<b>Total de l'actif géré<sup>3</sup></b>	<b>39 742 \$</b>	<b>37 488 \$</b>	<b>38 225 \$</b>	<b>39 855 \$</b>	<b>40 527 \$</b>	<b>39 742 \$</b>	<b>40 527 \$</b>
Actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé <sup>1</sup>	2 077 \$	2 067 \$	2 052 \$	2 100 \$	2 108 \$	2 077 \$	2 108 \$
<b>Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions<sup>1</sup> à la clôture de la période</b>	<b>41 819 \$</b>	<b>39 555 \$</b>	<b>40 277 \$</b>	<b>41 955 \$</b>	<b>42 635 \$</b>	<b>41 819 \$</b>	<b>42 635 \$</b>

<sup>1</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

<sup>2</sup> L'actif géré de fonds communs de placement comprend l'actif géré de fonds de détail, de fonds en gestion commune et des comptes institutionnels ayant investi dans des séries personnalisées et offertes dans le cadre de fonds communs de placement.

<sup>3</sup> Le total de l'actif géré et l'actif géré de Capital Privé ont fait l'objet d'un retraitement afin de faire abstraction de l'actif géré provenant de coinvestissements, aux fins de comparaison.

## Actif géré et actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé

(en millions de dollars)	Trimestres clos les				Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	31 mai 2022	28 févr. 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2021
Actif géré de Capital Privé	55 \$	60 \$	58 \$	69 \$	73 \$	73 \$
Actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé <sup>1</sup>	2 077	2 067	2 052	2 100	2 108	2 108
<b>Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé<sup>1</sup></b>	<b>2 132 \$</b>	<b>2 127 \$</b>	<b>2 110 \$</b>	<b>2 169 \$</b>	<b>2 181 \$</b>	<b>2 181 \$</b>

<sup>1</sup> Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

## Variation de l'actif géré

Le total de l'actif géré, abstraction faite des actifs donnant droit à des commissions de Capital Privé, s'établissait à 39,7 G\$ au 30 novembre 2022, contre 40,5 G\$ au 30 novembre 2021.

En 2022, les marchés sont restés fébriles. Au cours de la dernière année, de nombreuses banques centrales ont majoré les taux d'intérêt pour lutter contre la hausse de l'inflation, ce qui a entraîné des marchés baissiers pour les actions ainsi que pour les obligations. En outre, la guerre en Ukraine et la crise énergétique en Europe ajoutent toujours à l'incertitude sur les marchés.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, les ventes nettes de fonds communs de placement se chiffraient à 765,0 M\$, contre 1 432,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, abstraction faite des rentrées de fonds nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement<sup>1</sup>, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 589,0 M\$, contre 1 450,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, les ventes nettes de fonds communs de placement se chiffraient à 251,0 M\$, contre 352,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, abstraction faite des rentrées de fonds nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement<sup>1</sup>, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 76,0 M\$, contre 355,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021.

<sup>1</sup> Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

## Résultats d'exploitation consolidés

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
<b>Produits</b>					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	103,0 \$	103,8 \$	113,0 \$	430,3 \$	432,2 \$
Frais de souscription reportés	1,8	1,8	1,6	7,2	6,3
Quote-part du résultat des coentreprises	0,5	–	0,1	(0,3)	3,1
Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions	0,8	0,7	0,8	3,0	1,9
Ajustements de la juste valeur et autres produits	8,1	6,2	6,4	28,8	18,1
<b>Total des produits</b>	<b>114,2 \$</b>	<b>112,5 \$</b>	<b>121,9 \$</b>	<b>469,0 \$</b>	<b>461,6 \$</b>
<b>Charges</b>					
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration <sup>2</sup>	51,5	46,4	49,9	194,6	195,1
Commissions de suivi	32,4	32,8	36,3	135,5	138,0
Frais de conseils en placement	0,1	0,1	0,2	0,3	0,8
	<b>84,0 \$</b>	<b>79,3 \$</b>	<b>86,4 \$</b>	<b>330,4 \$</b>	<b>333,9 \$</b>
<b>RAIIA avant les commissions<sup>1</sup></b>	<b>30,2 \$</b>	<b>33,2 \$</b>	<b>35,5 \$</b>	<b>138,6 \$</b>	<b>127,7 \$</b>
Commissions de vente reportées	–	–	15,3	37,1	62,6
<b>RAIIA</b>	<b>30,2 \$</b>	<b>33,2 \$</b>	<b>20,2 \$</b>	<b>101,5 \$</b>	<b>65,1 \$</b>
Amortissement et décomptabilisation	2,2	3,5	2,6	11,6	10,5
Charges d'intérêts	0,7	0,7	0,7	2,7	2,8
Résultat net avant impôt	27,3 \$	29,0 \$	16,9 \$	87,2 \$	51,8 \$
Charge d'impôt sur le résultat	5,7	6,9	3,1	20,6	12,5
<b>Résultat net de la période</b>	<b>21,6 \$</b>	<b>22,1 \$</b>	<b>13,8 \$</b>	<b>66,6 \$</b>	<b>39,3 \$</b>
Résultat de base par action	0,32 \$	0,33 \$	0,20 \$	0,97 \$	0,56 \$
Résultat dilué par action	0,32 \$	0,32 \$	0,19 \$	0,96 \$	0,55 \$

<sup>1</sup> Voir la définition de RIIA avant les commissions à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RIIA avant les commissions et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés ci-dessus.

<sup>2</sup> Les trimestres clos les 30 novembre 2022 et 31 août 2022 comprennent respectivement des indemnités de cessation d'emploi de 2,5 M\$ (0,1 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021) et de 0,2 M\$. L'exercice clos le 30 novembre 2022 comprend des indemnités de cessation d'emploi de 4,4 M\$ (0,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021).

## Commentaire sur les résultats d'exploitation consolidés

### Produits

#### Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration

Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration sont directement liés au niveau de l'actif géré et sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration se sont respectivement chiffrés à 103,0 M\$ et à 430,3 M\$, contre 113,0 M\$ et 432,2 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021, soit des baisses de 10,0 M\$ et de 1,9 M\$ ou de 8,8 % et de 0,4 %. La ventilation de la variation se résume comme suit :

	Trimestre clos le	Exercice clos le
	30 nov. 2022	30 nov. 2022
(en millions de dollars)		
Diminution des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	(9,1) \$	(2,4) \$
Diminution (augmentation) des charges des fonds	(0,9)	0,5
<b>Total des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration</b>	<b>(10,0) \$</b>	<b>(1,9) \$</b>

#### Frais de souscription reportés

Nous touchons des frais de souscription reportés (« FR ») au rachat de titres comportant des FR éventuels ou des FR modérés, pour lesquels nous avons financé les commissions de vente aux courtiers (avant le 1<sup>er</sup> juin 2022). Les FR se situent entre 1,5 % et 5,5 %, selon l'option de frais choisie, du prix de souscription initial des fonds, si les titres de fonds sont rachetés au cours des deux premières années, et diminuent jusqu'à néant après trois ou sept ans. Les produits tirés des FR fluctuent selon le niveau des rachats, l'âge de l'actif racheté et la part des rachats liés aux actifs comportant des FR. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, les produits tirés des FR se sont établis à 1,8 M\$ et à 7,2 M\$, contre 1,6 M\$ et 6,3 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021. Du fait de l'élimination des FR le 1<sup>er</sup> juin 2022, les produits reculeront au fil de temps, à mesure que les actifs passeront du barème de FR à celui de frais de souscription initiaux.

#### Quote-part du résultat des coentreprises

La quote-part du résultat des coentreprises s'entend des produits connexes à nos participations dans des coentreprises et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, les produits ont enregistré un gain de 0,5 M\$ et une perte de 0,3 M\$ (gain de 0,1 M\$ et de 3,1 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a comptabilisé un produit d'intéressement de 1,2 M\$ et de 1,2 M\$ (néant et 2,2 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021) suivant la participation d'AGF aux coentreprises de Capital Privé. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 a) des présents états financiers consolidés.



### Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions

En mai 2021, AGF a conclu un accord avec Instar en vertu duquel AGF touche des commissions annuelles continues de 14 points de base en fonction de l'actif géré des Fonds InstarAGF. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a constaté des produits de 0,8 M\$ et de 2,8 M\$ (0,8 M\$ et 1,9 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021) relativement à l'accord de commissions.

En août 2021, AGF a annoncé un partenariat stratégique relatif au capital-investissement, avec First Ascent, axé sur les nouvelles sociétés technologiques émergentes. Dans le cadre de cet accord, AGF touche des commissions annuelles de 0,2 M\$ pendant la période d'engagement et de 11,5 points de base sur le capital net investi après la période d'engagement. Au 30 novembre 2022, les actifs donnant droit à des commissions du Fonds First Ascent s'élevaient à 0,1 G\$ (0,1 G\$ au 30 novembre 2021). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a constaté des produits de 0,2 M\$ (néant pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) relativement à l'accord de commissions.

### Ajustements de la juste valeur et autres produits

Les ajustements de la juste valeur et autres produits comprennent les ajustements évalués à la valeur de marché en lien avec les fonds communs de placement AGF détenus à titre de capitaux de lancement et les ajustements de la juste valeur et les distributions en lien avec les placements à long terme ainsi que les autres produits.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a comptabilisé des ajustements de la juste valeur et autres produits de 8,1 M\$ et de 28,8 M\$ (6,4 M\$ et 18,1 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a comptabilisé des ajustements de la juste valeur et des produits tirés de distributions de 7,0 M\$ et de 22,8 M\$ (6,2 M\$ et 16,0 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021) en lien avec les fonds communs de placement AGF et avec les placements à long terme. Les montants constatés à titre de produits fluctuent selon le montant du capital investi, la monétisation et les variations de la juste valeur. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, les autres produits se chiffraient à 0,8 M\$ et à 5,3 M\$ (0,2 M\$ et 1,6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, les autres produits comprennent un allègement des intérêts de 4,0 M\$ versé par l'Agence de revenu du Canada (« ARC ») relativement à une partie des intérêts précédemment demandés pour les années d'imposition 2008 à 2015 en lien avec l'affaire résolue sur l'établissement du prix de transfert.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
Ajustement de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	(0,1) \$	(0,6) \$	(0,2) \$	(2,2) \$	2,2 \$
Ajustement de la juste valeur et distributions en lien avec des placements à long terme	7,1	6,0	6,4	25,0	13,8
Produits d'intérêts	0,3	0,2	-	0,7	0,5
Autres produits	0,8	0,6	0,2	5,3	1,6
	<b>8,1 \$</b>	<b>6,2 \$</b>	<b>6,4 \$</b>	<b>28,8 \$</b>	<b>18,1 \$</b>

## Charges

### Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont chiffrés à 51,5 M\$ et à 194,6 M\$, contre 49,9 M\$ et 195,1 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021, soit respectivement une hausse de 1,6 M\$ ou de 3,2 % et une baisse de 0,5 M\$ ou de 0,3 %. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, abstraction faite des indemnités de cessation d'emploi et des charges d'expansion de l'entreprise, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont diminué de 0,8 M\$ et de 2,4 M\$, par rapport aux périodes correspondantes de 2021.

(en millions de dollars)	Trimestre clos le	Exercice clos le
	30 nov. 2022	30 nov. 2022
Diminution des charges de rémunération fondée sur le rendement	(3,4) \$	(9,7) \$
Augmentation (diminution) des charges de rémunération fondée sur des actions	0,3	(1,9)
Augmentation des autres charges	2,3	9,2
	(0,8)	(2,4)
Augmentation des indemnités de cessation d'emploi	2,4	4,1
Diminution des charges d'expansion de l'entreprise	-	(2,2)
<b>Augmentation (diminution) totale des frais de vente, frais généraux et frais d'administration</b>	<b>1,6 \$</b>	<b>(0,5) \$</b>

Les variations au sein des postes de charges entre les trimestres et les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 se résument comme suit :

- Les charges de rémunération fondée sur le rendement ont diminué de 3,4 M\$ et de 9,7 M\$ en raison de la rémunération inférieure en lien avec le volume des ventes et autres régimes de rémunération fondée sur le rendement.
- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, les charges de rémunération fondée sur des actions ont augmenté de 0,3 M\$ et diminué de 1,9 M\$ par rapport aux périodes correspondantes de 2021, vu les variations du cours de l'action AGF.B. En avril 2022, AGF a conclu un swap sur rendement total (le « SRT ») avec une institution financière pour gérer son exposition aux variations de la juste valeur de ses unités d'actions différées (« UAD »), qui est fonction du cours de l'action AGF.B. Au 30 novembre 2022, AGF avait couvert économiquement 83,2 % de ses UAD.
- Les autres charges ont augmenté de 2,3 M\$ et de 9,2 M\$, surtout en raison de l'augmentation des salaires et des avantages du personnel relativement aux investissements dans l'entreprise et aux ajustements du marché, à la hausse des activités de vente et de marketing, et aux investissements dans l'amélioration des systèmes.

### Commissions de suivi

Les commissions de suivi versées aux réseaux de distribution sont fondées sur l'actif géré global ainsi que sur la proportion de l'actif géré de fonds communs de placement vendus moyennant des frais de souscription initiaux par rapport à ceux comportant des FR et sur la proportion de l'actif géré de fonds d'actions par rapport à l'actif géré de fonds à revenu fixe. Les commissions de suivi annualisées en pourcentage de la valeur quotidienne moyenne de l'actif géré de fonds de détail se sont chiffrées à 0,58 % et à 0,59 % pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, contre 0,61 % et 0,61 % pour les périodes correspondantes de 2021. La diminution est surtout attribuable au recul de l'actif versant des commissions de suivi en regard de l'actif géré quotidien moyen de fonds communs de placement.

## Commissions de vente reportées

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont éliminé l'option de commissions de vente reportées. Ces commissions sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, le total des commissions de vente reportées passées en charges s'élevait à néant et à 37,1 M\$ (15,3 M\$ et 62,6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021).

## Amortissement et charges d'intérêts

Cette catégorie comprend les autres immobilisations incorporelles, l'actif au titre du droit d'utilisation, les immobilisations corporelles et les logiciels ainsi que les charges d'intérêts.

- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, la dotation aux amortissements a diminué de 0,4 M\$ et augmenté de 1,1 M\$ en regard des périodes correspondantes de 2021. La variation de la charge d'amortissement résulte du déménagement à CIBC Square.
- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, les charges d'intérêts sont demeurées semblables à celles des périodes correspondantes de 2021.

## Charge d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 5,7 M\$ et à 20,6 M\$, contre 3,1 M\$ et 12,5 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021.

Le taux d'imposition effectif pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 a été de 23,6 % (24,1 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2021). Les principaux éléments influant sur le taux d'imposition effectif de la période sont les profits tirés de placements soumis à divers taux d'imposition, les différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été constaté, les rajustements d'impôt d'exercices antérieurs et les intérêts sur remboursement non imposables versés par l'ARC.

Comme il a déjà été communiqué dans son rapport annuel 2021, AGF a reçu des lettres de l'ARC relativement à l'allègement d'une partie des intérêts précédemment demandés pour les années d'imposition 2008 à 2015 en lien avec l'affaire résolue sur l'établissement du prix de transfert; se reporter à nos communications à cet effet dans les états financiers consolidés annuels 2013 à 2020. Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2022, l'ARC a versé à AGF un remboursement d'environ 4,0 M\$ en lien avec ces intérêts. L'allègement des intérêts, qui est non imposable, a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

## Résultat net

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un résultat net de 21,6 M\$ et de 66,6 M\$, contre 13,8 M\$ et 39,3 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021.

## Résultat par action

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, le résultat dilué par action s'est établi à 0,32 \$ et à 0,96 \$, contre un résultat par action de 0,19 \$ et de 0,55 \$ pour les périodes correspondantes de 2021.

## Situation de trésorerie et sources de financement

Au 30 novembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 58,6 M\$ (86,5 M\$ au 30 novembre 2021). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, les flux de trésorerie disponibles (se reporter à la définition dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion) ont atteint 24,1 M\$ et 70,3 M\$, contre 12,5 M\$ et 54,8 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021. Nous avons utilisé 27,9 M\$ de trésorerie (7,5 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, comme suit :

(en millions de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	64,6 \$	47,8 \$
Émission de la dette à long terme	22,0	-
Rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et achat d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel	(46,0)	(7,5)
Dividendes versés	(26,2)	(23,5)
Intérêts versés	(0,5)	(0,5)
Achat de placements à long terme, déduction faite du remboursement de capital	(23,2)	(8,9)
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	(16,3)	(13,3)
Paiements du capital du contrat de location	(4,8)	(4,5)
Produits (achats) de placements à court terme, y compris des capitaux de lancement, montant net	0,5	(2,2)
Autres	2,0	5,1
<b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(27,9) \$</b>	<b>(7,5) \$</b>

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, le fonds de roulement d'AGF a diminué de 18,6 M\$.

Au 30 novembre 2022, l'encours de la dette à long terme était de 22,0 M\$ (néant au 30 novembre 2021). Au 30 novembre 2022, un montant de 128,0 M\$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et le crédit de sécurité, qui pourra être utilisé pour répondre à des besoins futurs d'exploitation et d'investissement.

Au 30 novembre 2022, AGF a constaté un actif au titre du droit d'utilisation de 70,2 M\$ et une obligation locative de 81,3 M\$ dans les états consolidés de la situation financière. En outre, au 30 novembre 2022, AGF avait investi 181,3 M\$ (158,1 M\$ au 30 novembre 2021) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Capital Privé et 42,9 M\$ (70,9 M\$ au 30 novembre 2021) de capital restaient à être investis. De plus, AGF a annoncé un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

AGF prévoit que les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, combinés à la facilité de crédit disponible, lui permettront, à court terme, de réaliser son plan d'entreprise, de financer ses engagements liés à la plateforme d'activités Capital Privé, de satisfaire aux exigences réglementaires et fiscales, de s'acquitter des engagements en matière de service de la dette et de verser des dividendes trimestriels. Nous continuons à suivre de près notre plan de capital ainsi que les effets connexes de la volatilité actuelle du marché, et nous réévaluerons et ajusterons notre utilisation du capital en fonction des besoins. Pour plus de détails, se reporter à la section « Risque de marché » du présent rapport de gestion.

## Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles d'AGF au 30 novembre 2022 sont résumées ci-après. Se reporter également aux notes 6, 11 et 30 des présents états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Total	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite
Dette à long terme	22,0	22,0	–	–	–	–	–
Contrats de location <sup>1</sup>	71,1	5,7	5,4	5,3	5,0	4,9	44,8
Engagements en matière de service	121,7	27,2	24,3	18,4	13,5	10,9	27,4
Total des obligations contractuelles	214,8 \$	54,9 \$	18,4 \$	23,7 \$	18,5 \$	15,8 \$	72,2 \$

<sup>1</sup> Les contrats de location comprennent les paiements contractuels restants relatifs aux locaux pour bureaux et au matériel de bureau utilisés dans le cours normal des activités.

En plus des obligations contractuelles mentionnées précédemment, les obligations suivantes sont fonction du volume d'activités et d'autres facteurs :

- Nous payons les commissions de suivi aux conseillers en placements en fonction de l'actif géré de leurs clients respectifs. Cette obligation varie selon le rendement des fonds, les ventes et les rachats effectués. Pour 2022, nous avons versé des commissions de suivi totalisant 135,5 M\$ (138,0 M\$ pour 2021).
- Au 30 novembre 2022, AGF avait investi 181,3 M\$ (158,1 M\$ au 30 novembre 2021) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Capital Privé et 42,9 M\$ (70,9 M\$ au 30 novembre 2021) de capital restaient à être investis.

## Transactions intragroupe et transactions entre parties liées

En vertu des IFRS, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. et AGFC sont réputées, aux fins des IFRS, être liées aux fonds AGF, car elles agissent à titre de gestionnaire et d'administrateur de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion des fonds AGF, fournit des conseils en placement, offre des services d'administration et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF. La majorité des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2022, AGF avait une créance de 16,7 M\$ (15,7 M\$ au 30 novembre 2021) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds communs de placement.

Les coûts globaux des frais des fonds payés et des frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 8,6 M\$, contre 10,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021.

## Activités de gestion du capital

Nous gérons activement notre capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en nous assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer nos engagements en capital relativement à la plateforme d'activités Capital Privé.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises



associées et des coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs et atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Chaque année, AGF revoit son plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. AGF est tenue de soumettre ce plan au comité de haute direction d'AGF aux fins d'approbation avant de demander l'approbation du conseil d'administration. Le comité de haute direction d'AGF se compose du président exécutif du conseil, du chef de la direction et chef des investissements, de la présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, de la chef des finances (présentement intérimaire), du chef de l'exploitation et du chef de Capital Privé. Une fois les plans triennaux approuvés par le comité de haute direction, ils sont révisés et approuvés par le conseil d'administration d'AGF. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques.

### **Activités de gestion de placements – Fonds propres réglementaires**

Un objectif important à l'égard de la gestion du capital est de s'assurer que les exigences sont observées à l'égard des fonds propres réglementaires. En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées. Le montant cumulatif minimal de fonds propres réglementaires pour l'ensemble de nos activités de gestion de placements est d'environ 6,0 M\$. Au 30 novembre 2022, AGF respectait ces exigences réglementaires.

### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

Le 4 février 2021, AGF a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le dépôt d'un avis d'intention d'AGF de renouveler son offre publique de rachat (« OPR ») dans le cours normal des activités visant les actions de catégorie B sans droit de vote. Tout rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux fins d'annulation par AGF peut également atténuer l'effet dilutif qu'entraîne l'émission d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel (« FAP ») et l'émission d'actions dans le cadre des programmes de rachats d'actions et de réinvestissement des dividendes d'AGF. AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote pendant des périodes d'interdiction préétablies, sous réserve de certains paramètres. À l'extérieur de ces périodes d'interdiction préétablies, les actions seront rachetées à la discrétion de la direction. Les actions rachetées pour la FAP sont également rachetées selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. En vertu de l'OPR dans le cours normal des activités, les actions de catégorie B sans droit de vote peuvent être rachetées de temps à autre à la valeur marchande courante ou à tout autre cours permis par la Bourse de Toronto, comme suit :

- AGF peut racheter au plus 4 889 630 actions de catégorie B sans droit de vote ou 10 % des actions offertes au public par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto) entre le 8 février 2022 et le 7 février 2023.
- AGF peut racheter au plus 5 067 167 actions de catégorie B sans droit de vote ou 10 % des actions offertes au public par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto) entre le 8 février 2021 et le 7 février 2022.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a racheté 24 038 et 2 795 892 actions de catégorie B sans droit de vote (501 500 et 702 100 pour les périodes correspondantes de 2021) aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 0,2 M\$ et de 20,2 M\$ (4,1 M\$ et 5,6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021), à un prix moyen de 6,56 \$ et de 7,22 \$ par action (8,20 \$ et 8,03 \$ pour les périodes correspondantes de 2021) conformément à l'OPR dans le cours normal des activités. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, la moins-value de la valeur comptable des actions rachetées aux fins d'annulation s'est chiffrée à 3,2 M\$ (1,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) et a été comptabilisée au poste « Résultats non distribués ».

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a conclu une offre publique de rachat importante (« OPRI »), en vertu de laquelle AGF a racheté 3 488 646 actions de catégorie B sans droit de vote aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 23,5 M\$, au prix de 6,75 \$ par action. Le prix de rachat des actions acquises par l'entremise de l'OPRI est réparti entre le capital-actions et les résultats non distribués. Le capital-actions en lien avec l'OPRI a reculé de 25,8 M\$. La moins-value sur le prix de rachat de 2,3 M\$ et les coûts de transaction de 0,4 M\$ ont été comptabilisés au poste « Résultats non distribués ».

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a racheté néant et 300 000 actions de catégorie B sans droit de vote (néant et 250 000 pour les périodes correspondantes de 2021) pour la FAP pour une contrepartie totale de néant et de 1,9 M\$ (néant et 1,9 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021), à un prix moyen de néant et de 6,27 \$ par action (néant et 7,46 \$ pour les périodes correspondantes de 2021).

## Dividendes

Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote peuvent recevoir des dividendes en trésorerie. Les mêmes dividendes par action sont versés à tous les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote alors en circulation, sans préférence ni priorité d'une action par rapport à l'autre. Aucun dividende ne peut être déclaré s'il existe un manquement à nos engagements à l'égard de notre facilité de crédit ou si le versement d'un dividende entraîne un tel manquement.

Notre conseil d'administration peut autoriser les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote à recevoir la totalité ou une partie de leurs dividendes en actions. Pour établir l'équivalence entre un dividende versé en actions de catégorie B sans droit de vote et un dividende en trésorerie, le conseil d'administration se base sur le cours moyen pondéré auquel les actions de catégorie B sans droit de vote se sont négociées à la Bourse de Toronto au cours des dix jours de séance précédant immédiatement la date de clôture des registres applicable à ce dividende.

Les dividendes versés par AGF sur les actions de catégorie B sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2022 <sup>1</sup>	2021	2020	2019	2018
Par action	0,40 \$	0,34 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$

<sup>1</sup> Total des dividendes versés en avril 2022, en juillet 2022 et en octobre 2022 et à être versés en janvier 2023.

Nous révisons trimestriellement notre politique de distribution des dividendes en fonction de notre situation financière, de notre rentabilité, de nos flux de trésorerie et d'autres facteurs jugés pertinents par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel versé le 20 octobre 2022 a été de 0,10 \$ par action.

Le 16 décembre 2022, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2022.

## Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant résume les données sur les actions en circulation aux 30 novembre 2022 et 2021. Pour plus de détails, se reporter aux notes 14 et 21 des présents états financiers consolidés.

Aux 30 novembre	2022	2021
Actions		
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	57 600
Actions de catégorie B sans droit de vote	64 407 814	69 956 884
Options sur actions		
Options en cours	4 701 833	6 028 824
Options pouvant être exercées	4 044 050	4 733 080

## Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS

Nous utilisons les indicateurs clés de performance (« ICP ») présentés ci-après pour évaluer le succès de nos stratégies d'entreprise. À l'exception des produits, les ICP suivants ne sont pas conformes aux IFRS, car ils ne sont pas définis aux termes des IFRS. Le lecteur ne doit pas les substituer au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société ou à toute autre mesure de rendement définie dans les IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

### Produits

Les produits sont une mesure conforme aux IFRS et sont comptabilisés déduction faite des remises sur les frais. Les produits sont un indicateur de la capacité de produire des flux de trésorerie.

Nous tirons nos produits principalement d'une combinaison des éléments suivants :

- les frais de gestion et de conseils directement liés à l'actif géré de nos activités de détail, de comptes institutionnels et de patrimoine privé;
- les frais d'administration des fonds selon les frais d'administration fixes de l'agent des transferts;
- la participation de commandité dans une société en nom collectif, les accords de commissions, l'intéressement et les placements à long terme dans la plateforme d'activités Capital Privé.

## RAIIA avant les commissions

Le RAIIA avant les commissions est le résultat avant intérêts, impôt, amortissement et commissions de vente reportées. Le RAIIA avant les commissions est une mesure de rendement de remplacement utilisée par la direction, les investisseurs et les analystes en placements afin de comprendre et de comparer les résultats. Cette mesure non conforme aux IFRS n'est pas nécessairement comparable aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

La ventilation du RAIIA avant les commissions se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
Résultat net	21,6 \$	22,1 \$	13,8 \$	66,6 \$	39,3 \$
Ajustements					
Commissions de vente reportées	–	–	15,3	37,1	62,6
Amortissement et décomptabilisation	2,2	3,5	2,6	11,6	10,5
Charges d'intérêts	0,7	0,7	0,7	2,7	2,8
Charge d'impôt sur le résultat	5,7	6,9	3,1	20,6	12,5
<b>RAIIA avant les commissions</b>	<b>30,2 \$</b>	<b>33,2 \$</b>	<b>35,5 \$</b>	<b>138,6 \$</b>	<b>127,7 \$</b>

## Marge du RAIIA avant les commissions

À titre d'indicateur de la performance de l'ensemble de nos activités d'exploitation, la marge du RAIIA avant les commissions procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge du RAIIA avant les commissions est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du résultat que nous sommes en mesure de dégager de nos produits. La marge du RAIIA avant les commissions s'obtient en divisant le RAIIA avant les commissions par les produits. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA avant les commissions et du résultat net, se reporter à la section « RAIIA avant les commissions » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
RAIIA avant les commissions	30,2 \$	33,2 \$	35,5 \$	138,6 \$	127,7 \$
Divisé par les produits	114,2	112,5	121,9	469,0	461,6
<b>Marge du RAIIA avant les commissions</b>	<b>26,4 %</b>	<b>29,5 %</b>	<b>29,1 %</b>	<b>29,6 %</b>	<b>27,7 %</b>

## RAIIA

Le RAIIA est le résultat avant intérêts, impôt et amortissement. Le RAIIA est une mesure de rendement de remplacement utilisée par la direction, les investisseurs et les analystes en placements afin de comprendre et de comparer les résultats.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
Résultat net	21,6 \$	22,1 \$	13,8 \$	66,6 \$	39,3 \$
Ajustements					
Amortissement et décomptabilisation	2,2	3,5	2,6	11,6	10,5
Charges d'intérêts	0,7	0,7	0,7	2,7	2,8
Charge d'impôt sur le résultat	5,7	6,9	3,1	20,6	12,5
<b>RAIIA</b>	<b>30,2 \$</b>	<b>33,2 \$</b>	<b>20,2 \$</b>	<b>101,5 \$</b>	<b>65,1 \$</b>

## Marge du RAIIA

À titre d'indicateur de la performance de l'ensemble de nos activités d'exploitation, la marge du RAIIA procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge du RAIIA est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du résultat que nous sommes en mesure de dégager de nos produits. La marge du RAIIA s'obtient en divisant le RAIIA par les produits. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA et du résultat net, se reporter à la section « RAIIA » du présent rapport de gestion.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
(en millions de dollars)					
RAIIA	30,2 \$	33,2 \$	20,2 \$	101,5 \$	65,1 \$
Divisé par les produits	114,2	112,5	121,9	469,0	461,6
<b>Marge du RAIIA</b>	<b>26,4 %</b>	<b>29,5 %</b>	<b>16,6 %</b>	<b>21,6 %</b>	<b>14,1 %</b>

## Ratio dette nette-RAIIA

À titre d'indicateur de notre capacité d'endettement, le ratio dette nette-RAIIA procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Le ratio dette nette-RAIIA s'obtient en divisant la dette à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la clôture de la période par le RAIIA sur 12 mois pour la période.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
(en millions de dollars)					
Dette nette	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Divisé par le RAIIA (sur 12 mois)	101,6	91,7	65,4	101,6	65,4
<b>Ratio dette nette-RAIIA</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>



## Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles représentent la trésorerie pouvant être distribuée à nos actionnaires ou être affectée à des rachats d'actions ou à un placement dans la plateforme d'activités Capital Privé ou aux besoins généraux d'AGF. Par flux de trésorerie disponibles, nous entendons les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant la variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les intérêts versés en trésorerie et ajustés pour certains impôts payés (se reporter au tableau ci-après). Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure pertinente de nos activités.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2022	31 août 2022	30 nov. 2021	30 nov. 2022	30 nov. 2021
Résultat net de la période	21,6 \$	22,1 \$	13,8 \$	66,6 \$	39,3 \$
Ajustement du résultat net en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie et des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	12,3	19,5	15,3	(2,0)	8,5
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, montant net	33,9 \$	41,6 \$	29,1 \$	64,6 \$	47,8 \$
Ajustements					
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	(8,5)	(14,3)	(18,9)	16,4	(9,3)
	25,4 \$	27,3 \$	10,2 \$	81,0 \$	38,5 \$
Paiement d'impôt sur le résultat de la période	4,4	2,3	5,7	15,4	34,7
	29,8 \$	29,6 \$	15,9 \$	96,4 \$	73,2 \$
Impôt sur le résultat en lien avec les flux de trésorerie disponibles de la période	(4,2)	(7,6)	(2,3)	(20,8)	(13,4)
Paiements du capital et des intérêts du contrat de location	(1,5)	(1,4)	(1,1)	(5,3)	(5,0)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>24,1 \$</b>	<b>20,6 \$</b>	<b>12,5 \$</b>	<b>70,3 \$</b>	<b>54,8 \$</b>

## Actif géré

L'actif géré et les barèmes des frais sont importants dans notre industrie, car ils déterminent les produits tirés de nos fonds communs de placement, de nos comptes institutionnels, de nos comptes de sous-conseillers, de nos relations en lien avec Patrimoine Privé et de nos activités de gestion d'actifs en lien avec Capital Privé. La valeur de l'actif géré fluctue selon le rendement des placements, le volume des ventes et des rachats et la cristallisation de placements à long terme. Une partie importante de nos charges dépend de l'actif géré et du volume des ventes des fonds communs de placement, car nous versons des commissions de suivi aux conseillers en placements et des frais de conseils en placement en fonction de la valeur de l'actif géré.

## Actifs donnant droit à des commissions

Les actifs donnant droit à des commissions sont importants pour nos activités, car ils déterminent les produits tirés des commissions provenant de nos partenariats stratégiques avec Instar et First Ascent par l'entremise de la plateforme d'activités Capital Privé. La valeur des actifs donnant droit à des commissions fluctue selon le rendement des placements et la cristallisation de placements à long terme.

### **Rendement des placements**

Le rendement des placements, soit leur plus-value (moins-value), est au cœur de la proposition de valeur que nous offrons aux conseillers et aux porteurs de titres. La croissance de l'actif géré qui découle du rendement des placements enrichit nos porteurs de titres, et nous permet à notre tour d'accroître nos produits. En revanche, un rendement médiocre réduit notre actif géré et, par conséquent, nos produits tirés des frais de gestion. Un rendement relatif solide peut contribuer à la croissance des ventes brutes ou à la diminution des rachats. Inversement, un rendement médiocre peut réduire les ventes brutes et accroître les rachats. Pour plus de détails, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

### **Ventes nettes (rachats nets)**

Les ventes brutes et les rachats bruts des fonds communs de placement de détail sont surveillés séparément. La somme de ces deux montants constitue les ventes nettes (rachats nets) des fonds communs de placement de détail qui, de concert avec le rendement des placements et les charges des fonds, établissent le niveau de l'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement, à partir duquel la facturation des frais de gestion est établie. L'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement est égal à la valeur liquidative quotidienne moyenne totale des fonds communs de placement AGF. Les activités des comptes institutionnels, des comptes de sous-conseillers, de Patrimoine Privé et de Capital Privé sont surveillées séparément. Nous ne calculons pas l'actif géré quotidien moyen pour ces secteurs d'activité.

### **Fonds de roulement**

Le fonds de roulement s'entend de l'actif courant moins le passif courant. Il est utilisé comme mesure pour démontrer la liquidité et la capacité d'AGF à générer de la trésorerie pour payer ses obligations financières à court terme.

## Principales méthodes comptables

### Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

#### a) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans certains cas, AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie futurs et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 8 des présents états financiers consolidés.

#### b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions ou d'UAPR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 21 des présents états financiers consolidés. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

#### c) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée. Pour plus de détails, se reporter à la note 29 des présents états financiers consolidés.

#### d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influencer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 27 des présents états financiers consolidés.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

### Capitalisation boursière

Au 30 novembre 2022, la capitalisation boursière d'AGF s'élevait à 438,9 M\$ et l'actif net comptabilisé, à 1 030,5 M\$. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a effectué un test pour déterminer la juste valeur de ses UGT. Selon les résultats, la valeur recouvrable de chaque UGT est supérieure à sa valeur comptable au 30 novembre 2022. Il n'y a pas eu de changements significatifs quant à la valeur recouvrable de chaque UGT au 30 novembre 2022; cependant, une période prolongée de volatilité du marché pourrait déclencher une réduction de valeur des UGT d'AGF. L'estimation de la juste valeur des UGT résulte d'un processus subjectif fondé sur des estimations et des jugements, notamment quant aux flux de trésorerie, au taux d'actualisation, au taux de croissance final, au taux d'inclusion des synergies et à la prime de contrôle applicable.

### Facteurs de risque et gestion des risques

Le comité de haute direction est responsable de la gestion des risques. Ce comité se compose du président exécutif du conseil, du chef de la direction et chef des investissements, de la présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, de la chef des finances (présentement intérimaire), du chef de l'exploitation et du chef de Capital Privé. Le président exécutif du conseil est responsable devant le conseil d'administration de toutes les activités entreprises qui comportent des risques. Le comité de haute direction surveille et discute des principaux risques auxquels AGF peut être exposée dans l'exécution des projets qui font partie de sa stratégie d'entreprise afin de s'assurer que la surveillance et la gestion des risques sont appliquées aux échelons supérieurs. Les unités d'exploitation et les services partagés sont responsables de la gestion de leurs propres risques et en assument les risques; ils s'assurent que des politiques, des processus et des contrôles internes sont établis et que les risques importants sont identifiés et signalés au comité de haute direction.

AGF a recours à un programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Les risques clés sont identifiés et évalués par le comité de haute direction et le conseil d'administration. Les plans pour aborder les risques clés sont établis par la direction et approuvés et surveillés par le comité de haute direction et le service d'audit interne. Chaque trimestre, le service d'audit interne présente un rapport d'étape afférent à la GRE au conseil d'administration.

La structure de gestion des risques d'AGF est établie de manière à créer un équilibre entre les risques et les rendements et à promouvoir les activités d'entreprise selon nos normes et notre tolérance aux risques, dans le but de maximiser la plus-value à long terme pour nos actionnaires.

## Facteurs de risque susceptibles d'influer sur les résultats futurs

De nombreux facteurs peuvent influencer sur notre capacité de mener à bien notre stratégie. Nous pouvons exercer notre contrôle sur certains d'entre eux, tandis que d'autres, de par leur nature, échappent à notre contrôle. Ces facteurs influent non seulement sur notre stratégie d'entreprise, mais également sur les stratégies d'entreprise précises présentées dans les sections pertinentes ci-après.

### Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents. AGF s'expose au risque de marché, car les produits nets tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré.

La majoration des taux d'intérêt et la hausse soutenue de l'inflation ont contribué à une volatilité élevée et pourraient en fin de compte influencer sur la trajectoire du rendement des placements au cours des 12 prochains mois. En fait, les investisseurs doivent s'attendre à un marché fébrile tant que l'impact du resserrement des politiques monétaires sur l'inflation et la croissance économique n'est pas bien compris.

Le conflit qui perdure entre l'Ukraine et la Russie et les sanctions internationales conséquemment imposées par de nombreux pays continuent d'avoir des répercussions économiques potentielles importantes, non seulement sur ceux qui ont des intérêts en Russie ou en Ukraine ou qui y sont exposés, mais aussi sur le risque de marché mondial, et pourraient occasionner une plus forte volatilité et une plus grande incertitude à l'échelle mondiale et dans de nombreux secteurs.

En outre, la COVID-19 reste une source de volatilité pour les marchés mondiaux. La pandémie continuera d'avoir un impact sur la reprise économique mondiale, y compris dans des pays comme les États-Unis et le Canada.

AGF surveille sans cesse l'incidence possible du risque de marché relativement à sa situation du capital et à sa rentabilité. Une importante partie des produits nets d'AGF est fonction du total de l'actif géré moyen, abstraction faite de Capital Privé. Les ventes nettes et les changements sur le marché influent sur les niveaux des actifs gérés. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, abstraction faite de Capital Privé, les produits tirés des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, diminueraient d'environ 7,6 M\$. En outre, l'incertitude qui plane sur les marchés mondiaux pourrait influencer sur les activités de fusions et d'acquisitions et probablement créer des difficultés dans la réalisation des transactions.

### Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard du total de l'actif géré aurait occasionné un changement d'environ 1,2 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, les produits tirés des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, diminueraient d'environ 7,6 M\$.



AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis et d'Irlande qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

### **Risque de taux d'intérêt**

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2022 aurait occasionné un changement d'environ 0,2 M\$ (néant en 2021) des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. En utilisant l'encours de la dette maximal disponible pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2022 aurait occasionné un changement d'environ 1,5 M\$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2022.

Au 30 novembre 2022, environ 20 % de l'actif géré de fonds communs de placement d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 2,8 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2022.

### **Risque de prix**

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds de Capital Privé. Les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme. Au 30 novembre 2022, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit ou une perte latents avant impôt de 22,0 M\$ porté en résultat net et un profit ou une perte latents avant impôt de 0,1 M\$ porté aux AERG.

### **Risque politique et risque de marché sur l'actif géré**

Le rendement et l'actif géré d'AGF sont touchés par les marchés des capitaux et les conditions politiques, y compris tout changement politique aux États-Unis, en Europe et ailleurs. Des changements dans ces domaines peuvent causer une forte volatilité et faire reculer l'économie mondiale ou des marchés internationaux, régionaux et intérieurs précis, et cela échappe au contrôle d'AGF. Un ralentissement économique général, la volatilité des marchés et le manque global de confiance des investisseurs pourraient faire baisser les ventes et l'actif géré et augmenter les rachats. En outre, les épargnants peuvent se tourner vers les fonds de marché monétaire aux dépens des fonds d'actions traditionnels lorsque les marchés sont incertains. La COVID-19 reste une source de volatilité pour les marchés mondiaux tout comme la majoration des taux d'intérêt et la hausse soutenue de l'inflation. Le risque de marché sur notre actif géré influe sur AGF, car les produits nets tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré. AGF ne quantifie pas ce risque isolément; cependant, en règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré de fonds de détail, les produits nets tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 9,7 M\$. AGF surveille ce risque, car il peut influencer sur le résultat; toutefois, elle peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, déterminer les stratégies pour atténuer le risque de chaque fonds.

Aux 30 novembre, l'exposition d'AGF à ce risque de marché selon l'actif géré des fonds communs de placement par catégorie se résume comme suit :

Pourcentage de l'actif géré total des fonds de détail	2022	2021
Fonds d'actions canadiens	17,0 %	17,2 %
Fonds d'actions américains et internationaux	54,0 %	51,5 %
Fonds équilibrés canadiens	1,5 %	1,7 %
Fonds équilibrés américains et internationaux	6,9 %	7,1 %
Fonds à revenu fixe canadiens	6,3 %	6,8 %
Fonds à revenu fixe américains et internationaux	13,5 %	15,1 %
Fonds de marché monétaire canadiens	0,7 %	0,5 %
Fonds d'alternatifs canadiens	0,1 %	0,1 %
	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

L'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis est exposé au même risque de marché que l'actif géré de fonds de détail. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 4,5 M\$.

### Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque considérable à l'égard de toute contrepartie individuelle.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des engagements liés à des placements dans la plateforme d'activités Capital Privé, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influencer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Activités de gestion du capital ». Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

De nombreux facteurs affectent la liquidité des fonds AGF, y compris, mais non de façon limitative, les conditions économiques et politiques en général, les fluctuations des taux d'intérêt et les facteurs propres à chaque émetteur des titres sous-jacents détenus par un fonds AGF, tels que les changements de direction, l'orientation stratégique, la réalisation d'objectifs stratégiques, les fusions, acquisitions et cessions, les modifications des politiques de distribution et de dividendes et d'autres événements. En outre, l'impact des perturbations imprévues

sur le marché (telles que la majoration des taux d'intérêt, la hausse continue de l'inflation et l'incertitude découlant de la COVID-19) peut amener les Bourses à suspendre la négociation, ou les fonds d'investissement à suspendre la négociation (sur ce qui pourrait être pour une période prolongée), peut exacerber le risque politique, social ou économique préexistant et peut affecter de manière disproportionnée certains émetteurs, secteurs ou types de titres. Ces impacts peuvent avoir un effet sur le rendement des titres sous-jacents dans lesquels un fonds AGF investit et peuvent augmenter le montant des rachats subis par un fonds AGF. Un fonds AGF peut ne pas être en mesure de répondre aux demandes de rachat en raison de l'incapacité à vendre les titres sous-jacents en temps voulu. En conséquence, il pourrait y avoir un montant insuffisant d'actifs liquides dans les fonds AGF. AGF mesure et surveille le risque de liquidité des fonds AGF en tout temps. AGF dispose d'une équipe qui évalue le risque, utilisant les plus récents outils et systèmes de pointe de tiers du secteur pour assurer une analyse de qualité. Bien qu'AGF ne contrôle pas les événements de marché externes ayant une incidence sur le rendement des fonds AGF ou la perte de liquidité, AGF s'efforce d'agir quand des événements indésirables se produisent.

### **Risque de rendement, risque de ventes et risque de rachats**

La demande de nos produits dépend notamment de la capacité de notre équipe de gestion de placements à offrir de la plus-value grâce à un rendement des placements solide, et à répondre aux demandes de produits de placement précis. Il s'agit d'une mesure relative et absolue, car AGF pourrait enregistrer des rendements inférieurs au marché, à ses pairs ou aux attentes de ses clients. Le style de gestion d'un gestionnaire de portefeuille peut parfois ne pas avoir la cote au sein du marché, entraînant une baisse des ventes ou une hausse des rachats.

Notre performance financière future sera influencée par notre capacité à mener à bien notre stratégie tout en générant des ventes nettes. Si nous ne produisons pas les ventes prévues ou si nous ne sommes pas en mesure de retenir nos employés clés, nos marges pourraient s'éroder. En outre, le fait d'enregistrer des rachats importants pourrait nuire aux rendements des fonds communs de placement, en influant sur les valeurs marchandes et en augmentant les coûts de transaction ou les distributions imposables. Une période prolongée de rachats importants pourrait nuire aux perspectives et aux résultats d'exploitation d'AGF. Comme la COVID-19 reste une source de volatilité pour les marchés mondiaux tout comme la majoration des taux d'intérêt et la hausse soutenue de l'inflation, nous pourrions enregistrer une augmentation des rachats par les clients en raison du déclin général du marché et du sentiment ou du besoin de liquidités des investisseurs.

### **Risque de distribution**

Notre actif géré de détail provient de réseaux de distribution de tiers, dont des conseillers en placements et des partenaires stratégiques, qui offrent nos produits de même que des produits concurrents. Notre succès à venir repose sur l'accès continu à ces réseaux de distribution qui ne relèvent pas d'AGF. Avoir un accès réduit à des partenaires stratégiques ou perdre des partenaires stratégiques peut nuire considérablement aux ventes et aux produits, surtout si un partenaire de distribution représente une partie importante des flux de ventes d'AGF.

### **Risque de personnel clé**

Le succès d'AGF repose sur son personnel clé, notamment sur la haute direction et sur les gestionnaires de portefeuille. L'industrie de la gestion de placements est très concurrentielle. Le fait de compter davantage sur le rendement des placements aux fins de vente de produits financiers a accru la demande de gestionnaires de portefeuille chevronnés et très performants. La plus-value des régimes de rémunération des gestionnaires de portefeuille peut augmenter à un rythme bien plus élevé que celui observé dans d'autres industries. Perdre du personnel clé ou ne pas être en mesure d'attirer du personnel clé pourrait nuire aux activités d'AGF. AGF estime avoir les ressources nécessaires pour embaucher et retenir son personnel clé.

## Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation se définit comme le risque de publicité négative quant à notre code de conduite des affaires ou de pratiques commerciales qui, qu'elle soit vraie ou non, pourrait considérablement nuire à la réputation d'AGF, occasionnant une perte de produits, une hausse des coûts ou une érosion de la valeur actionnariale. Le risque d'atteinte à la réputation pourrait découler, entre autres, d'erreurs d'exploitation, de rendements médiocres, de sanctions réglementaires défavorables, de litiges, de cyberattaques ou d'inconduites d'employés. Bien qu'AGF atténue ce risque à l'échelle de la Société au moyen du code de déontologie, de pratiques de gouvernance, de programmes de gestion des risques, de planification de la continuité des activités, de programmes de cybersécurité et de politiques générales, rien ne garantit que des activités non autorisées ou infructueuses ne puissent pas porter atteinte à la réputation d'AGF.

## Risque de concurrence

Notre industrie est très concurrentielle, dictée par des facteurs tels que la gamme de produits, l'innovation, la reconnaissance de la marque, le rendement des placements, la direction, les relations de vente et de distribution, les barèmes de frais et de commissions et autres affaires concernant la rémunération. Les ventes et les rachats de fonds communs de placement peuvent être influencés par la qualité des services, les frais de gestion, les caractéristiques des produits offerts sur le marché et les initiatives de la concurrence. La concurrence d'AGF comprend les autres sociétés de fonds communs de placement, les sociétés de gestion de placements, les banques et les sociétés d'assurance, et certaines de ces institutions possèdent des ressources plus élevées qu'AGF. La consolidation au sein de l'industrie de la gestion de placements s'est accentuée et a donné davantage de poids à certains concurrents d'AGF. Bien qu'AGF continue de développer de nouveaux produits et d'explorer de nouvelles occasions, rien ne garantit qu'AGF conservera son classement ou sa part de marché actuels. Cette situation peut nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation d'AGF.

En outre, le lancement de nouveaux produits et services comporte des impondérables, y compris en matière d'exigences techniques, de contrôles et de processus d'exploitation, de conformité aux exigences réglementaires et de préférences changeantes des marchés. Le développement et l'introduction de nouveaux produits et services peuvent nécessiter soutien et investissement continus. Le défaut de gérer les risques inhérents à l'offre de nouveaux produits et services peut entraîner des erreurs d'exploitation, augmenter les besoins en capital et accroître le nombre de solutions de rechange concurrentielles, qui pourraient nuire au classement, à la part de marché ou au rendement des placements d'AGF en regard de sa concurrence et avoir une incidence négative sur les activités, sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation d'AGF.

## Risque de conformité à la réglementation

La présente conjoncture d'examen réglementaire accru dans le secteur des services financiers peut raisonnablement donner lieu à une interprétation plus stricte et à une application plus rigoureuse des lois et des règles en vigueur, ou à l'adoption de règlements supplémentaires, ou à des modifications aux lois et aux règles en vigueur, ou à des modifications quant à l'interprétation ou à l'application des lois et des règles en vigueur. L'élaboration de la réglementation peut également avoir une incidence sur la structure des produits, la tarification et la rémunération des courtiers et des conseillers. Bien qu'AGF surveille activement de telles initiatives, et, lorsque cela est possible, fait part de ses commentaires aux organismes de réglementation, la capacité d'AGF à réduire l'imposition d'un traitement réglementaire différent aux produits et services financiers est limitée. AGF et ses filiales sont également assujetties à des examens réglementaires dans le cours normal des activités de supervision de divers organismes de réglementation.

Le 20 février 2020, tous les membres des ACVM (à l'exception de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario [« CVMO »]) ont publié l'avis multilatéral de leurs modifications définitives visant à interdire le versement par les organisations de fonds des commissions aux courtiers au moment de la souscription, entraînant de ce fait l'abandon des options de frais d'acquisition prévoyant de tels versements, notamment toutes les formes d'options de frais d'acquisition reportés, y compris les options de frais d'acquisition réduits (collectivement, « les options de frais d'acquisition reportés »). Le 3 juin 2021, la CVMO a publié ses modifications définitives visant à également interdire les options de frais d'acquisition reportés. Cette interdiction est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022 partout au Canada.

Le 17 septembre 2020, tous les membres des ACVM ont publié leurs modifications définitives visant à interdire le versement par les organisations de fonds des commissions de suivi aux courtiers qui ne réalisent pas d'évaluation de la convenance, comme les courtiers exécutants. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022.

À titre d'émetteur de fonds d'investissement, AGF offre une vaste gamme de séries de fonds communs de placement et d'options d'achat qui sont conformes aux normes du secteur. AGF revoit continuellement sa gamme de produits pour s'assurer qu'elle représente au mieux ses points forts, tout en offrant à ses partenaires et à ses clients le choix et la diversité nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la réglementation, y compris en proposant une grande gamme de solutions de produits avec diverses options d'achat qui permettent aux courtiers et à leurs conseillers de structurer leur rémunération de manière pertinente ainsi qu'en fonction de l'intérêt véritable des investisseurs.

Présents depuis longtemps au sein de l'industrie des services financiers au Canada, AGF et ses filiales continueront de promouvoir des changements réglementaires judicieux et adaptés aux besoins de tous les investisseurs. AGF croit fortement en la valeur des conseils, en la protection du choix des investisseurs et en la mitigation des contrecoups de conséquences indésirables.

### **Risque stratégique**

Le risque stratégique se définit comme le potentiel d'incidences négatives découlant de l'incapacité d'AGF à mettre en œuvre son plan stratégique ou à correctement identifier ses priorités stratégiques. Un risque stratégique clé peut survenir lorsque la direction n'anticipe pas les modifications à l'environnement d'affaires, y compris la demande de produits, les changements réglementaires et la concurrence, ou n'y réagit pas. Le rendement d'AGF est directement touché par les marchés des capitaux et la conjoncture, y compris les lois applicables. Ces événements échappent au contrôle d'AGF; cependant, le processus de gestion des risques d'AGF comprend la révision et l'évaluation périodiques des tendances et de l'évolution de l'industrie ainsi que de l'économie. Des stratégies sont ensuite conçues pour répondre efficacement à tout changement anticipé, y compris déterminer les occasions d'acquisition, développer de nouveaux secteurs d'activité, lancer de nouveaux produits et adopter des stratégies de maîtrise des coûts.

En outre, notre stratégie comprend la réalisation d'acquisitions et de participations stratégiques dans des entreprises associées, des coentreprises et des sociétés en commandite. Il n'est pas certain que nous puissions procéder aux acquisitions voulues selon les modalités qui répondent à nos critères d'investissement ou intégrer efficacement de telles acquisitions au sein de nos activités existantes et en retirer les avantages attendus. Une fois qu'une acquisition est achevée, la réalisation de certains objectifs de rendement dépend de plusieurs facteurs, y compris la rétention du personnel clé, la réalisation de synergies et la croissance de l'actif géré des sociétés acquises.

Nos participations stratégiques peuvent comporter des risques et des incertitudes, y compris, mais non de façon limitative, notre dépendance vis-à-vis de partenaires et de coentrepreneurs sur lesquels nous n'exerçons pas le contrôle et qui peuvent déclarer faillite ou autrement omettre de verser leur apport de capital, ou être victime d'atteinte à la réputation qui pourrait nous nuire. Nous n'avons pas le contrôle exclusif de certaines décisions importantes afférentes à ces actifs et activités, ce qui pourrait influencer sur nos rendements futurs pour ces participations.

Le succès de nos placements stratégiques, y compris ceux dans les infrastructures, peut être influencé par la réglementation gouvernementale et économique, les exigences en matière de dépenses en capital, le rendement en vertu des contrats conclus avec des clients, la conjoncture globale et autres perturbations majeures indépendants de notre volonté, comme les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, les accidents majeurs, la destruction par actes de malveillance, le sabotage et le terrorisme.

### **Risque d'assurance**

AGF a souscrit diverses assurances, dont une assurance d'institution financière, une assurance responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions), une assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants, une assurance cybersécurité et réseau et une assurance responsabilité commerciale générale. Rien ne garantit i) qu'une réclamation n'excèdera pas la limite du risque couvert, ii) que tout assureur restera solvable ou entendra continuer d'offrir une couverture avec des limites suffisantes ou à un coût raisonnable, ou iii) que tout assureur ne contestera pas la couverture de certaines réclamations en raison d'ambiguïtés relativement aux politiques pertinentes. Un jugement défavorable à l'égard d'AGF excédant la couverture disponible pourrait avoir un impact négatif important sur AGF en matière d'indemnités accordées et d'atteinte à la réputation.

### **Risque des technologies de l'information et risque de cybersécurité**

AGF utilise des technologies de l'information et l'Internet pour rationaliser ses activités et améliorer l'expérience client tout comme l'expérience conseiller. Cependant, en utilisant les technologies de l'information et l'Internet, AGF (et ses sociétés affiliées, ses filiales et les fonds AGF) s'expose à des événements des technologies de l'information qui portent atteinte à la cybersécurité, ce qui pourrait nuire à ses activités. En règle générale, une atteinte à la cybersécurité peut résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement non intentionnel, et peut provenir de sources externes ou internes. Le conflit en Ukraine, la COVID-19 et l'utilisation accrue d'outils et de services de communication en ligne et à distance peuvent entraîner un risque accru en matière de cybersécurité.

Les atteintes à la cybersécurité comprennent, mais non de façon limitative, l'accès non autorisé aux systèmes d'information numérique d'AGF (p. ex. piratage informatique ou autre programme malveillant) afin de détourner des actifs ou d'usurper des renseignements sensibles (p. ex. renseignements personnels d'un porteur de titres); l'altération de données, d'équipement ou de systèmes; ou la perturbation d'activités. Les atteintes à la cybersécurité pourraient faire en sorte qu'AGF ou les fonds AGF contreviennent aux lois sur la protection de la vie privée et autres lois applicables, et subissent des pénalités réglementaires, une atteinte à la réputation, des coûts de conformité supplémentaires connexes aux mesures correctives ou aux remboursements, ou une perte financière. En outre, des coûts élevés peuvent devoir être déboursés pour empêcher tout incident cybernétique à l'avenir.

Les incidents cybernétiques qui touchent les fonds ou leurs fournisseurs de services (y compris, mais non de façon limitative, dans le cadre d'un fonds AGF, les gestionnaires de portefeuille, les sous-conseillers, l'agent des transferts et le dépositaire) peuvent entraver le calcul de la valeur liquidative des fonds AGF, et entraver la négociation, l'aptitude des porteurs de titres d'effectuer des opérations avec les fonds et la capacité des fonds AGF à traiter des opérations, y compris les rachats. D'autres conséquences néfastes semblables pourraient résulter d'incidents cybernétiques touchant les émetteurs de titres dans lesquels les fonds AGF investissent et les contreparties avec lesquelles les fonds AGF effectuent des opérations.

Bien que les fonds AGF et AGF aient mis en place des plans de continuité des activités et des systèmes de gestion des risques conçus pour empêcher ou pour réduire l'incidence de cyberattaques, ces plans et ces systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes en raison de l'évolution constante des technologies et des tactiques de cyberattaques, et de la possibilité que certains risques n'aient pas été identifiés. Qui plus est, bien qu'AGF ait



adopté des politiques et procédures de surveillance en lien avec ses fournisseurs, AGF ne peut pas contrôler les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par ses fournisseurs de services ou tout autre tiers dont les activités peuvent toucher AGF, les fonds AGF ou les porteurs de titres. Ainsi, AGF, les fonds AGF et les porteurs de titres pourraient être durement touchés.

### **Risque lié aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance**

Le risque lié aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») se définit comme le risque qu'un enjeu ESG concernant un client, une opération, un produit, un fournisseur, un placement, une coentreprise ou une activité expose AGF à un risque de perte financière, d'exploitation, d'atteinte à la réputation ou juridique. Placements AGF Inc. est signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PIR »), une initiative des Nations Unies. En vertu des PIR, les investisseurs s'engagent formellement à intégrer les considérations ESG dans leurs processus d'investissement. Placements AGF Inc. revoit périodiquement ses processus d'investissement et ses placements sous-jacents en fait de considérations ESG.

### **Risque d'exploitation**

Le risque d'exploitation se définit comme le risque de perte découlant de processus ou systèmes internes inadéquats ou défaillants, d'activités humaines ou d'événements externes. AGF s'expose à une gamme de risques d'exploitation, y compris défaillances des technologies de l'information et des systèmes, erreurs de traitement et d'exécution, non-respect de prestations de services d'un tiers, perturbation des affaires, vol et fraude. Le risque d'exploitation peut occasionner des pertes financières importantes, porter atteinte à la réputation ou donner lieu à une prise de mesures réglementaires.

Les dirigeants d'AGF sont responsables de la gestion au quotidien du risque d'exploitation. Le risque d'exploitation lié aux personnes et processus est atténué au moyen de politiques et contrôles internes. Le service de la conformité AGF et le service d'audit interne AGF surveillent ce risque et évaluent constamment l'efficacité des contrôles. AGF s'est dotée de plans de continuité des activités et de politiques en matière de surveillance des fournisseurs pour appuyer le maintien, la gestion et le rétablissement des activités et processus essentiels en cas de perturbation des affaires.

AGF continue de surveiller l'incidence de la pandémie et de gérer les dépenses et les capitaux en conséquence. AGF dispose de plans de continuité des activités exhaustifs, qu'elle a activés en mars 2020, et a pris des mesures spécifiques pour atténuer tout risque commercial et assurer la continuité des activités et la protection de ses employés dans le monde entier, au regard de la COVID-19. À ce jour, AGF confirme qu'il n'y a eu aucune incidence significative sur ses activités commerciales et que ces dernières n'ont pas été interrompues.

Les bureaux ont rouvert et les employés travaillent maintenant selon un modèle hybride, à savoir en présentiel et en télétravail.

### **Risque fiscal**

AGF est assujettie à diverses incertitudes quant à l'interprétation et à l'application des lois fiscales canadiennes. Si les administrations fiscales sont en désaccord avec la façon dont AGF applique les lois fiscales, la rentabilité et les flux de trésorerie d'AGF pourraient être affectés négativement. L'ARC considère AGF comme un dossier important. Par conséquent, AGF fait l'objet d'un audit chaque année. Le délai entre la clôture d'un exercice et la fin d'un audit est long. Ainsi, en tout temps, plusieurs exercices peuvent faire l'objet d'audits qui peuvent nécessiter des ajustements.

L'analyse précédente ne dresse pas une liste exhaustive des risques et des incertitudes à l'égard de notre capacité de mener à bien notre stratégie. Le lecteur doit tenir compte d'autres facteurs de risque potentiels lors de l'évaluation de notre capacité à y parvenir.

## Contrôles et procédures

### Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par AGF dans des rapports déposés ou soumis conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières est publiée, traitée, résumée et présentée dans le délai accordé en vertu de ces lois et comprend des contrôles et procédures qui sont conçus pour s'assurer que l'information est accumulée et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et la chef intérimaire des finances, pour permettre une prise de décision opportune à l'égard de la communication de l'information exigée.

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'AGF (conformément au Règlement 52-109 des ACVM), la direction d'AGF, y compris le chef de la direction et la chef intérimaire des finances, a conclu qu'ils étaient efficaces en date du 30 novembre 2022.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et la chef intérimaire des finances sont responsables du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») (ou l'ont fait concevoir sous leur supervision). Ce contrôle vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, conformément aux IFRS.

Le CIIF d'AGF s'entend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs d'AGF;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS, et que les encaissements et décaissements d'AGF ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs d'AGF qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Le système de contrôle interne, même s'il est bien conçu, a des limites qui lui sont inhérentes. Par conséquent, même un système efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

Après avoir évalué l'efficacité du CIIF d'AGF, la direction, y compris le chef de la direction et la chef intérimaire des finances, a conclu qu'il était efficace en date du 30 novembre 2022, car il fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux IFRS. La direction d'AGF a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway.

### Modifications du CIIF

Une modification importante du CIIF s'entend d'une modification qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur le CIIF de l'émetteur.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, il n'y a eu aucune modification du CIIF d'AGF qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur son CIIF.

## Sommaire des résultats annuels

(activités poursuivies)

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	2022	2021	2020 <sup>1,2</sup>	2019 <sup>3,4</sup>	2018 <sup>5</sup>
Produits	469,0 \$	461,6 \$	543,9 \$	436,7 \$	450,2 \$
Charges <sup>10</sup>	330,4	333,9	292,8	326,7	343,7
RAIIA avant les commissions <sup>11</sup>	138,6	127,7	251,1	110,0	106,5
Résultat avant impôt	87,2	51,8	194,4	57,3	62,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	66,6	39,3	173,9	47,9	73,9
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,97 \$	0,56 \$	2,25 \$	0,61 \$	0,94 \$
Dilué	0,96	0,55	2,22	0,60	0,92
Flux de trésorerie disponibles <sup>11</sup>	70,3 \$	54,8 \$	46,1 \$	52,8 \$	41,4 \$
Dividende par action	0,40 \$	0,34 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$
Dette à long terme	21,6 \$	– \$	– \$	207,3 \$	188,6 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	68 430 165	70 009 123	77 326 775	78 739 081	79 292 775
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	69 437 213	71 660 642	78 359 570	79 672 961	80 637 948

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	2017 <sup>6</sup>	2016 <sup>7</sup>	2015 <sup>8</sup>	2014	2013 <sup>9</sup>
Produits	455,5 \$	428,7 \$	449,6 \$	464,5 \$	484,5 \$
Charges <sup>10</sup>	339,1	319,2	322,4	309,6	320,9
RAIIA avant les commissions <sup>11</sup>	116,4	109,5	127,2	154,9	163,6
Résultat avant impôt	61,8	52,7	63,9	79,1	66,0
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	52,1	42,5	48,3	61,3	22,4
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,66 \$	0,53 \$	0,59 \$	0,69 \$	0,25 \$
Dilué	0,64	0,53	0,58	0,68	0,25
Flux de trésorerie disponibles <sup>11</sup>	58,7 \$	61,5 \$	67,8 \$	82,0 \$	102,3 \$
Dividende par action	0,32 \$	0,32 \$	0,51 \$	1,08 \$	1,08 \$
Dette à long terme	138,6 \$	188,2 \$	268,8 \$	308,2 \$	307,9 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	79 330 190	79 278 876	82 295 595	86 000 437	88 163 616
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	81 245 279	80 253 600	83 584 539	87 384 880	88 690 410

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.<sup>2</sup> L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.<sup>3</sup> Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.<sup>4</sup> L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$.<sup>5</sup> L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la remise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.<sup>6</sup> L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.<sup>7</sup> L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée compensée par les coûts de transition des fonds.<sup>8</sup> L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M\$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M\$.<sup>9</sup> L'exercice 2013 comprend un ajustement non récurrent de 25,0 M\$ à la provision pour impôt en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.<sup>10</sup> Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.<sup>11</sup> Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

## **Renseignements supplémentaires**

Des renseignements supplémentaires sur AGF figurent dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes annexes de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, dans la notice annuelle 2022 d'AGF, dans le rapport annuel 2022 d'AGF et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation pertinents du Canada. Ces documents peuvent être consultés en ligne à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

# Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière

Toronto, le 24 janvier 2023

Les présents états financiers consolidés de La Société de Gestion AGF Limitée (la « Société ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les montants fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les contrôles internes conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la Société est suffisamment protégé et que des registres adéquats sont tenus. Le système de contrôles internes est renforcé par des contrôles de conformité qui assurent que la Société et ses employés se conforment aux lois et règlements sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, ainsi que par des audits périodiques de tous les secteurs d'activité de la Société qu'effectue une équipe d'auditeurs internes.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise du comité d'audit, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité examine les états financiers consolidés de la Société et en recommande l'approbation au conseil.

Les auditeurs indépendants, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui sont nommés par les actionnaires de la Société sur recommandation du comité d'audit, ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés de la Société et ont soumis leur rapport qui est présenté ci-après. Les auditeurs, qui agissent au nom des actionnaires, ont libre accès au comité d'audit pour discuter avec lui de leur mandat d'audit et pour lui faire part de leurs observations.



**Kevin McCreadie, CFA, MBA**

Chef de la direction et chef des investissements



**Jenny Quinn**

Chef intérimaire des finances

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société de Gestion AGF Limitée

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

## Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2022 et 2021;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Question clé de l'audit	Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit
<p><b>Détermination des valeurs recouvrables du goodwill et des contrats de gestion – unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de détail et de comptes institutionnels</b></p> <p><i>Voir la note 3 – Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations, et la note 8 – Goodwill et immobilisations incorporelles, des états financiers consolidés.</i></p> <p>Au 30 novembre 2022, le goodwill et les contrats de gestion d'AGF se chiffraient à 941 M\$, dont une partie importante est attribuable aux UGT de détail et de comptes institutionnels.</p> <p>Le goodwill et les contrats de gestion font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable peut se déprécier. La direction détermine si une perte de valeur doit être constatée en comparant la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente (« JVDCV ») ou la valeur d'utilité (« VU »).</p> <p>Au 30 novembre 2022, AGF a effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés de chaque UGT afin d'en estimer la valeur recouvrable. Dans le cadre de cette analyse, la direction a exercé un jugement quant à la sélection d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final appropriés. La direction détermine également les flux de trésorerie futurs selon i) l'actif géré, dont les éléments clés reposent sur des hypothèses relatives : aux ventes brutes, aux rachats, à la croissance du marché, et ii) le taux d'inclusion des synergies. À la suite du test annuel de dépréciation, la direction a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des contrats de gestion des UGT de détail et de comptes institutionnels au 30 novembre 2022.</p> <p>Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) de l'importance des soldes du goodwill et des contrats de gestion des UGT de détail et de comptes institutionnels ainsi que ii) du jugement important posé par la direction pour déterminer les valeurs recouvrables des UGT, notamment l'application des principales hypothèses. Cela a nécessité un niveau élevé de subjectivité de la part de l'auditeur lors de la mise en œuvre de procédures d'audit. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans la mise en œuvre de nos procédures.</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluer comment la direction détermine les valeurs recouvrables des UGT de détail et de comptes institutionnels, notamment :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– évaluer i) le caractère approprié de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et ii) l'exactitude arithmétique de l'analyse des flux de trésorerie actualisés de la direction.</li> <li>– évaluer le caractère raisonnable des hypothèses relatives à l'actif géré (ventes brutes, rachats, croissance du marché et taux de croissance des produits) en regard du budget approuvé par le conseil d'administration, des rendements actuels et antérieurs des UGT et de données économiques disponibles publiées par des tiers.</li> <li>– avoir recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer la méthode appliquée dans le cadre de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, et le caractère raisonnable des taux d'actualisation, des taux de croissance finaux et des taux d'inclusion des synergies de la direction.</li> <li>– tester les données utilisées relativement à l'actif géré dans le cadre de l'analyse des flux de trésorerie actualisés.</li> </ul> </li> <li>• évaluer les informations fournies dans les états financiers consolidés relativement aux hypothèses principales et à la sensibilité qui s'y rattache.</li> </ul>

## Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder

notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Derek Hatoum.

*PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 24 janvier 2023

# États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 30 novembre	Note	2022	2021
<b>Actif</b>			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		58 620 \$	86 484 \$
Placements	4	20 681	23 074
Créances, charges payées d'avance et autres actifs		40 729	37 655
Impôts à recouvrer	23, 29	2 438	5 803
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>122 468</b>	153 016
Actif non courant			
Participation dans des coentreprises	5	1 654	783
Placements à long terme	5	199 067	160 721
Contrats de gestion	8	689 759	689 759
Goodwill	8	250 830	250 830
Autres immobilisations incorporelles, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	8	474	558
Actif au titre du droit d'utilisation	6	70 178	76 065
Immobilisations corporelles et logiciels, déduction faite du cumul des amortissements	9	29 227	19 009
Actifs d'impôt différé	12	3 888	6 085
Autres actifs	7	1 444	2 539
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>1 246 521</b>	1 206 349
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 368 989 \$</b>	<b>1 359 365 \$</b>

# États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 30 novembre	Note	2022	2021
<b>Passif</b>			
Passif courant			
Dettes d'exploitation et charges à payer	10, 21	74 481 \$	82 247 \$
Provision pour Avantage Éléments	13	–	651
Obligation locative	6	990	3 919
Instruments financiers dérivés	18	246	–
<b>Total du passif courant</b>		<b>75 717</b>	<b>86 817</b>
Obligation locative à long terme	6	80 279	80 710
Dettes à long terme	11	21 587	–
Passifs d'impôt différé	12	150 607	150 294
Autres passifs à long terme	7, 21	10 253	10 421
<b>Total du passif</b>		<b>338 443</b>	<b>328 242</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société			
Capital-actions	14	391 719	426 193
Surplus d'apport	21	41 883	40 182
Résultats non distribués		593 949	561 794
Cumul des autres éléments du résultat global	15	2 995	2 954
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 030 546</b>	<b>1 031 123</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>1 368 989 \$</b>	<b>1 359 365 \$</b>

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Approuvé par le conseil d'administration,



**Kevin McCreadie, CFA, MBA**  
Administrateur



**Douglas L. Derry, FCPA, FCA**  
Administrateur

# États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	Note	2022	2021
<b>Produits</b>			
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	16	430 347 \$	432 260 \$
Frais de souscription reportés		7 224	6 301
Quote-part du résultat des coentreprises	5	(316)	3 146
Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions	7	2 986	1 875
Ajustements de la juste valeur et autres produits	5, 17	28 763	18 097
<b>Total des produits</b>		<b>469 004</b>	461 679
<b>Charges</b>			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	19, 26	194 562	195 129
Commissions de suivi		135 475	137 986
Frais de conseils en placement		301	833
Commissions de vente reportées		37 062	62 647
Amortissement et décomptabilisation des contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles		84	109
Amortissement des immobilisations corporelles et des logiciels		6 121	4 001
Amortissement d'actif au titre du droit d'utilisation	6	5 447	6 380
Charges d'intérêts	22	2 693	2 796
<b>Total des charges</b>		<b>381 745</b>	409 881
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>87 259</b>	<b>51 798</b>
Charge d'impôt sur le résultat			
Exigible	23	18 253	11 423
Différée	23	2 359	1 078
<b>Total du résultat avant impôt</b>		<b>20 612</b>	12 501
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>66 647 \$</b>	<b>39 297 \$</b>
<b>Résultat par action</b>			
De base	24	0,97 \$	0,56 \$
Dilué	24	0,96 \$	0,55 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)



# États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2022	2021
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>66 647 \$</b>	39 297 \$
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt</b>		
<b>Profits latents sur les placements, montant net</b>		
Profits latents	41	314
	<b>41</b>	314
<b>Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt</b>	<b>41 \$</b>	314 \$
<b>Résultat global net</b>	<b>66 688 \$</b>	<b>39 611 \$</b>

Les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global (« AERG ») seront reclassés dans les états consolidés du résultat net dans les exercices futurs, sauf les titres de participation qui sont classés à la juste valeur par le biais des AERG.

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

# États consolidés de la variation des capitaux propres

(en milliers de dollars)	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2020</b>	425 460 \$	40 465 \$	547 614 \$	2 640 \$	<b>1 016 179 \$</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	39 297	-	<b>39 297</b>
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	314	<b>314</b>
Résultat global de l'exercice	-	-	39 297	314	<b>39 611</b>
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	313	-	-	-	<b>313</b>
Options sur actions	5 253	(121)	-	-	<b>5 132</b>
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(4 258)	-	(1 412)	-	<b>(5 670)</b>
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$	-	-	(24 113)	-	<b>(24 113)</b>
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres, déduction faite de l'impôt	-	(162)	-	-	<b>(162)</b>
Achat d'actions propres	(1 864)	-	-	-	<b>(1 864)</b>
Remise d'actions propres	1 289	-	408	-	<b>1 697</b>
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>	<b>426 193 \$</b>	<b>40 182 \$</b>	<b>561 794 \$</b>	<b>2 954 \$</b>	<b>1 031 123 \$</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2021</b>	426 193 \$	40 182 \$	561 794 \$	2 954 \$	<b>1 031 123 \$</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	66 647	-	<b>66 647</b>
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	41	<b>41</b>
Résultat global de l'exercice	-	-	66 647	41	<b>66 688</b>
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	452	-	-	-	<b>452</b>
Options sur actions	3 356	180	-	-	<b>3 536</b>
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(38 216)	-	(5 896)	-	<b>(44 112)</b>
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,5 M\$	-	-	(27 175)	-	<b>(27 175)</b>
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres, déduction faite de l'impôt	-	1 521	-	-	<b>1 521</b>
Achat d'actions propres	(1 883)	-	-	-	<b>(1 883)</b>
Remise d'actions propres	1 817	-	(1 421)	-	<b>396</b>
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>391 719 \$</b>	<b>41 883 \$</b>	<b>593 949 \$</b>	<b>2 995 \$</b>	<b>1 030 546 \$</b>

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	Note	2022	2021
<b>Activités d'exploitation</b>			
Résultat net de l'exercice		66 647 \$	39 297 \$
Ajustements			
Amortissement et décomptabilisation		11 652	10 490
Charges d'intérêts		2 693	2 796
Charge d'impôt sur le résultat	23	20 612	12 501
Versement d'impôt		(15 373)	(34 732)
Rémunération fondée sur des actions	19, 21	7 703	9 638
Quote-part du résultat des coentreprises	5	316	(3 146)
Distributions reçues des coentreprises	5	93	4 573
Ajustement de la juste valeur de placements à long terme	5	(15 125)	89
Profit réalisé et latent sur les placements à court terme, montant net	17	2 151	(2 184)
Autres		(362)	(776)
		<b>81 007</b>	<b>38 546</b>
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation			
Créances et autres actifs courants		(2 818)	(75)
Autres actifs		681	3 416
Dettes d'exploitation et charges à payer		(13 172)	5 027
Autres passifs		(1 098)	889
		<b>(16 407)</b>	<b>9 257</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net		<b>64 600</b>	<b>47 803</b>
<b>Activités de financement</b>			
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote	14	(44 112)	(5 635)
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	14	3 356	5 253
Achat d'actions propres	14	(1 883)	(1 864)
Dividendes versés	25	(26 215)	(23 507)
Émission de la dette à long terme	11	22 000	–
Intérêts versés		(515)	(474)
Paievements du capital du contrat de location	6	(4 761)	(4 500)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net		<b>(52 130)</b>	<b>(30 727)</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Participations dans des coentreprises	5	(1 280)	(311)
Achat de placements à long terme	5	(31 430)	(30 912)
Remboursement de capital de placements à long terme	5	8 209	22 051
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	9	(16 339)	(13 273)
Achat de placements à court terme	4	(18 970)	(8 540)
Produit tiré de la vente de placements à court terme	4	19 476	6 384
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net		<b>(40 334)</b>	<b>(24 601)</b>
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(27 864)</b>	<b>(7 525)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>86 484</b>	<b>94 009</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>58 620 \$</b>	<b>86 484 \$</b>
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie			
Banque et caisse		54 093 \$	81 983 \$
Dépôt à terme		4 527	4 501
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>58 620 \$</b>	<b>86 484 \$</b>

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

# Notes annexes

Exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021

## Note 1 : Information sur la Société

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF » ou la « Société ») est une société à responsabilité limitée constituée en société par actions et domiciliée au Canada aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au : CIBC Square, Tower One, 81, rue Bay, Toronto (Ontario).

AGF est une société indépendante de gestion d'actifs diversifiés à l'échelle mondiale dont les principales filiales offrent des services de gestion de placements pour des fonds communs de placement, des fonds négociés en Bourse (« FNB ») fondés sur des facteurs, des institutions, des sociétés ainsi que des patrimoines privés, de même qu'un accès aux marchés privés, par l'entremise de ses trois plateformes d'activités : Placements AGF, Capital Privé AGF (« Capital Privé ») et Patrimoine Privé AGF.

AGF CustomerFirst Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société et fournit des services d'administration aux fonds communs de placement AGF. La plateforme d'activités Capital Privé comprend des coentreprises avec Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP ») et AGF SAF Private Credit Management LP (« PCMLP »), ainsi que des accords de commissions avec Instar Group Inc. (« Instar ») et First Ascent Ventures (« First Ascent »). En outre, AGF possède une participation dans AGFWave Asset Management Inc. (« AGFWave »), qui offre des produits et des services de gestion de l'actif en Chine et en Corée du Sud.

Le 24 janvier 2023, le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

## Note 2 : Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens.

## Note 3 : Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations

### 3.1 Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur.

### 3.2 Placements dans des filiales, entreprises associées, coentreprises et entités structurées

#### a) Filiales et entités structurées consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'AGF et ceux des filiales qu'elle détient directement ou indirectement. AGF est exposée aux rendements variables des filiales et détient le pouvoir à l'égard de l'entité émettrice, pouvoir qu'elle peut utiliser pour influencer sur les rendements et qui souvent signifie qu'elle détient plus de la moitié des droits de vote de ces entités. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour déterminer si AGF contrôle une entité. Les filiales sont complètement consolidées à partir de la date à laquelle AGF obtient le contrôle et

sont consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Si AGF perd le contrôle d'une filiale, tous les montants seront comptabilisés dans les AERG en lien avec cette filiale au même titre que si AGF avait directement sorti les actifs ou passifs connexes.

AGF applique la méthode de l'acquisition pour présenter les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition d'une filiale est évaluée selon la juste valeur des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise et des titres de participation émis par AGF. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif découlant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs et passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés au moment de la consolidation.

Les entités structurées consolidées sont des entités dont les activités pertinentes sont contrôlées par AGF au moyen d'une entente contractuelle. AGF a établi une fiducie pour les avantages du personnel (« FAP »). Il s'agit d'une entité structurée consolidée dont l'objectif est d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote qui seront attribuées aux employés au moment de leur acquisition d'unités d'actions à participation restreinte (« UAPR »). En vertu de l'entente contractuelle, AGF soutiendra la FAP en finançant l'achat de ces actions. Pour plus de détails, se reporter aux notes 3.14 et 21.

Les principales filiales et entités structurées consolidées d'AGF au 30 novembre 2022 se résument comme suit :

	Activité principale	Pays de constitution	Participation
1801882 Alberta Ltd.	Placements sur les marchés privés	Canada	100 %
1936874 Ontario Ltd.	Placements sur les marchés privés	Canada	100 %
Société financière 20/20	Société de portefeuille	Canada	100 %
AGF CustomerFirst Inc. <sup>1</sup>	Agent des transferts	Canada	100 %
AGF International Advisors Company Limited	Gestion de placements	Irlande	100 %
AGF Investments America Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
Placements AGF Inc. <sup>1</sup>	Gestion de placements	Canada	100 %
Cypress Capital Management Ltd (« Cypress »)	Gestion de placements	Canada	100 %
Doherty & Associates Limited (« Doherty »)	Gestion de placements	Canada	100 %
Fiducie pour les avantages du personnel	Société de fiducie	Canada	100 %
AGF Investments LLC	Gestion de placements	États-Unis	100 %
Gestion de placements Highstreet (« Highstreet »)	Services aux clients privés	Canada	100 %

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Placements AGF Inc. a absorbé AGF CustomerFirst Inc.

## b) Entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles AGF exerce une influence notable, mais pas le contrôle, généralement parce qu'elle détient de 20 % à 50 % des droits de vote. Les coentreprises sont des ententes en vertu desquelles les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise, et possèdent les droits aux actifs nets.

Les intérêts d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises, autres que sa participation dans les fonds qu'elles gèrent, sont généralement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence après avoir été initialement constatés au coût. La quote-part du résultat post-acquisition des entreprises associées d'AGF est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et la quote-part des AERG post-acquisition est comptabilisée aux AERG. Les variations cumulées post-acquisition sont ajustées en diminution de la valeur comptable de la participation. Quand la quote-part d'AGF des pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, AGF ne constate pas d'autres pertes, sauf si elle a contracté des obligations ou si elle a versé des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les méthodes comptables des entreprises associées et des coentreprises ont été modifiées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par AGF.

En outre, AGF a déterminé que toute participation détenue dans des fonds communs de placement qu'elle gère répond à la définition d'entreprise associée, par suite du pouvoir obtenu par AGF dans le cadre de la gestion de placements et des autres ententes qu'elle a conclues avec les fonds et qui permettent à AGF de prendre des décisions sur leurs activités d'investissement et d'exploitation. Aucune des participations prises individuellement n'est importante et AGF a choisi de désigner ses participations dans ces fonds à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »). Ces fonds exercent des transactions au Canada et aux États-Unis, et celles-ci peuvent comprendre la négociation de valeurs libellées en devises. Au 30 novembre 2022, la valeur comptable des participations d'AGF dans les fonds d'investissement qu'elle gère s'élevait à 19,8 M\$ (21,8 M\$ au 30 novembre 2021), ce qui représente l'exposition maximale d'AGF aux pertes à l'égard de ces participations. L'ajustement de la juste valeur relatif aux participations d'AGF dans les fonds d'investissement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net consistait en des charges de 2,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 (produits de 2,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021). Pour plus de détails sur les participations d'AGF dans les fonds qu'elle gère, se reporter à la note 4.

Les coentreprises d'AGF au 30 novembre 2022 se résument comme suit :

	Type de placement	Nature des activités	Pays de constitution	Participation
Stream Asset Financial GP LP (« SAF GP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – crédit privé	Canada	31,6 %
Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – crédit privé	Canada	31,6 %
Stream Asset Financial GP LP <sup>1</sup>	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – entité d'intéressement	Canada	32,4 %
FAV II Principal Carry LP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – entité d'intéressement	Canada	15,0 %
AGF SAF Private Credit GP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – crédit privé	Canada	50,0 %
PCMLP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – crédit privé	Canada	50,0 %
AGF SAF Private Credit Performance LP <sup>1</sup>	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – crédit privé	Canada	30,0 %
AGFWave	Coentreprise	Gestion de placements	Canada	50,0 %

<sup>1</sup> S'entend de l'intéressement.

AGF peut toucher des honoraires fondés sur le rendement ou une distribution d'intéressement des entités d'intéressement dans lesquelles elle participe, si un fonds de Capital Privé excède son seuil de rendement.

AGF évalue à la clôture de chaque période s'il existe une preuve objective de perte de valeur de ses participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Le cas échéant, la valeur comptable de la quote-part d'AGF dans les actifs sous-jacents des entreprises associées ou des coentreprises est ramenée à la valeur recouvrable estimée (laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité) et comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

### c) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la JVPBRN, conformément aux méthodes comptables d'AGF pour les placements dans les fonds communs de placement qu'elle gère. Pour plus de détails sur les placements à long terme d'AGF, se reporter à la note 5.



Les placements à long terme d'AGF au 30 novembre 2022 se résument comme suit :

	Type de placement	Nature des activités	Pays de constitution	Participation
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP I (« EIF »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	13,5 %
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP II (« EIF II »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	5,3 %
Stream Asset Financial LP (« Stream »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	25,1 %
AGF SAF Private Credit Limited Partnership (« AGF SAF PC LP »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	7,0 %
Fiducie de crédit privé AGF SAF	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	34,5 %
First Ascent Ventures II LP	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	31,0 %

### 3.3 Conversion des monnaies étrangères

#### a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments compris dans les états financiers de chaque entité consolidée sont évalués selon la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de La Société de Gestion AGF Limitée.

#### b) Opérations et soldes

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière, et les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice. Les profits et pertes de change latents et les profits et pertes réalisés sont constatés dans les états consolidés du résultat net.

### 3.4 Actif géré et actifs donnant droit à des commissions

AGF, par l'entremise de ses placements dans des filiales, gère un éventail de fonds communs de placement, d'autres placements et des actifs donnant droit à des commissions détenus par des clients et par des tiers. Ces fonds, ces placements et ces actifs ne sont pas inscrits dans les états consolidés de la situation financière, et certains d'entre eux sont détenus par des fonds d'investissement qui répondent à la définition d'entité structurée en vertu des IFRS. AGF perçoit des honoraires pour sa prestation de services de gestion et d'administration à ces fonds d'investissement. Les honoraires perçus de ces fonds et autres actifs de placement sont calculés selon l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions, qui s'élevaient à 41,8 G\$ au 30 novembre 2022 (42,6 G\$ au 30 novembre 2021).

### 3.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts temporaires très liquides, et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme. Ces actifs sont convertibles facilement en sommes connues, sont assujettis à un risque minime de variation de la juste valeur et ont tous une échéance à court terme (échéance initiale de moins de trois mois).

### 3.6 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés quand AGF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs sont échus ou ont été transférés et qu'AGF a transféré pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés quand l'obligation précisée dans le contrat est éteinte, annulée ou échue. Les achats et les ventes normalisés d'actifs et de passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est porté dans les états consolidés de la situation financière quand AGF a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Dans le cadre de la comptabilisation initiale, AGF classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon le modèle de gestion des actifs financiers et les modalités contractuelles des flux de trésorerie d'une entité.

#### i. Juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur et les distributions reçues sur certains placements sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBRN sont constatés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les titres de participation sont classés à la JVPBRN, sauf si initialement AGF les comptabilise de manière irrévocable à la JVPBAERG. Les instruments d'emprunt sont désignés comme étant à la JVPBRN si les actifs ne respectent pas les critères relatifs au classement à la JVPBAERG ou au coût amorti. Les instruments financiers classés à la JVPBRN comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF, les dépôts à terme et certains autres placements.

#### ii. Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVPBAERG »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur sont présentés dans les états consolidés du résultat global au poste « Autres éléments du résultat global ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBAERG sont ajoutés à la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

Les titres de participation sont classés à la JVPBAERG quand il n'y a aucun reclassement ultérieur des profits et des pertes découlant de variations de la juste valeur dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation d'un placement. Les dividendes sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits » à la date à laquelle ils sont légalement exigibles. Les titres de participation classés à la JVPBAERG comprennent certains des titres de participation détenus à long terme.

Les instruments d'emprunt sont classés à la JVPBAERG si les actifs sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels et de la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement les paiements du capital et des intérêts. Pour les instruments d'emprunt classés à la JVPBAERG, le profit ou la perte cumulé auparavant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation et inclus dans le poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ». Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers, calculés selon la méthode de l'intérêt effectif, sont constatés dans les états consolidés du résultat net. AGF ne possède présentement aucun instrument d'emprunt classé à la JVPBAERG.

### iii. Coût amorti

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés au montant à recevoir prévu, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener le solde des actifs à la juste valeur. Par la suite, ces actifs sont évalués selon la méthode de l'intérêt effectif moins une provision pour dépréciation. Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers classés au coût amorti sont les actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et comprennent les créances et les autres actifs financiers.

Les passifs financiers au coût amorti sont les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme. Les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme sont initialement comptabilisés au montant à payer requis, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener les montants à payer à la juste valeur. Par la suite, les soldes sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé quand il est éteint. Quand un passif est éteint, la différence entre sa valeur comptable et la contrepartie payée, y compris tout actif hors trésorerie transféré et tout nouveau passif repris, est comptabilisée en résultat net. Une modification des termes d'un passif est constatée à titre d'extinction du passif initial et comptabilisée en nouveau passif quand la modification est importante. AGF estime qu'une modification des termes d'un passif est suffisamment importante si la valeur actualisée nette des flux de trésorerie du nouveau passif, y compris tous frais payés, diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie restants du passif existant, le taux d'actualisation étant égal au taux d'intérêt effectif original du passif initial.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est dû dans les 12 mois suivant la date des états consolidés de la situation financière. Sinon, ils sont classés dans le passif non courant.

### 3.7 Instruments dérivés

AGF a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de change. AGF ne conclut pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Quand les instruments dérivés sont utilisés, AGF détermine si la comptabilité de couverture est applicable. L'instrument dérivé doit être très efficace pour contrebalancer, relativement au risque couvert, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus dès la mise en place de la relation de couverture et sur la durée de la couverture. Conformément à IFRS 9, pour qu'un instrument soit admissible à la comptabilité de couverture, trois critères doivent être remplis : relation économique, incidence du risque de crédit et ratio de couverture. Au début de la relation de couverture, la désignation et la documentation formelles relativement à cette relation doivent être établies tout comme l'objectif de gestion des risques et la stratégie de l'entité pour établir la couverture.

Quand la comptabilité de couverture est appliquée, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les AERG. Toute partie inefficace de la juste valeur est immédiatement comptabilisée dans les états financiers consolidés du résultat net. Quand un instrument de couverture vient à échéance ou ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, le montant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net. Quand on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue ait lieu, le montant qui était comptabilisé dans les AERG est immédiatement viré dans les états financiers consolidés du résultat net.

### 3.8 Contrats de location

AGF détermine qu'un contrat contient un contrat de location conforme à IFRS 16 à l'origine si tous les critères suivants sont remplis :

- Le contrat contient un actif identifiable.
- Le preneur obtient le droit d'utilisation directe d'un actif.
- Le preneur obtient la quasi-totalité de l'avantage économique de l'actif.

Comptabilisation des contrats de location admissibles

L'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés à la date de début du contrat de location, soit la date à laquelle le bailleur met l'actif sous-jacent à la disposition du preneur. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement constaté au coût moins les coûts indirects, les coûts d'enlèvement et de restauration des lieux, les paiements anticipés de loyers et les incitatifs à la location reçus et amortis selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou sur la durée du contrat de location, selon la première éventualité. La durée du contrat de location comprend la période non résiliable du contrat de location et les périodes couvertes par une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location si AGF est raisonnablement certaine d'exercer cette option.

Les obligations locatives sont comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes en utilisant soit le taux d'intérêt implicite du contrat de location, soit le taux d'emprunt marginal. Par la suite, les paiements effectués sur le contrat de location, partiellement compensés par une augmentation de la charge d'intérêt de désactualisation selon la méthode des intérêts effectifs, réduisent les obligations locatives.

Tout contrat de location avec des paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux, avec une durée de location de 12 mois ou moins ou considéré comme une location de faible valeur est exempté de la norme IFRS 16 et continuera d'être passé en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les contrats de location exemptés n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés.

Modification postérieure à un contrat de location

En cas de modification, l'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont réévalués. Une modification comprend les actions suivantes : changer la portée du contrat de location en ajoutant le droit d'utiliser un ou plusieurs actifs sous-jacents, prolonger la durée du contrat de location et modifier la contrepartie du contrat de location en augmentant ou en diminuant le paiement du loyer. Lorsque l'obligation locative est réévaluée en raison d'une modification, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation.

### 3.9 Immobilisations incorporelles

#### a) Goodwill et contrats de gestion

Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie payée sur la juste valeur de la quote-part d'AGF des actifs nets identifiables, y compris les contrats de gestion, de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est constaté au coût moins le cumul des pertes de valeur. Il a été établi que les contrats de gestion ont une durée d'utilité indéfinie, car le droit contractuel de gérer les actifs n'a pas de durée définie. Les contrats de gestion acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont constatés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et par la suite diminués du montant de la perte de valeur, s'il y a lieu.

**b) Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût (qui en règle générale correspond à leur juste valeur aux dates d'acquisition), déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. L'amortissement de certaines autres immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur 5 à 15 ans selon la durée d'utilité estimative de ces actifs. Pour les autres immobilisations incorporelles restantes, l'amortissement est calculé selon les flux de trésorerie actualisés prévus et amortis sur la durée contractuelle des actifs. Les autres immobilisations incorporelles pour lesquelles il y a érosion de la clientèle sont immédiatement imputées en résultat net au poste « Amortissement et décomptabilisation des autres immobilisations incorporelles ».

**3.10 Immobilisations corporelles et logiciels**

Les immobilisations corporelles et logiciels, qui comprennent le mobilier et le matériel, le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. Le cas échéant, l'amortissement est calculé selon les modes suivants sur la durée d'utilité estimative des actifs pertinents :

Mobilier et matériel	20 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	amortissement linéaire sur la durée d'utilité de deux à sept ans
Améliorations locatives	amortissement linéaire sur la durée du bail
Logiciels	amortissement linéaire sur trois ans

**3.11 Dépréciation d'actifs non financiers**

Les actifs à durée d'utilité indéfinie, par exemple le goodwill et les contrats de gestion, ne sont pas assujettis à l'amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable peut se déprécier. Les actifs assujettis à l'amortissement sont évalués aux fins de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture pour évaluer la possibilité d'une reprise de cette perte de valeur. Lorsque de tels éléments probants existent, la portion de la perte de valeur antérieure est reprise en résultat net et une hausse correspondante de la valeur comptable des actifs est constatée.

**3.12 Provisions**

Une provision est constatée si, par suite d'un événement antérieur, AGF doit satisfaire une obligation juridique ou contractuelle qui peut être évaluée de façon fiable, et qu'il est probable que la sortie d'un avantage économique soit nécessaire pour régler cette obligation. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations des dépenses requises pour régler l'obligation à la clôture de la période.

En novembre 2005, la Société a lancé Éléments AGF, qui consiste en cinq portefeuilles diversifiés de fonds de fonds. Quatre de ces portefeuilles offrent l'engagement Avantage Éléments : si un de ces portefeuilles n'arrive pas à égaler ou à dépasser son indice de référence personnalisé sur une période de trois ans, chaque épargnant dans ce portefeuille reçoit jusqu'à concurrence de 90 points de base sous forme de parts supplémentaires, selon la valeur du placement à la fin de la période de trois ans visée.

AGF inscrit une provision jusqu'à concurrence de 30 points de base par an pour l'actif géré de chaque épargnant et estime les montants qui seront ultimement remboursés à l'épargnant, ajustés en fonction des rachats, jusqu'à la fin de la période d'évaluation de trois ans de chaque placement effectué par l'épargnant. Si le rendement d'un épargnant n'égale ou ne dépasse pas le rendement de l'indice de référence correspondant, les montants comptabilisés antérieurement à titre de provision sont repris et comptabilisés en résultat net.

Depuis le 22 juin 2009, AGF n'offre plus le programme Avantage Éléments (le « programme »). Les parts admissibles achetées avant le 22 juin 2009 demeurent admissibles au programme. Les parts achetées le 22 juin 2009 ou par la suite ne sont pas admissibles au programme.

En septembre 2019, le programme a été résilié. Les parts admissibles n'ont pas vu leur période de trois ans renouvelée et aucune provision n'a été inscrite au 30 novembre 2022.

### **3.13 Impôt exigible et impôt différé**

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est constaté dans les états consolidés du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur le résultat est également constaté directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, respectivement.

La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de résultat lorsque des situations relatives à la réglementation fiscale applicable font l'objet d'interprétation. Des provisions sont établies, le cas échéant, en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

L'impôt exigible est l'impôt payable prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon le taux d'imposition adopté ou quasi adopté à la clôture de la période, et tout ajustement de l'impôt payable pour les exercices antérieurs.

En règle générale, l'impôt différé est comptabilisé selon les pertes et les crédits fiscaux prospectifs et les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une opération autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de l'opération, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporaires découlant de participations dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées, sauf, dans le cas des filiales, des coentreprises ou des entreprises associées, quand AGF contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date des états consolidés de la situation financière et qui devraient être appliqués quand l'actif d'impôt différé est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé. Les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, en regard duquel les différences temporaires déductibles pourront être utilisées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les actifs et passifs non courants.

### **3.14 Avantages du personnel**

#### **a) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions**

AGF offre des régimes d'options sur actions aux cadres supérieurs et utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions. La juste valeur des options sur actions, qui est déterminée à la date d'attribution selon un modèle d'évaluation des options, est imputée en résultat net sur la période d'acquisition des droits, et un crédit correspondant est porté au surplus d'apport, en tenant compte des extinctions. Les attributions sont réglées en émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF au moment de l'exercice



des options. Les options sur actions sont émises à un prix d'exercice égal à la juste valeur marchande, c'est-à-dire le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie B sans droit de vote négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de séance précédant immédiatement la date d'attribution. Les attributions d'options sur actions sont acquises sur la période d'acquisition de quatre ans selon laquelle 25 % du total des attributions sont acquises chaque an à l'anniversaire de la date d'attribution.

AGF offre un régime d'achats d'actions en vertu duquel les employés peuvent consacrer une partie de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de 6 %, à l'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF par retenues sur salaire. AGF verse des cotisations pouvant atteindre jusqu'à 60 % des cotisations versées par les employés. Les cotisations d'AGF sont acquises immédiatement et imputées au résultat net de la période au cours de laquelle le droit est acquis. Le fiduciaire du régime achète des actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre au moyen des cotisations versées.

AGF offre un régime d'unités d'actions aux cadres supérieurs, en vertu duquel certains cadres ont reçu des UAPR composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les UAPR sont acquises trois ans après la date d'attribution.

AGF a établi une FAP et cette dernière a pour but d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote AGF sur le marché libre, déduction faite de l'impôt, pour les attribuer aux employés au moment de leur acquisition d'UAPR. Conformément au régime, les employés des filiales canadiennes d'AGF n'auront pas l'option de recevoir un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les attributions sont réparties sur la période d'acquisition selon la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote à la date d'attribution en tenant compte des extinctions.

Les employés des filiales non canadiennes qui participent aux régimes reçoivent un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale ou graduelle sur la période d'acquisition de trois ans en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. AGF rachètera la totalité des UAPR moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date d'acquisition pour chaque UAPR.

AGF offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs externes et à certains employés, en vertu duquel les administrateurs peuvent décider de recevoir leur rémunération sous forme d'UAD. Ces unités sont acquises immédiatement et les charges de rémunération et le passif connexe sont imputés au résultat net de la période au cours de laquelle les UAD sont attribuées. Les UAD attribuées à certains employés sont acquises sur un à dix ans à compter de la date d'attribution. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale sur les périodes d'acquisition respectives en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. À la cessation du mandat d'un participant, AGF rachètera, à sa discrétion, la totalité des UAD moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date de cessation du mandat pour chaque UAD.

AGF offre un régime incitatif à l'équipe de gestion de placements, en vertu duquel une rémunération est versée selon le rendement de l'actif désigné géré par l'employé. La caisse de rémunération de ce régime est fonction du total de l'actif géré par l'équipe multiplié par les points de base applicables. Au moment de l'attribution, l'employé investira dans des UAPR ou dans tout produit de fonds commun de placement d'AGF. Les charges de rémunération et le passif connexe sont passés en charges sur la période d'acquisition selon l'évaluation à la valeur du marché de l'actif géré. L'employé acquiert la totalité des droits du régime trois ans après la date d'attribution. Au moment de l'acquisition, la caisse est réglée en trésorerie.

**b) Indemnités de cessation d'emploi**

AGF comptabilise les indemnités de cessation d'emploi quand elle ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ou quand elle constate des charges de restructuration qui comprennent des indemnités de cessation d'emploi, selon la première éventualité.

**c) Autres régimes**

AGF offre un régime d'unités de droits à la plus-value (« UDPV ») à certains employés de Doherty. Le régime prévoit l'octroi d'une prime en trésorerie versée sur trois ans à certains employés, et dont la valeur est liée à l'évolution de la valeur de Doherty en regard de l'évolution du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA ») de Doherty. AGF offrait un régime d'incitatifs à long terme à certains employés de Cypress, qui a pris fin le 30 novembre 2022. Le régime prévoyait le partage des produits en fonction des produits nets de Cypress. Ces régimes visent à retenir le personnel clé, y compris la haute direction et la relève clé, et à promouvoir la rentabilité et la croissance de ces deux filiales en offrant des incitatifs de rendement au personnel clé pour que celui-ci puisse profiter de toute appréciation de la valeur de Doherty et de Cypress. Les obligations en lien avec les régimes sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière au poste « Dettes d'exploitation et charges à payer ».

**3.15 Capital-actions**

Les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF sont classées comme des capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions sont constatés dans les capitaux propres et présentés en déduction du produit de l'émission, déduction faite de l'impôt.

**3.16 Dividendes**

Les dividendes versés aux actionnaires d'AGF sont comptabilisés dans les états financiers consolidés d'AGF dans la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

**3.17 Résultat par action**

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net applicable aux actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et aux actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF par le nombre moyen pondéré quotidien d'actions en circulation. Le résultat dilué par action s'obtient à partir du nombre moyen pondéré quotidien d'actions qui auraient été en circulation au cours de l'exercice si toutes les actions ordinaires potentielles avaient été émises au début de l'exercice, ou à la date d'attribution ou d'émission d'autres instruments potentiellement dilutifs, si elle est postérieure.

La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer le nombre supplémentaire d'actions qui auraient été en circulation si AGF avait utilisé le produit de l'exercice des options pour acquérir des actions.

**3.18 Constatation des produits**

Les produits sont constatés selon la probabilité qu'AGF profite de l'avantage économique et que les produits puissent être évalués de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur selon la contrepartie reçue ou à recevoir. Outre ces principes généraux, AGF applique les méthodes de comptabilisation des produits suivantes :

Les frais de gestion et de conseils sont fondés sur la valeur liquidative des fonds gérés et ils sont multipliés par un taux convenu avec le client. Les frais sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois le service fourni. Ces frais sont inscrits déduction faite des remises sur les frais de gestion, des renoncations de frais et des remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds. Les frais d'administration sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois le service fourni.

Les honoraires versés aux sociétés institutionnelles d'experts-conseils relativement au recrutement et à la présentation de clients lorsque les honoraires sont versés au début de la relation avec le client, qui ne dépendent pas de flux de rentrées futurs et pour lesquels AGF reçoit une rémunération directement du client, sont capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité estimative, sans dépasser une période de trois ans. Toutes les autres commissions sont passées en charges et constatées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

### **3.19 Estimations comptables et jugements cruciaux**

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont, de par leur nature, incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

#### **a) Dépréciation d'actifs non financiers**

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses UGT selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie futurs et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 8.

#### **b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions**

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions ou d'UAPR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 21. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

#### **c) Impôt sur le résultat**

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée.

**d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3**

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influencer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 27.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent l'identification des UGT, la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

**3.20 Futures normes comptables**

AGF continue de surveiller les futures normes comptables et d'analyser l'incidence que ces normes peuvent avoir sur les activités d'AGF.

**Note 4 : Placements**

La ventilation des placements se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	2022	2021
<b>Aux 30 novembre</b>		
Juste valeur par le biais du résultat net		
Fonds communs de placement AGF et autres	19 816 \$	21 836 \$
Juste valeur par le biais des AERG		
Titres de participation	865	913
Coût amorti		
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	–	325
	<b>20 681 \$</b>	<b>23 074 \$</b>

Pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021, AGF n'a constaté aucune perte de valeur.

AGF peut temporairement fournir des capitaux dans le cadre de montages financiers en lien avec ses activités sur les marchés privés. Au 30 novembre 2022, AGF avait fourni des capitaux à cet effet de néant (3,0 M\$ au 30 novembre 2021).

La continuité des placements pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	2022	2021
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	23 074 \$	18 169 \$
Ajouts <sup>1</sup>	18 970	8 540
Cessions <sup>1</sup>	(19 476)	(6 384)
Profits (pertes) réalisés et latents de placements classés à la JVPBRN, montant net	(2 151)	2 184
Réinvestissement de dividendes et intérêts	216	202
Profits latents et réalisés de placements classés à la JVPBAERG, montant net	48	363
Solde à la clôture de l'exercice	<b>20 681 \$</b>	<b>23 074 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend des ajouts de 16,1 M\$ et des cessions de 19,1 M\$ relativement à des montages financiers dans des fonds sur les marchés privés (ajouts de 3,0 M\$ et cessions de néant en 2021).

## Note 5 : Participations dans des coentreprises et placements à long terme

### a) Participation dans des coentreprises

AGF détient des participations dans des coentreprises qui gèrent ses fonds de Capital Privé. Pour plus de détails sur les pourcentages des participations, se reporter à la note 3.2 b). Ces coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Vu sa participation dans des coentreprises, AGF peut toucher des honoraires fondés sur le rendement ou une distribution d'intéressement. Ces montants sont comptabilisés par AGF et ses coentreprises quand les seuils de rendement connexes sont atteints et quand le risque d'inversion est faible.

AGF détient également une participation dans AGFWave, qui offre des produits et des services de gestion de l'actif en Chine et en Corée du Sud.

La continuité pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2022	2021
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>			
Solde à l'ouverture de l'exercice		783 \$	1 780 \$
Participations dans des coentreprises		1 280	430
Quote-part du résultat		(316)	3 146
Distributions reçues		(93)	(4 573)
Solde à la clôture de l'exercice		1 654 \$	783 \$

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a constaté un bénéfice de 0,1 M\$ (3,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) et reçu des distributions de 0,1 M\$ (4,6 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) de ses coentreprises dans Capital Privé. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a constaté une perte de 0,4 M\$ (néant pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) de sa participation dans AGFWave.

### b) Participation dans des placements à long terme

Les ajustements de la juste valeur et les distributions de revenus en lien avec les placements à long terme d'AGF dans Capital Privé sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

La continuité des placements à long terme d'AGF classés à la JVPBRN pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2022	2021
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>			
Solde à l'ouverture de l'exercice		160 721 \$	151 949 \$
Achat de placements à long terme		31 430	30 912
Remboursement de capital		(8 209)	(22 051)
Ajustement de la juste valeur <sup>1</sup>		15 125	(89)
Solde à la clôture de l'exercice		199 067 \$	160 721 \$

<sup>1</sup> L'ajustement de la juste valeur est fonction de l'actif net du fonds moins la portion d'AGF de l'intéressement qui serait payable par le fonds au moment de la cristallisation.

Au 30 novembre 2022, la valeur comptable des placements à long terme d'AGF dans la plateforme d'activités Capital Privé se chiffrait à 199,1 M\$ (160,7 M\$ au 30 novembre 2021).

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a constaté des produits de 25,0 M\$ (13,8 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021), soit 15,1 M\$ (0,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) à titre d'ajustements de la juste valeur et 9,9 M\$ (13,7 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) à titre de distributions en lien avec ses placements à long terme.

L'engagement d'AGF à l'égard de fonds et de placements en lien avec la plateforme d'activités Capital Privé aux 30 novembre 2022 et 2021 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)

<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Solde de l'engagement à financer, à l'ouverture de l'exercice	<b>70 917 \$</b>	70 229 \$
Capital supplémentaire engagé	<b>3 450</b>	31 600
Capital financé pendant l'exercice	<b>(31 430)</b>	(30 912)
Solde de l'engagement à financer, à la clôture de l'exercice <sup>1</sup>	<b>42 937 \$</b>	70 917 \$

<sup>1</sup> Abstraction faite d'un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

## Note 6 : Contrats de location

AGF loue des locaux pour bureaux et du matériel de bureau. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022, une modification et une réévaluation d'un contrat de location d'AGF de 0,7 M\$ ont eu lieu, occasionnant un actif au titre du droit d'utilisation de 70,2 M\$ et des obligations locatives de 81,3 M\$; les montants ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière. Aux 30 novembre 2022 et 2021, les valeurs comptables de l'actif au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives d'AGF en fonction des postes et des mouvements se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	Actif au titre du droit d'utilisation			Obligations locatives
	Locaux pour bureaux	Matériel de bureau	Total	
Au 1 <sup>er</sup> décembre 2021	75 384 \$	681 \$	76 065 \$	84 629 \$
Charge d'amortissement	(5 215)	(232)	(5 447)	–
Modification et réévaluation d'un contrat de location	(434)	(6)	(440)	(670)
Charge d'intérêts	–	–	–	2 071
Paievements	–	–	–	(4 761)
<b>Au 30 novembre 2022</b>	<b>69 735 \$</b>	<b>443 \$</b>	<b>70 178 \$</b>	<b>81 269 \$</b>
Au 1 <sup>er</sup> décembre 2020	80 181 \$	958 \$	81 139 \$	85 663 \$
Charge d'amortissement	(6 108)	(272)	(6 380)	–
Modification et réévaluation d'un contrat de location	1 311	(5)	1 306	1 297
Charge d'intérêts	–	–	–	2 169
Paievements	–	–	–	(4 500)
<b>Au 30 novembre 2021</b>	<b>75 384 \$</b>	<b>681 \$</b>	<b>76 065 \$</b>	<b>84 629 \$</b>

AGF est liée par des contrats de location en fait de locaux pour bureaux et de matériel de bureau. Les loyers approximatifs contractuels annuels minimums restants d'AGF relativement aux contrats de location se résument comme suit :

(en milliers de dollars)

<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	
2023	5 673 \$
2024	5 429
2025	5 342
2026	4 988
2027	4 867
Par la suite	44 807
<b>Total</b>	<b>71 106 \$</b>



## Note 7 : Autres accords donnant droit à des commissions

### InstarAGF – Accord donnant droit à des commissions

Le 26 mai 2021, AGF a annoncé qu'elle avait signé un accord définitif avec Instar Group Inc. quant à la conclusion de leur relation d'affaires relativement à la coentreprise InstarAGF Asset Management Inc. (« InstarAGF »), après la création de deux fonds, à savoir InstarAGF Essential Infrastructure Fund I et II (collectivement, les « Fonds InstarAGF »). Selon les modalités de cet accord, AGF conservera ses placements à long terme respectifs, de même que sa participation d'intéressement dans les Fonds InstarAGF (les « entités d'intéressement »). En outre, AGF et Instar ont conclu un accord de commissions en vertu duquel AGF touchera des commissions annuelles continues de 14 points de base en fonction de l'actif géré des Fonds InstarAGF. Au 30 novembre 2022, les actifs donnant droit à des commissions des Fonds InstarAGF s'élevaient à 2,0 G\$ (2,1 G\$ au 30 novembre 2021).

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a également annoncé un engagement en capital anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar. Dans le cadre de cet engagement, AGF touchera des commissions annuelles continues de 7 points de base en fonction de l'actif géré du troisième fonds d'Instar ainsi qu'une participation d'intéressement.

En vertu d'IFRS 15, l'accord de commissions est classé à titre de contrat avec Instar. Conformément à IFRS 15, les commissions annuelles sont constatées dans les produits selon la méthode de la comptabilité d'engagement sur la durée résiduelle de chaque Fonds InstarAGF. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a comptabilisé des produits de 2,8 M\$ (1,9 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) relativement à l'accord de commissions.

En vertu d'IFRS 9, la participation d'intéressement d'AGF dans les Fonds InstarAGF est classée à titre d'instrument financier, à savoir des titres de participation, et est comptabilisée à la JVPBAERG. Au 30 novembre 2022, la juste valeur de la participation d'intéressement s'établissait à 1,4 M\$ (1,2 M\$ au 30 novembre 2021) et avait été comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs ». AGF présente des produits différés à long terme de 1,4 M\$ connexes à la comptabilisation initiale de l'entité d'intéressement, qui seront constatés dans les états consolidés du résultat net à mesure que les distributions sont reçues. L'ajustement de la juste valeur des entités d'intéressement modifiera l'actif, de même que les produits différés de manière correspondante. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a constaté un ajustement de la juste valeur de 0,2 M\$ connexe à la participation d'intéressement.

### First Ascent – Accord donnant droit à des commissions

En août 2021, AGF a annoncé un partenariat stratégique relatif au capital-investissement, avec First Ascent, axé sur les nouvelles sociétés technologiques émergentes. Dans le cadre de son engagement à titre d'investisseur fondamental, AGF a versé 30,0 M\$ au deuxième fonds de First Ascent (le « Fonds First Ascent ») et touchera des commissions annuelles de 0,2 M\$ pendant la période d'engagement et de 11,5 points de base sur le capital net investi après la période d'engagement. Au 30 novembre 2022, les actifs donnant droit à des commissions du Fonds First Ascent s'élevaient à 0,1 G\$ (0,1 G\$ au 30 novembre 2021). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a comptabilisé des produits de 0,2 M\$ (néant pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) relativement à l'accord de commissions.

**Note 8 : Goodwill et immobilisations incorporelles**

(en milliers de dollars)	Contrats de gestion	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2020</b>				
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 \$	250 830 \$	4 546 \$	945 135 \$
Moins l'actif totalement amorti	-	-	(3 520)	(3 520)
	689 759	250 830	1 026	941 615
Cumul des amortissements	-	-	(3 879)	(3 879)
Moins l'actif totalement amorti	-	-	3 520	3 520
	-	-	(359)	(359)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>689 759 \$</b>	<b>250 830 \$</b>	<b>667 \$</b>	<b>941 256 \$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2021</b>				
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759 \$	250 830 \$	667 \$	941 256 \$
Amortissement	-	-	(109)	(109)
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>689 759 \$</b>	<b>250 830 \$</b>	<b>558 \$</b>	<b>941 147 \$</b>
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>				
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 \$	250 830 \$	1 026 \$	941 615 \$
Moins l'actif totalement amorti	-	-	(80)	(80)
	689 759	250 830	946	941 535
Cumul des amortissements	-	-	(468)	(468)
Moins l'actif totalement amorti	-	-	80	80
	-	-	(388)	(388)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>689 759 \$</b>	<b>250 830 \$</b>	<b>558 \$</b>	<b>941 147 \$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2022</b>				
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759 \$	250 830 \$	558 \$	941 147 \$
Amortissement	-	-	(84)	(84)
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>689 759 \$</b>	<b>250 830 \$</b>	<b>474 \$</b>	<b>941 063 \$</b>
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>				
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 \$	250 830 \$	946 \$	941 535 \$
Moins l'actif totalement amorti	-	-	-	-
	689 759	250 830	946	941 535
Cumul des amortissements	-	-	(472)	(472)
Moins l'actif totalement amorti	-	-	-	-
	-	-	(472)	(472)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>689 759 \$</b>	<b>250 830 \$</b>	<b>474 \$</b>	<b>941 063 \$</b>

Afin d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). La ventilation du goodwill par UGT se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Gestion de placements – Détail	Gestion de placements – Comptes institutionnels	Cypress	Doherty	Total
<b>Exercice clos le 30 novembre 2021</b>					
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	4 207 \$	250 830 \$
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>157 313 \$</b>	<b>76 762 \$</b>	<b>12 548 \$</b>	<b>4 207 \$</b>	<b>250 830 \$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2022</b>					
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	4 207 \$	250 830 \$
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>157 313 \$</b>	<b>76 762 \$</b>	<b>12 548 \$</b>	<b>4 207 \$</b>	<b>250 830 \$</b>

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2022, conformément à ses méthodes comptables, AGF a soumis à un test de dépréciation son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Au 30 novembre 2022, la valeur comptable, déduction faite des passifs d'impôt différé, de toutes les UGT se chiffrait à 780 295 \$ (780 274 \$ au 30 novembre 2021), dont 690 020 \$ (689 926 \$ au 30 novembre 2021) pour l'UGT de détail.

Afin de déterminer si une perte de valeur doit être constatée, la valeur comptable de l'actif et du passif de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur diminuée des coûts de la vente (« JVDCV ») ou la valeur d'utilité (« VU »). Aux 30 novembre 2022 et 2021, AGF avait effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés de chaque UGT pour en évaluer la valeur recouvrable.

L'analyse des flux de trésorerie actualisés est fonction des flux de trésorerie projetés au cours des trois prochains exercices et par la suite selon un taux de croissance final théorique, le taux d'actualisation utilisé étant celui d'un intervenant sur le marché. Les projections de flux de trésorerie futurs sont fonction de l'actif géré dont les éléments clés reposent sur des hypothèses relatives aux ventes brutes, aux rachats, à la croissance du marché et au taux de croissance des produits.

Afin d'obtenir un taux d'actualisation pour chaque UGT, un taux de base pour l'ensemble d'AGF a été établi et une prime de risque spécifique a été appliquée à chaque UGT pour refléter les caractéristiques de risque non systématique d'une UGT. Les données pour le taux de base proviennent de données de marché observables ou d'études empiriques. La prime de risque spécifique tient compte de facteurs particuliers à chaque UGT, y compris, mais non de façon limitative, l'historique des ventes et les tendances de rachats, le rendement des fonds, la répartition de l'actif et les modifications potentielles à la réglementation.

Le taux de croissance final a été choisi en tenant compte de la composition de l'actif géré de chaque UGT et des rendements du marché prévus à long terme, déduction faite des frais de gestion. Les synergies d'un intervenant sur le marché sont fonction de l'expérience d'AGF en matière d'acquisition et tiennent compte des attributs d'un acheteur probable de chaque UGT. Un acheteur stratégique peut réaliser des synergies quant aux canaux de distribution et activités de marketing, à certains services administratifs et fonctions de soutien ainsi qu'aux frais généraux et frais d'administration. Les synergies estimées représentent 68 % des coûts totaux de l'UGT de détail et 65 % des coûts totaux de l'UGT de comptes institutionnels. Ces synergies ont été davantage décotées en tenant compte du taux d'inclusion des synergies de 50 %, découlant de synergies d'environ 33 % comprises dans l'évaluation des JVDCV. AGF n'a supposé aucune synergie pour les UGT de Cypress et de Doherty, car ces dernières exercent des activités auprès de clients privés.

À la suite du test annuel de dépréciation, AGF a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des contrats de gestion au 30 novembre 2022.

Les résultats de l'évaluation de l'UGT la plus importante d'AGF au 30 novembre 2022 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	<b>Gestion de placements – Détail</b>
Valeur recouvrable – globale	1 442 727 \$
Valeur comptable	690 020
<b>Excédent</b>	<b>752 707 \$</b>
Actif géré	21 426 242 \$
Actif géré – ratio	6,70 %
<b>JVDCV</b>	
Taux d'actualisation	11,70 %
Taux de croissance final	3,50 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %

L'analyse de sensibilité reposant sur d'autres hypothèses au 30 novembre 2022 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	<b>Gestion de placements – Détail</b>
<b>JVDCV</b>	
Taux d'actualisation	11,25 %
Taux de croissance final	4,00 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %
<b>Valeur recouvrable – élevé</b>	<b>1 607 859 \$</b>
Taux d'actualisation	12,15 %
Taux de croissance final	3,00 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %
<b>Valeur recouvrable – bas</b>	<b>1 311 651 \$</b>

La direction continue de surveiller périodiquement ses immobilisations incorporelles afin de repérer les dépréciations potentielles.

## Note 9 : Immobilisations corporelles et logiciels

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Matériel informatique	Logiciels	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2020</b>					
Coût	9 113 \$	8 745 \$	5 873 \$	5 099 \$	28 830 \$
Moins les cessions	(172)	–	–	–	(172)
Moins l'actif totalement amorti	(5)	(94)	(1 776)	(935)	(2 810)
	8 936	8 651	4 097	4 164	25 848
Cumul des amortissements	(7 884)	(5 260)	(4 311)	(3 002)	(20 457)
Moins l'amortissement des cessions	139	–	–	–	139
Moins l'actif totalement amorti	5	94	1 776	935	2 810
	(7 740)	(5 166)	(2 535)	(2 067)	(17 508)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 196 \$</b>	<b>3 485 \$</b>	<b>1 562 \$</b>	<b>2 097 \$</b>	<b>8 340 \$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2021</b>					
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 196 \$	3 485 \$	1 562 \$	2 097 \$	8 340 \$
Ajouts	107	10 322	1 252	1 592	13 273
Transfert d'autres actifs <sup>1</sup>	–	1 397	–	–	1 397
Amortissement	(184)	(1 190)	(1 018)	(1 609)	(4 001)
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>1 119 \$</b>	<b>14 014 \$</b>	<b>1 796 \$</b>	<b>2 080 \$</b>	<b>19 009 \$</b>
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>					
Coût	9 043 \$	20 370 \$	5 349 \$	5 756 \$	40 518 \$
Moins l'actif totalement amorti	358	(19)	(1 859)	(1 404)	(2 924)
	9 401	20 351	3 490	4 352	37 594
Cumul des amortissements	(7 924)	(6 356)	(3 553)	(3 676)	(21 509)
Moins l'actif totalement amorti	(358)	19	1 859	1 404	2 924
	(8 282)	(6 337)	(1 694)	(2 272)	(18 585)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 119 \$</b>	<b>14 014 \$</b>	<b>1 796 \$</b>	<b>2 080 \$</b>	<b>19 009 \$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2022</b>					
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 119 \$	14 014 \$	1 796 \$	2 080 \$	19 009 \$
Ajouts	3 971	9 147	1 950	1 271	16 339
Amortissement	(1 032)	(2 659)	(1 005)	(1 425)	(6 121)
<b>Valeur comptable nette à la clôture</b>	<b>4 058 \$</b>	<b>20 502 \$</b>	<b>2 741 \$</b>	<b>1 926 \$</b>	<b>29 227 \$</b>
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>					
Coût	13 372 \$	29 498 \$	5 440 \$	5 623 \$	53 933 \$
Moins l'actif totalement amorti	(5 994)	(7 093)	(593)	(1 722)	(15 402)
	7 378	22 405	4 847	3 901	38 531
Cumul des amortissements	(9 314)	(8 996)	(2 699)	(3 697)	(24 706)
Moins l'actif totalement amorti	5 994	7 093	593	1 722	15 402
	(3 320)	(1 903)	(2 106)	(1 975)	(9 304)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>4 058 \$</b>	<b>20 502 \$</b>	<b>2 741 \$</b>	<b>1 926 \$</b>	<b>29 227 \$</b>

<sup>1</sup> Contrat de location au CIBC Square, précédemment comptabilisé au poste « Autres actifs », car AGF n'y avait pas encore accès.

**Note 10 : Dettes d'exploitation**

(en milliers de dollars)

<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Rémunération à payer	48 083 \$	51 832 \$
TVH à payer	8 158	10 053
Autres	18 240	20 362
<b>Dettes d'exploitation et charges à payer</b>	<b>74 481 \$</b>	<b>82 247 \$</b>

**Note 11 : Dette à long terme**

Le 4 novembre 2022, par l'entremise de sa filiale Placements AGF Inc., AGF a modifié et mis à jour sa convention de prêt. La facilité de crédit non garantie renouvelable (la « facilité ») d'AGF procure un montant en capital global maximal de 140,0 M\$ et un crédit de sécurité de 10,0 M\$. En vertu de la facilité, AGF peut se prévaloir d'avances au moyen d'emprunts au taux préférentiel en dollars américains ou canadiens, d'acceptations bancaires ou de l'émission de lettres de crédit. La facilité doit être complètement remboursée le 6 novembre 2025.

Au 30 novembre 2022, AGF avait prélevé 22,0 M\$ (néant au 30 novembre 2021) sur la facilité. AGF engage des frais de transaction qui sont amortis sur la durée de la facilité. Au 30 novembre 2022, le solde des frais de transaction se chiffrait à 0,4 M\$. Au 30 novembre 2022, un montant de 128,0 M\$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et la convention d'un crédit de sécurité.

**Note 12 : Actifs et passifs d'impôt différé**

a) L'analyse des actifs et des passifs d'impôt différé se résume comme suit :

(en milliers de dollars)

<b>Aux 30 novembre</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
Actif d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	2 131 \$	1 980 \$
Actif d'impôt différé à recouvrer dans les 12 mois	1 757	4 105
	<b>3 888 \$</b>	<b>6 085 \$</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
Passif d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	152 174 \$	150 210 \$
Passif d'impôt différé à régler dans les 12 mois	(1 567)	84
	<b>150 607</b>	<b>150 294</b>
<b>Passifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>146 719 \$</b>	<b>144 209 \$</b>



La variation des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021, sans tenir compte des soldes compensatoires dans les mêmes territoires fiscaux, se résume comme suit :

(en milliers de dollars) Exercice clos le 30 novembre 2022	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé en capitaux propres	Comptabilisé dans les AERG	Solde à la clôture de l'exercice
<b>Actifs d'impôt différé</b>					
Charges déductibles dans des exercices futurs	10 205 \$	(503) \$	(145) \$	– \$	9 557 \$
Reports prospectifs de pertes	126	(26)	–	–	100
Charges reportées	–	–	–	–	–
Commissions de vente reportées	–	–	–	–	–
Immobilisations corporelles	1 388	438	–	–	1 826
Autres crédits et reports prospectifs	38	(16)	–	–	22
	<b>11 757 \$</b>	<b>(107) \$</b>	<b>(145) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>11 505 \$</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>					
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	151 073 \$	(22) \$	– \$	– \$	151 051 \$
Participations	4 882	2 274	–	6	7 162
Autres	11	–	–	–	11
	<b>155 966 \$</b>	<b>2 252 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>158 224 \$</b>
Passifs d'impôt différé, montant net	<b>144 209 \$</b>	<b>2 359 \$</b>	<b>145 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>146 719 \$</b>
<b>(en milliers de dollars) Exercice clos le 30 novembre 2021</b>					
<b>Actifs d'impôt différé</b>					
Charges déductibles dans des exercices futurs	9 716 \$	152 \$	337 \$	– \$	10 205 \$
Reports prospectifs de pertes	835	(709)	–	–	126
Charges reportées	63	(63)	–	–	–
Commissions de vente reportées	1 027	(1 027)	–	–	–
Immobilisations corporelles	265	1 123	–	–	1 388
Autres crédits et reports prospectifs	54	(26)	10	–	38
	<b>11 960 \$</b>	<b>(550) \$</b>	<b>347 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>11 757 \$</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>					
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	150 987 \$	86 \$	– \$	– \$	151 073 \$
Participations	4 412	442	(20)	48	4 882
Autres	11	–	–	–	11
	<b>155 410 \$</b>	<b>528 \$</b>	<b>(20) \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>155 966 \$</b>
Passifs d'impôt différé, montant net	<b>143 450 \$</b>	<b>1 078 \$</b>	<b>(367) \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>144 209 \$</b>

- b) Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des reports prospectifs de pertes et des autres charges déductibles dans la mesure où la réalisation d'un avantage fiscal par le biais des bénéficiaires imposables futurs est probable. La capacité de réaliser un avantage fiscal découlant de ces pertes dépend d'un nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des activités dans les territoires où les pertes fiscales surviennent. Au 30 novembre 2022, il n'y a pas eu comptabilisation d'actifs d'impôt différé à l'égard des pertes autres qu'en capital de 39,3 M\$ et des charges déductibles de 2,2 M\$.

Les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital par date d'expiration au 30 novembre 2022 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)

2029	31	\$
2030	77	
2031	8	
2032	100	
2033	87	
Par la suite	11 148	
Sans date d'expiration	27 867	

- c) Au 30 novembre 2022, le montant global des différences temporaires associées aux participations dans des filiales pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'élève à 4,0 M\$ (4,8 M\$ au 30 novembre 2021).

### Note 13 : Provision pour Avantage Éléments

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	651 \$	1 338 \$
Provision supplémentaire portée en résultat net	27	362
Utilisé pendant l'exercice	(678)	(1 049)
Solde à la clôture de l'exercice	-	651
Partie courante	- \$	651 \$

Au 30 novembre 2022, aucune provision n'a été comptabilisée, car le programme a été résilié. Pour plus de détails, se reporter à la note 3.12.

### Note 14 : Capital-actions

#### a) Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé d'AGF se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto.

#### b) Variation au cours de l'exercice

La variation du capital-actions se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2022		2021	
	Actions	Valeur attribuée	Actions	Valeur attribuée
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)				
<b>Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote</b>	57 600	- \$	57 600	- \$
<b>Actions de catégorie B sans droit de vote</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	69 956 884	426 193 \$	69 868 569	425 460 \$
Émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	65 477	452	43 419	313
Options sur actions exercées	612 243	3 356	676 386	5 253
Rachat aux fins d'annulation	(6 284 538)	(38 216)	(702 100)	(4 258)
Achat d'actions propres pour la FAP	(300 000)	(1 883)	(250 000)	(1 864)
Remise d'actions propres pour la FAP <sup>1</sup>	357 750	1 817	320 610	1 289
Solde à la clôture de l'exercice	64 407 816	391 719 \$	69 956 884	426 193 \$

<sup>1</sup> En décembre 2022, 289 843 unités d'actions supplémentaires (339 223 en décembre 2021) ont été remises.

**c) Rachat aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote**

AGF a obtenu l'approbation réglementaire relative au rachat aux fins d'annulation, de temps à autre, d'un certain nombre de ses actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto). AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote sous réserve de certains paramètres. En vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF peut racheter au plus 10 % des actions en circulation détenues dans le public à la date de réception de l'approbation réglementaire ou au plus 4 889 630 actions entre le 8 février 2022 et le 7 février 2023 et au plus 5 067 167 actions entre le 8 février 2021 et le 7 février 2022. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022, en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF a racheté 2 795 892 actions de catégorie B sans droit de vote (702 100 au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021) pour une contrepartie de 20,2 M\$ (5,6 M\$ au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021), à un prix moyen de 7,22 \$ par action (8,03 \$ au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, la moins-value de la valeur comptable des actions rachetées aux fins d'annulation s'est chiffrée à 3,2 M\$ (1,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) et a été comptabilisée au poste « Résultats non distribués ».

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a conclu une offre publique de rachat importante (« OPRI »), en vertu de laquelle AGF a racheté 3 488 646 actions de catégorie B sans droit de vote aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 23,5 M\$, au prix de 6,75 \$ par action. Le prix de rachat des actions acquises par l'entremise de l'OPRI est réparti entre le capital-actions et les résultats non distribués. Le capital-actions en lien avec l'OPRI a reculé de 25,8 M\$. La moins-value sur le prix de rachat de 2,3 M\$ et les coûts de transaction de 0,4 M\$ ont été comptabilisés au poste « Résultats non distribués ».

**d) Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en tant qu'actions propres pour la FAP**

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, 300 000 actions de catégorie B sans droit de vote (250 000 pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) ont été rachetées pour la FAP pour une contrepartie de 1,9 M\$ (1,9 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, 357 750 actions de catégorie B sans droit de vote (320 610 pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) rachetées en tant qu'actions propres ont été remises. Au 30 novembre 2022, 717 068 actions de catégorie B sans droit de vote (774 818 au 30 novembre 2021) étaient détenues en tant qu'actions propres.

**Note 15 : Cumul des autres éléments du résultat global**

(en milliers de dollars)	Écart de conversion	Juste valeur par le biais des AERG	Total
<b>Solde d'ouverture du cumul des AERG au 1<sup>er</sup> décembre 2020</b>			
Autres éléments du résultat global	(1 501) \$	4 151 \$	2 650 \$
Charge d'impôt sur le résultat	-	(10)	(10)
<b>Solde au 1<sup>er</sup> décembre 2020</b>	<b>(1 501)</b>	<b>4 141</b>	<b>2 640</b>
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2021			
Autres éléments du résultat global	-	362	362
Charge d'impôt sur le résultat	-	(48)	(48)
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>	<b>(1 501)</b>	<b>4 455</b>	<b>2 954</b>
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2022			
Autres éléments du résultat global	-	47	47
Charge d'impôt sur le résultat	-	(6)	(6)
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>(1 501) \$</b>	<b>4 496 \$</b>	<b>2 995 \$</b>

**Note 16 : Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration**

(en milliers de dollars)			
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration		<b>438 211 \$</b>	440 660 \$
Charges des fonds		<b>(7 864)</b>	(8 400)
		<b>430 347 \$</b>	432 260 \$

**Note 17 : Ajustements de la juste valeur et autres produits**

(en milliers de dollars)			
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
Ajustement de la juste valeur en lien avec un profit (une perte) tiré d'un placement à la JVPBRN (note 4)		<b>(2 151) \$</b>	2 184 \$
Ajustement de la juste valeur et distributions en lien avec des placements à long terme [note 5 b)] <sup>1</sup>		<b>24 958</b>	13 776
Produits d'intérêts		<b>701</b>	540
Autres produits <sup>2,3</sup>		<b>5 255</b>	1 597
		<b>28 763 \$</b>	18 097 \$

<sup>1</sup> Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a comptabilisé un ajustement de la juste valeur en lien avec des placements à long terme de 15,1 M\$ (0,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) et des distributions en lien avec des placements à long terme de 9,9 M\$ (13,7 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021).

<sup>2</sup> Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a comptabilisé d'autres produits de 4,0 M\$ à la suite d'un remboursement d'intérêt versé par l'Agence du revenu du Canada. Pour plus de détails, se reporter à la note 29.

<sup>3</sup> Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF a comptabilisé un profit de 1,2 M\$ à la suite de la vente d'œuvres d'art. Pour plus de détails, se reporter à la note 26.

**Note 18 : Instruments financiers**

Le 11 avril 2022, AGF a conclu un swap sur le rendement total (« SRT ») avec une institution financière pour gérer l'exposition aux variations de la juste valeur de ses UAD, qui est fonction du cours de l'action AGF.B. Au 30 novembre 2022, AGF avait couvert économiquement 83,2 % de ses UAD pour une valeur nominale totale de 9,1 M\$. Les modalités du SRT portent sur une année avec l'option de prolonger le swap au même cours moyen.

AGF n'a pas classé le SRT comme instrument de couverture à des fins comptables. AGF présente les variations de la juste valeur du SRT, qui comprend le produit des dividendes réinvestis, de même que les frais de financement et d'exécution associés au SRT, ainsi que les variations correspondantes de la juste valeur des UAD, dans les charges de rémunération fondée sur des actions, dans les états consolidés du résultat net au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ».

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a comptabilisé une perte de 0,2 M\$ connexe au SRT dans les états consolidés du résultat net au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ».

La juste valeur du SRT est classée comme instrument de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Pour plus de détails, se reporter à la note 27.

**Note 19 : Charges par nature**

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2022	2021
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration		
Salaires, avantages sociaux et rémunération fondée sur le rendement	126 277 \$	132 160 \$
Rémunération fondée sur des actions <sup>1</sup>	7 703	9 638
Indemnités de cessation d'emploi	4 414	359
Ventes et marketing	9 076	7 364
Technologies de l'information et installations	30 349	28 017
Honoraires	12 565	10 956
Autres coûts liés aux fonds	1 753	1 668
Charges d'expansion de l'entreprise	–	2 189
Autres	2 425	2 778
	<b>194 562 \$</b>	<b>195 129 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend les instruments financiers dérivés. Pour plus de détails, se reporter à la note 18.

**Note 20 : Charge au titre des avantages du personnel**

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2022	2021
Charges de rémunération, abstraction faite de la rémunération fondée sur des actions	126 277 \$	132 519 \$
Régimes d'options sur actions	535	534
Régime d'UAPR	6 114	4 867
Régime d'UAD <sup>1</sup>	1 054	4 237
Rémunération fondée sur des actions	7 703	9 638
	<b>133 980 \$</b>	<b>142 157 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend les instruments financiers dérivés. Pour plus de détails, se reporter à la note 18.

**Note 21 : Rémunération et autres paiements fondés sur des actions****a) Régimes d'options sur actions**

En vertu des régimes d'options sur actions d'AGF, un maximum de 2 004 285 actions de catégorie B sans droit de vote supplémentaires (1 289 537 au 30 novembre 2021) auraient pu être attribuées au 30 novembre 2022.

La variation des options sur actions pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2022		2021	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Options sur actions de catégorie B sans droit de vote</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 028 824	6,12 \$	7 214 162	6,64 \$
Options attribuées	304 414	6,57	171 666	8,17
Options éteintes	–	–	(48 100)	8,32
Options échues	(1 019 162)	7,95	(632 518)	11,86
Options exercées	(612 243)	4,90	(676 386)	6,69
Solde à la clôture de l'exercice	<b>4 701 833</b>	<b>5,90 \$</b>	<b>6 028 824</b>	<b>6,12 \$</b>

Les options sur actions en cours au 30 novembre 2022 ont des dates d'échéance entre 2023 et 2029. Les renseignements supplémentaires afférents aux options sur actions en cours aux 30 novembre 2022 et 2021 se résument comme suit :

<b>Au 30 novembre 2022</b> <b>Fourchette des prix d'exercice</b>	<b>Nombre d'options en cours</b>	<b>Durée résiduelle moyenne pondérée</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>	<b>Nombre d'options pouvant être exercées</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>
0,00 \$ à 5,00 \$	1 532 218	1,5 an	4,78 \$	1 532 218	4,78 \$
5,01 \$ à 10,00 \$	3 169 615	3,5 ans	6,45	2 281 832	6,45
	<b>4 701 833</b>	<b>2,9 ans</b>	<b>5,90 \$</b>	<b>3 814 050</b>	<b>5,78 \$</b>

<b>Au 30 novembre 2021</b> <b>Fourchette des prix d'exercice</b>	<b>Nombre d'options en cours</b>	<b>Durée résiduelle moyenne pondérée</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>	<b>Nombre d'options pouvant être exercées</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>
0,00 \$ à 5,00 \$	1 804 461	2,3 ans	4,75 \$	1 621 329	4,72 \$
5,01 \$ à 10,00 \$	4 224 363	3,0 ans	6,70	3 111 751	6,78
	<b>6 028 824</b>	<b>2,8 ans</b>	<b>6,12 \$</b>	<b>4 733 080</b>	<b>6,07 \$</b>

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a attribué 304 414 options sur actions (171 666 pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) et a comptabilisé des charges de rémunération et un surplus d'apport de 0,5 M\$ (0,5 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021). L'estimation de la juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022 s'est chiffrée à 1,35 \$ l'option (1,65 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021), selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 :

<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Taux d'intérêt sans risque	3,1 %	1,4 %
Rendement prévu de l'action	5,9 %	4,6 %
Volatilité prévue du cours de l'action selon un historique de cinq ans	37,0 %	35,4 %
Taux d'extinction	4,4 %	4,4 %
Durée de l'option	5,3 ans	5,3 ans

#### **b) Autres paiements fondés sur des actions**

Les autres paiements fondés sur des actions comprennent les UAPR et les UAD. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a constaté une charge de 1,6 M\$ (5,7 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) et un passif de 10,9 M\$ (11,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) relativement aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a constaté des charges de rémunération de 5,3 M\$ (3,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) et un surplus d'apport de 6,8 M\$ (5,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021), déduction faite de l'impôt, relativement au règlement en instruments de capitaux propres d'UAPR.



La variation des UAPR et des UAD pendant les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 se résume comme suit :

	2022	2021
	Nombre d'unités d'actions	Nombre d'unités d'actions
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>		
En cours à l'ouverture de l'exercice, non acquises	3 926 196	3 510 057
Émises		
Attribution initiale	1 428 409	1 071 034
Au lieu de dividendes	182 604	141 511
Réglées en trésorerie	(639 072)	(458 616)
Réglées en instruments de capitaux propres, déduction faite de l'impôt	(357 750)	(320 610)
Éteintes et annulées	(13 800)	(17 180)
En cours à la clôture de l'exercice	4 526 587	3 926 196
Réglées en trésorerie, à la clôture de l'exercice	1 875 358	1 834 808
Réglées en instruments de capitaux propres, à la clôture de l'exercice	2 651 229	2 091 388

## Note 22 : Charges d'intérêts

(en milliers de dollars)

<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	2022	2021
Intérêts sur la dette à long terme et commission d'engagement <sup>1</sup>	621 \$	599 \$
Charge d'intérêts sur les contrats de location (note 6)	2 071	2 169
Charge d'intérêts liée à l'impôt (remboursement)	1	28
	<b>2 693 \$</b>	<b>2 796 \$</b>

<sup>1</sup> Au 30 novembre 2022, AGF avait prélevé 22,0 M\$ (néant au 30 novembre 2021) sur la facilité.

## Note 23 : Charge d'impôt sur le résultat

a) Les principaux éléments de la charge d'impôt sur le résultat se résument comme suit :

(en milliers de dollars)

<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	2022	2021
Impôt sur le résultat exigible		
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	19 271 \$	12 455 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(38)	26
Autres	(980)	(1 058)
Total de la charge d'impôt sur le résultat exigible	<b>18 253 \$</b>	<b>11 423 \$</b>
Impôt sur le résultat différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	2 406 \$	1 337 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(47)	(33)
Avantage fiscal découlant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire non constatés antérieurs	-	(226)
Total de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat différé	<b>2 359</b>	<b>1 078</b>
Charge d'impôt sur le résultat	<b>20 612 \$</b>	<b>12 501 \$</b>

b) Le taux d'imposition effectif d'AGF se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Taux d'imposition des sociétés canadiennes	26,5 %	26,5 %
Écart des taux sur le résultat des filiales	0,2	0,4
Produits financiers exonérés d'impôt <sup>1</sup>	(1,0)	(0,3)
Profits soumis à divers taux d'imposition	(2,5)	(4,1)
Charges non déductibles	0,3	0,4
Utilisation de pertes fiscales non constatées antérieures et différences temporaires	-	(0,4)
Variation des actifs d'impôt différé non constatée	1,5	3,3
Autres	(1,4)	(1,7)
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>23,6 %</b>	<b>24,1 %</b>

<sup>1</sup> Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, AGF a constaté 4,0 M\$ au poste « Autres produits » en lien avec un remboursement d'intérêts versé par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »). Pour plus de détails, se reporter à la note 29.

c) L'impôt payé en lien avec des composantes des AERG se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Augmentation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	6 \$	48 \$
	<b>6 \$</b>	<b>48 \$</b>

d) L'impôt payé (crédité) en lien avec des composantes des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	145 \$	(241) \$
Autres	-	(126)
	<b>145 \$</b>	<b>(367) \$</b>

## Note 24 : Résultat par action

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)		
<b>Exercices clos les 30 novembre</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Numérateur</b>		
Résultat net de l'exercice	66 647 \$	39 297 \$
<b>Dénominateur</b>		
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	68 430 165	70 009 123
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions des employés	1 007 048	1 651 519
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	<b>69 437 213</b>	<b>71 660 642</b>
<b>Résultat par action de l'exercice</b>		
De base	0,97 \$	0,56 \$
Dilué	<b>0,96 \$</b>	<b>0,55 \$</b>

## Note 25 : Dividendes

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, les dividendes versés par AGF se sont élevés à 0,39 \$ par action (0,34 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2022, les dividendes versés, y compris les dividendes réinvestis, se sont élevés à 26,7 M\$ (23,8 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021). Le 16 décembre 2022, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, soit un dividende total d'environ 6,5 M\$. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas ce dividende à payer.

## Note 26 : Transactions entre parties liées

### a) Rémunération des membres clés de la direction

AGF est contrôlée par Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF qui, par sa participation indirecte dans toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, possède 80 % des actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les 20 % restants d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote sont détenus par le vice-président du conseil d'administration d'AGF, qui agit également à titre d'administrateur.

La rémunération des administrateurs et des autres membres clés de la direction d'AGF se résume comme suit :

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	2022	2021
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	10 931 \$	10 848 \$
Paiements fondés sur des actions	3 712	5 949
	14 643 \$	16 797 \$

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2021, AGF et Goldring Capital Corporation avaient conclu un accord relativement à la vente et au transfert de propriété, d'AGF à Goldring Capital Corporation, de onze œuvres d'art pour une contrepartie de 1,2 M\$. Le prix de vente convenu avait été approuvé par le conseil d'administration. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2021, le produit tiré de la vente avait été constaté dans les états consolidés du résultat net au poste « Autres produits ».

### b) Fonds communs de placement et autres placements

En vertu des IFRS, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. est réputée, aux fins des IFRS, être liée aux fonds AGF, car elle agit à titre de gestionnaire de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, des frais de conseils et des frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion et l'administration des fonds AGF, fournit des conseils en placement et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF. La quasi-totalité des frais de gestion et de conseils d'AGF touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2022, AGF avait une créance de 16,7 M\$ (15,7 M\$ au 30 novembre 2021) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds commun de placement.

Les coûts globaux des frais des fonds payés et des frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 8,6 M\$ (10,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021).

AGF investit également des capitaux de lancement dans les fonds AGF ainsi que dans la plateforme d'activités Capital Privé. Pour plus de détails sur ces placements, se reporter aux notes 4 et 5 b), respectivement.

## Note 27 : Gestion des risques financiers

### a) Environnement économique

La pandémie de COVID-19 reste une source de volatilité pour les marchés mondiaux, tout comme la majoration des taux d'intérêt et la hausse soutenue de l'inflation. En outre, la guerre qui perdure en Ukraine, qui a alimenté non seulement la crise énergétique de l'Europe mais aussi la déstabilisation continue de son économie, avive toujours considérablement la volatilité sur le marché.

La volatilité continue et élevée sur les marchés des capitaux peut créer un risque de marché quant à la situation du capital et à la rentabilité d'AGF. Une importante partie des produits d'AGF est fonction de l'actif géré moyen global, abstraction faite de celui de Capital Privé. Les ventes nettes et les changements sur le marché influent sur les niveaux des actifs gérés. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, abstraction faite de Capital Privé, les produits tirés des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, diminueraient d'environ 7,6 M\$.

### b) Facteurs de risques financiers

De par la nature de ses activités, AGF s'expose à divers risques financiers : risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix), risque de crédit et risque de liquidité. Dans le cours normal des activités, AGF gère ces risques, qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, à mesure qu'ils surviennent.

#### Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions et des produits de base.

#### i) Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard du total de l'actif géré aurait occasionné un changement d'environ 1,2 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, les produits tirés des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, diminueraient d'environ 7,6 M\$.

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis et d'Irlande qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

## ii) Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables en regard de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie en 2022 aurait occasionné un changement d'environ 0,2 M\$ dans les charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2022.

Au 30 novembre 2022, environ 20 % de l'actif géré des fonds communs de placement d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 2,8 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2022.

## iii) Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds de Capital Privé. Au 30 novembre 2022, les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme qui s'élevaient respectivement à 19,8 M\$, à 0,9 M\$ et à 199,1 M\$. Au 30 novembre 2022, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit ou une perte latents avant impôt de 21,9 M\$ porté en résultat net et un profit ou une perte latents avant impôt de 0,1 M\$ porté aux AERG.

**Risque de crédit**

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La haute direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque important à l'égard de toute contrepartie individuelle.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des engagements liés à des placements dans la plateforme d'activités Capital Privé, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influencer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Gestion du capital » (ci-après) et à la note 11. Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

La durée contractuelle des passifs financiers dans les groupes d'échéance correspondants d'AGF selon la période restante aux 30 novembre 2022 et 2021 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	1 an ou moins	1 à 5 ans
<b>Exercice clos le 30 novembre 2022</b>		
Dettes d'exploitation et charges à payer	74 481 \$	- \$
Dettes à long terme	-	22 000
Instruments financiers dérivés	246	-
Autres passifs	-	10 253
<b>Total</b>	<b>74 727 \$</b>	<b>32 253 \$</b>
<b>Exercice clos le 30 novembre 2021</b>		
Dettes d'exploitation et charges à payer	82 247 \$	- \$
Provision pour Avantage Éléments	651	-
Autres passifs	-	10 421
<b>Total</b>	<b>82 898 \$</b>	<b>10 421 \$</b>

### c) Gestion du capital

AGF gère activement son capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en s'assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer ses engagements en capital relativement à la plateforme d'activités Capital Privé.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs afin d'atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Pour plus de détails, se reporter aux notes 11 et 14. Chaque année, AGF prépare un plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques. Le comité de haute direction d'AGF est responsable de la gestion du capital. Le conseil d'administration d'AGF surveille les politiques en matière de capital et la gestion du capital de la Société.

En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées.

### d) Estimations de la juste valeur

La valeur comptable des créances et autres actifs et des dettes d'exploitation et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée. La valeur comptable de la dette à long terme, le cas échéant, se rapproche de la juste valeur en raison de la portion à taux variable du taux d'intérêt effectif.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur, selon la méthode d'évaluation. Les différents niveaux se résument comme suit :

- Niveau 1 Les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix) soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
- Niveau 3 Les données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. données non observables).



Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2022 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)				
Au 30 novembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58 620 \$	- \$	- \$	58 620 \$
Fonds communs de placement AGF et autres	19 816	-	-	19 816
Placements à long terme	-	-	199 067	199 067
Intéressement	-	-	1 444	1 444
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des AERG				
Titres de participation	865	-	-	865
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>79 301 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>200 511 \$</b>	<b>279 812 \$</b>
<b>Passifs</b>				
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Résultat différé à long terme de l'intéressement	- \$	- \$	1 444 \$	1 444 \$
Instruments financiers dérivés	-	246	-	246
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>- \$</b>	<b>246 \$</b>	<b>1 444 \$</b>	<b>1 690 \$</b>

Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2021 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)				
Au 30 novembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 484 \$	- \$	- \$	86 484 \$
Fonds communs de placement AGF et autres	21 836	-	-	21 836
Placements à long terme	-	-	160 721	160 721
Intéressement	-	-	1 159	1 159
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des AERG				
Titres de participation	913	-	-	913
Coût amorti				
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	-	325	-	325
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>109 233 \$</b>	<b>325 \$</b>	<b>161 880 \$</b>	<b>271 438 \$</b>
<b>Passifs</b>				
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Résultat différé à long terme de l'intéressement	- \$	- \$	1 159 \$	1 159 \$
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 159 \$</b>	<b>1 159 \$</b>

La juste valeur des instruments financiers cotés sur des marchés actifs est fondée sur les prix cotés sur les marchés actifs pour des opérations régulières et récentes qui ont eu lieu.

Les instruments de niveau 1 comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF ainsi que les dépôts temporaires très liquides auprès d'une banque irlandaise.

Les instruments de niveau 2 comprennent les instruments dérivés auprès de grandes banques à charte canadiennes et les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral. Les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral sont évalués au coût amorti, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

Les instruments de niveau 3 comprennent les placements à long terme connexes à la plateforme d'activités Capital Privé et la juste valeur des placements d'intéressement en lien avec les Fonds InstarAGF. Les instruments de cette catégorie comportent une ou des données non observables qui ont une incidence très importante sur la juste valeur de l'instrument ou sur le profit ou la perte de l'instrument.

Au 30 novembre 2022, la juste valeur des placements à long terme d'AGF était fondée sur la valeur liquidative calculée par le gestionnaire d'actifs du fonds. Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de la valeur liquidative aurait représenté une augmentation ou une diminution de la juste valeur des placements à long terme et du résultat avant impôt d'AGF de 19,9 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 b).

La juste valeur des placements d'intéressement en lien avec les Fonds InstarAGF était fondée sur l'information financière et la valeur liquidative fournies par les entités émettrices en tenant compte du calendrier, des projections de flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation appropriés utilisés. Pour plus de détails, se reporter à la note 7.

La variation des instruments de niveau 3 pour les exercices clos les 30 novembre 2022 et 2021 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	<b>Total</b>
<b>Placements à long terme</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2021	160 721 \$
Achat d'un placement	31 430
Remboursement de capital	(8 209)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net <sup>1</sup>	15 125
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>199 067 \$</b>
<b>Intéressement</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2021	1 159 \$
Ajustement de la juste valeur	285
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>1 444 \$</b>

<sup>1</sup> La variation du profit latent connexe à des placements présentement compris dans les instruments de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs s'est élevée à 15 125 \$ (perte de 89 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2021) pour l'exercice clos le 30 novembre 2022.

(en milliers de dollars)	<b>Total</b>
<b>Placements à long terme</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2020	151 949 \$
Achat d'un placement	30 912
Remboursement de capital	(22 051)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net	(89)
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>	<b>160 721 \$</b>
<b>Intéressement</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> décembre 2020	-
Comptabilisation initiale	1 159
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>	<b>1 159 \$</b>

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2022, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2.

## Note 28 : Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière où AGF possède présentement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Dans le cours normal des activités, AGF a conclu divers accords généraux de compensation ou autres ententes similaires qui ne respectent pas le critère de compensation dans les états consolidés de la situation financière, mais qui permettent tout de même aux montants connexes d'être compensés dans certaines circonstances, comme un manquement ou une faillite.

Le tableau ci-après présente les instruments financiers comptabilisés compensés ou assujettis à un accord général exécutoire de compensation ou autre entente similaire, mais non compensés, aux 30 novembre 2022 et 2021, et l'incidence nette sur les états consolidés de la situation financière d'AGF si tous les droits de compensation étaient exercés :

(en milliers de dollars) Au 30 novembre 2022	Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
	Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie [notes 28 a), b)]	600 144 \$	(541 524) \$	58 620 \$	(131) \$	58 489 \$
Total des actifs financiers	600 144 \$	(541 524) \$	58 620 \$	(131) \$	58 489 \$
	Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
	Passifs bruts	Actifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Passifs financiers</b>					
Dette à long terme [note 28 b)]	21 587 \$	– \$	21 587 \$	– \$	21 587 \$
Instruments financiers dérivés	246	–	246	(131)	115
Total des passifs financiers	21 833 \$	– \$	21 833 \$	(131) \$	21 702 \$

(en milliers de dollars) Au 30 novembre 2021	Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
	Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie [notes 28 a), b)]	556 311 \$	(469 827) \$	86 484 \$	– \$	86 484 \$
Total des actifs financiers	556 311 \$	(469 827) \$	86 484 \$	– \$	86 484 \$
	Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
	Passifs bruts	Actifs bruts compensés	Montant net présenté		
<b>Passifs financiers</b>					
Dette à long terme [note 28 b)]	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total des passifs financiers	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

- a) Selon un accord entre AGF et une banque à charte canadienne, certains dépôts bancaires sont regroupés dans un seul compte et compensés par des découverts bancaires d'AGF et de ses filiales qui font partie de l'accord de regroupement. Le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».
- b) AGF, par l'entremise de sa filiale Placements AGF Inc. (« PAGFI »), a conclu une entente de prêt avec deux banques à charte canadiennes. En vertu de cette entente, en cas de défaut ou de faillite, les créanciers ont le droit de compenser les passifs par tout dépôt d'AGF et de certaines de ses filiales détenu par les créanciers. Ces dépôts en trésorerie sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

## Note 29 : Éventualités

Certaines réclamations ont été ou pourraient être déposées contre AGF. Ces réclamations ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée d'AGF.

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

### Audit de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») – Avantages fiscaux acquis

Comme il a déjà été communiqué dans son rapport annuel 2021, AGF a reçu des lettres de l'ARC relativement à l'allègement d'une partie des intérêts précédemment demandés pour les années d'imposition 2008 à 2015 en lien avec l'affaire résolue sur l'établissement du prix de transfert; se reporter à nos communications à cet effet dans les états financiers consolidés annuels 2013 à 2020. Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2022, l'ARC a versé à AGF un remboursement d'environ 4,0 M\$ en lien avec ces intérêts. L'allègement des intérêts, qui est non imposable, a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

## Note 30 : Engagements et garanties

### a) Engagements

AGF est liée par des contrats d'engagements en matière de service. Les paiements en trésorerie annuels minimaux approximatifs de ces engagements se résument comme suit :

(en milliers de dollars) Exercices clos les 30 novembre	Engagements en matière de service
2023	27 237 \$
2024	24 252
2025	18 429
2026	13 447
2027	10 925
Par la suite	27 397
Total	<u>121 687 \$</u>

Pour plus de détails sur les engagements contractuels d'AGF relativement aux contrats de location de locaux pour bureaux et de matériel de bureau, se reporter à la note 6. En outre, au 30 novembre 2022, AGF avait investi 181,3 M\$ (158,1 M\$ au 30 novembre 2021) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Capital Privé et 42,9 M\$ (70,9 M\$ au 30 novembre 2021) de capital restaient à être investis.

De plus, AGF a annoncé un engagement anticipé de 50,0 M\$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

### b) Garanties

AGF, conformément à une entente d'indemnisation conclue avec chacun de ses administrateurs ainsi qu'avec les administrateurs des sociétés de placement à capital variable, a accepté d'indemniser les administrateurs de tous frais à l'égard de toute action ou de toute poursuite qui leur est intentée dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. À ce jour, aucune réclamation n'a été faite à l'égard de ces promesses d'indemnisation.

*Le présent rapport contient des énoncés prospectifs portant sur AGF, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière ainsi que sur sa situation financière. Bien que la direction estime que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer fortement de ceux exprimés ou supposés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui peuvent modifier significativement les résultats sont, entre autres, l'économie et la conjoncture du marché, y compris les taux d'intérêt, la concurrence, les changements aux règlements gouvernementaux et fiscaux ainsi que d'autres facteurs présentés dans des documents déposés de temps à autre auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents.*

# Répertoire général d'AGF

## **La Société de Gestion AGF Limitée**

CIBC SQUARE, Tower One  
81, rue Bay, bureau 3900  
Toronto (Ontario) M5J 0G1  
Site Web : AGF.com  
Courriel : tigre@AGF.com  
Téléphone : 416-367-1900

## **AGF International Advisors Company Limited**

34 Molesworth Street  
Dublin, 2, Ireland

## **Placements AGF Inc.**

CIBC SQUARE, Tower One  
81, rue Bay, bureau 3900  
Toronto (Ontario) M5J 0G1

## **AGF Investments America Inc.**

53 State Street, Suite 1308  
Boston MA 02109

## **Cypress Capital Management Ltd.**

1055, West Georgia Street, bureau 1700  
C.P. 11136  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6E 3P3

## **Doherty & Associates Ltd.**

56, rue Sparks, bureau 700  
Ottawa (Ontario) K1P 5A9

## **AGF Investments LLC**

53 State Street, Suite 1308  
Boston, MA 02109

## **Gestion de placements Highstreet**

244, Pall Mall Street, bureau 350  
London (Ontario) N6A 5P6

## **Renseignements pour les actionnaires**

### **Auditeurs**

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

### **Agent des registres et des transferts**

Société de fiducie Computershare  
du Canada  
1-800-564-6253

### **Inscription à la Bourse**

AGF.B





## Investis avec discipline

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes clés : partage de l'information, démarche mesurée et responsabilisation active. Ceux-ci forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible, et qui constitue l'essence de notre détermination à procurer des rendements constants à nos clients, peu importe de quoi l'avenir sera fait.

Il faut être de taille<sup>MC</sup>



### La Société de Gestion AGF Limitée

CIBC SQUARE, Tower One  
81, rue Bay, bureau 3900  
Toronto (Ontario) M5J 0G1

**Site Web :** [www.AGF.com](http://www.AGF.com)

**Courriel :** [tigre@AGF.com](mailto:tigre@AGF.com)

**Téléphone :** 416-367-1900